Quatre-vingt-cinquième année. — N° 162. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 12 Juillet 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 11 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet de M. Paul Reynaud, vice-président du conseil (p. 6174).

Arrêtés du 11 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, et délégations de signature (p. 6175).

Décret n° 53-617 du 8 juillet 1953 fixant les prix de vente et d'abonment du *Bulletin officiel des engagements internationaux* (p. 6175).

Arrêté du 10 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6175).

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet de hautes études d'administration musulmane (p. 6175).

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret n° 53-618 du 10 juillet 1953 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés (p. 6176).

Arrêtés du 10 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et délégations de signature (p. 6176).

Ministère de la justice.

Décret du 9 juillet 1953 portant substitution et adjonction de nom (p. 6177).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant mise en disponibilité (conseillers des affaires étrangères) (p. 6177).

Exequatur accordés à des consuls (p. 6177).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 11 juillet 1953 portant promotion, nomination et conférant l'honorariat (administration préfectorale) (p. 6177).

Arrêté portant suspension d'un préfet (p. 6178).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté du 11 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) (p. 6178).

Décret du 6 juillet 1953 concernant l'intérim des fonctions du commandant en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine (p. 6178).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 6179).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décrets des 8 et 10 juillet 1953 portant délégations de signature (p. 6180).

Arrêtés du 11 juin 1953 portant remises de débets (p. 6180).

Arrêté du 7 juillet 1953 fixant les modalités de retrait des pièces de 10 F en cupro-nickel (p. 6181).

Arrêté du 7 juillet 1953 fixant les caractéristiques des pièces de 100 F (p. 6181).

Arrêté du 7 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6182).

Arrêté du 8 juillet 1953 portant transfert des crédits afférents au payement des cotisations de sécurité sociale à la charge des personnels de l'Etat (exercice 1952) (p. 6182).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nomination, détachements et admissions à la retraite :
Administration centrale (p. 6188).
Enseignement supérieur (p. 6188).
Enseignement du premier degré (p. 6188).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 11 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6191).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 4 juillet 1953 modifiant l'arrêté du 28 juin 1952 relatif à l'assiette des cotisations dues aux caisses d'allocations familiales agricoles par certains assujettis (p. 6192).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés des anciens cadres locaux des services financiers de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion (rectificatif) (p. 6191).

Arrêté portant mise en position de mission d'un conseiller à la cour d'appel de Dakar (rectificatif) (p. 6191).

Arrêtés portant nomination, reclassements, attribution de rappels d'ancienneté, mise en position de mission, admission à la retraite et rectificatif:

Administration générale (p. 6191).
Eaux et forêts (p. 6192).
Infirmières (p. 6192).
Transmissions (p. 6192).
Travaux publics (p. 6192).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 8 juillet 1953 fixant la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements (p. 6192).

Arrêté du 8 juillet 1953 fixant la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931 relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat (p. 6196).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 1er juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6202).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale — Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions et de sous-commissions. — Réunions de commission du vendredi 10 juillet 1953. — Convocations de commissions (p. 6202).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du vendredi 10 juillet 1953 (p. 6203).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commission et de bureau (p. 6205).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande (p. 6212).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande (p. 6212).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif au recrutement d'ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (services agricoles chérifiens) (p. 6205).

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire (application des articles 21 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 6205).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste complémentaire à la liste provisoire de classement, de l'année 1950, des candidats aux emplois réservés (septième liste) (p. 6205).

Annonces (p. 6213).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet de M. Paul Reynaud, vice-président du conseil.

Le vice-président du conseil,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du vice-président du conseil:

Conseiller technique chargé de la direction du cabinet.

M. Vincent Bourrel, conseiller maître à la cour des comptes.

Directeur adjoint du cabinet.

M. Jacques Millot, sous-préfet, hors cadres.

Chef de cabinet.

M. Claude de Kemoularia, chargé des relations avec le Parlement et la presse.

Chef adjoint du cabinet, chargé du secrétariat particulier.

M. André Lacave, percepteur des finances.

Chargés de mission.

M. Philippe Dinet, inspecteur général au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

M. Louis Bacquier, attaché commercial.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 28 juin 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

PAUL REYNAUD.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret n° 53-606 du 6 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information:

Directeur du cabinet.

M. Robert Gardellini, directeur honoraire, chargé de l'expertise économique d'Etat au ministère des affaires économiques.

Conseillers techniques.

M. Jean Mottin, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Ivan Cabanne, sous-directeur au ministère des affaires économiques.

M. Maurice Bied, chargé de mission à l'inspection générale de l'économie nationale.

Chef de cabinet.

M. Pierre Brunon, sous-préfet hors cadres.

Chargé de mission.

M. Jean-Pierre Verdoux (dit Jean Piverd), chargé de presse.

Attaché de cabinet.

M. Georges-Marie Bernanose.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1953.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

ÉMILE HUGUES.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Robert Gardellini, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions relevant de ses attributions.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à la date du 11 juillet 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

ÉMILE HUGUES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Mottin, conseiller technique, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions relevant de ses attributions.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à la date du 11 juillet 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

ÉMILE HUGUES.

Décret n° 53-617 du 8 juillet 1953 fixant les prix de vente et d'abonnement du « Bulletin officiel des engagements internationaux ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 28 décembre 1880 relative à l'exploitation en régie des Journaux officiels;

Vu le décret du 30 décembre 1880 relatif au service financier de cette exploitation;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 portant rattachement à la présidence du Gouvernement des Journaux officiels;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décrète:

Art. 1er. — Le prix de vente au numéro du bulletin officiel spécial, prévu à l'article 3 du décret n° 53-192 du 14 mars 1953 susvisé, qui portera le titre de *Bulletin officiel des engagements internationaux*, est ainsi fixé:

Métropole et France d'outre-mer	50 F.
Etranger	75 F.

Art. 2. — Ce bulletin peut être livré par abonnement au tarif annuel de:

Métropole et France d'outre-mer	1.000 F.
Etranger	1.400 F.

Art. 3. — Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois. Le montant est payable d'avance en mandat-poste, chèque postal (C. C. P. 9063-13, Paris) ou en chèque, à l'ordre de la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris. Le prix du changement d'adresse est fixé à 20 F.

Art. 4. — Le prix de la légalisation des numéros est fixé à 30 F en sus du coût de l'exemplaire, du prix du timbre de dimension qui doit être obligatoirement apposé sur les certificats d'insertion (art. 879 du code général des impôts) et de la taxe municipale perçue par apposition d'un timbre mobile.

Art. 5. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Reymond, directeur des Journaux officiels, pour signer, au nom du président du conseil des ministres, les fiches d'engagement de dépenses, les ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre de la direction des Journaux officiels, ainsi que les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et autres pièces comptables, à l'exclusion des marchés de fournitures et de travaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des Journaux officiels, M. Maurice Chauvin, secrétaire général, est autorisé à signer, en son nom, tous les documents visés à l'article 1er.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet de hautes études d'administration musulmane.

Par arrêté du 6 juillet 1953, sur proposition de la commission des études du centre de hautes études d'administration musulmane fonctionnant suivant les articles 7, 8, 9, 11, 12 et 13 du décret n° 46-731 du 16 avril 1946, sont admis à la préparation du diplôme les candidats suivants, classés par ordre alphabétique, qui devront se présenter au centre de hautes études d'administration musulmane, 13, rue du Four, à Paris (6e), le 21 septembre 1953, pour subir les épreuves orales:

MM.

Armand (René), secrétaire interprète principal en Algérie.
Berenguier (Hyppolyte), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Bergé (Gérard), administrateur des services civils de l'Algérie.
Bernier (Tudy), capitaine d'infanterie coloniale.
Bertrand (Michel), magistrat de la France d'outre-mer.
Bertholle (Pierre), administrateur du gouvernement tunisien.
Blondiaux (Paul), administrateur de la France d'outre-mer.
Busson de Janssens (Gérard), administrateur civil des finances.
Cinquin (Jean), inspecteur de l'élevage au Maroc.
Clément (Robert), administrateur de la France d'outre-mer.
Delval (Raymond), administrateur de la France d'outre-mer.
Dubecq (Jacques), administrateur des services civils de l'Algérie.
Dupont (Yves), contrôleur civil au Maroc.
Duret (André), capitaine des affaires sahariennes.
Fervel (Jacques), médecin capitaine en Algérie.
Gallié (Georges), contrôleur civil au Maroc.
Gaud (Pierre), capitaine des affaires militaires musulmanes.
Gautier (Georges), chef d'escadrons aux services spéciaux du Maroc.
Guena (Yves), contrôleur civil au Maroc.
Guidetti (Jean), chef de bataillon du génie.
Holstein (Robert), administrateur des services civils de l'Algérie.
Hornac (Jean), administrateur de la France d'outre-mer.
Jouffrault (Frédéric), capitaine d'artillerie.
Lange (Olivier), contrôleur civil au Maroc.
Léandri (Jean), contrôleur civil adjoint au Maroc.
Lecointre (Jean), capitaine des affaires sahariennes.
Lecomte (Michel), contrôleur civil adjoint au Maroc.
Lecomte (Robert), administrateur de la France d'outre-mer.
Le Guen (André), administrateur de la France d'outre-mer.
Lennon (Jean), administrateur de la France d'outre-mer.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Le Prieur (Louis), capitaine d'infanterie.
Leroux (Henri), administrateur de la France d'outre-mer.
Liger (Paul), ingénieur des services agricoles de l'Algérie.
Lombard (Henri), contrôleur civil adjoint au Maroc.
Lupi (Jean), capitaine des transmissions.
De Luze (Hervé), chef de bataillon d'infanterie coloniale
Magnes (Bernard), administrateur adjoint de la France d'outre-mer.
Miralliès (Manuel), administrateur des services civils de l'Algérie.
Nollet (Robert), capitaine d'infanterie.
Peguin (François), inspecteur du travail en Tunisie.
Prestat (Gérard), administrateur de la France d'outre-mer.
Romieu (Jacques), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Tercé (Jacques), lieutenant-colonel d'infanterie.

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret n° 53-618 du 10 juillet 1953 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-597 du 2 juillet 1953 relatif à l'exercice des attributions précédemment dévolues au ministre chargé des relations avec les Etats associés,

Décrète:

Art. 1er. — M. Marc Jacquet, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés exerce, par délégation du président du conseil des ministres, les attributions prévues au décret n° 50-1093 du 11 septembre 1950, dévolues au président du conseil en vertu du décret n° 53-597 du 2 juillet 1953.

Les services et personnels visés à l'article 2 du décret précité du 2 juillet 1953 sont mis à sa disposition.

Art. 2. — M. Marc Jacquet reçoit délégation générale et permanente du président du conseil des ministres pour signer en son nom, dans la limite des attributions prévues à l'article 1er, tous actes, arrêtés et décisions. Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 3. — M. Marc Jacquet assiste le président du conseil des ministres en ce qui concerne la direction des forces armées affectées à la défense de l'Indochine et la coordination de la mise en œuvre de cette défense.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés:

Directeur de cabinet.

M. René Plas, administrateur civil de classe exceptionnelle au ministère des finances et des affaires économiques.

Conseillers techniques.

M. Gaston Leduc, professeur à la faculté de droit de Paris.
M. Hubert Hubac, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chef de cabinet.

M. Pierre Mattei, sous-préfet.

Chef adjoint de cabinet.

M. Michel Audiat.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Hélène Friedel, agent supérieur au ministère de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — L'état-major particulier du ministre des relations avec les Etats associés, est composé ainsi qu'il suit:

Chef de l'état-major particulier.

M. le colonel de Brebisson.

Chargés de mission.

M. le lieutenant-colonel Ginabat.
M. le chef de bataillon de Gouvion-Saint-Cyr.
M. le chef d'escadrons Frois.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 3 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1953.

MARC JACQUET.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 10 juillet 1953 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Plas, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, pour la signature de tous actes, arrêtés, décisions et ordonnances, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1953.

MARC JACQUET.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 10 juillet 1953 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Tezenas du Montcel, inspecteur général de la France d'outre-mer, directeur général des services du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, pour la signature de tous actes, arrêtés, décisions et ordonnances, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1953.

MARC JACQUET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 9 juillet 1953 portant substitution et adjonction de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

APTULHALIM (Jean-Imré-André), né le 25 juin 1940 à Paris (20e), mineur représenté par sa mère la dame WACK, divorcée « APTULHALIM » demeurant à Paris, 18, rue Trétaigne, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « TUALY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « TUALY » au lieu de « APTULHALIM ».

BEN CHEMOUL (Fabien-Farous), né le 4 décembre 1919 à Oran (Algérie), demeurant à Calais (Pas-de-Calais), 34, boulevard La Fayette, et son enfant mineur, Bruno, né le 27 août 1951 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BACHEMONT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BACHEMONT » au lieu de « BEN CHEMOUL ».

BLOCH (François-Philippe), né le 17 septembre 1952 à Libourne (Gironde), mineur représenté par son père, le sieur BLOCH (André-Daniel), demeurant à Sousse (Tunisie), avenue René-Millet, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « DELORME » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DELORME » au lieu de « BLOCH ».

DREYFUS (Daniel), né le 15 mars 1935 à Paris (8e), mineur représenté par sa tutrice la dame CARLES (Thérèse), demeurant à Paris, 16, rue de Bourgogne, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ROSE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ROSE » au lieu de « DREYFUS ».

FARIGOULE (Louis-Henri-Jean), né le 26 août 1885 à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), demeurant à Paris, 6, rue de Solférino, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « JULES-ROMAINS » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JULES-ROMAINS » au lieu de « FARIGOULE ».

GOLDENBERG (Maurice), né le 20 janvier 1903 à Paris (11e), demeurant à Paris, 15, rue du Docteur-Heulin et ses enfants mineurs: 1° Françoise-Catherine, née le 8 mai 1944 à Paris (18e); 2° Thierry-Jean, né le 25 avril 1945 à Paris (9e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GRANGER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GRANGER » au lieu de « GOLDENBERG ».

GUTSCHMIDT (Raymond), né le 16 mars 1926 à Paris (12e), y demeurant, 2, rue Abel, et ses enfants mineurs: 1° Alain-Richard, né le 18 octobre 1948 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Catherine-Josiane, née le 18 octobre 1948 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « JOURDIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JOURDIN » au lieu de « GUTSCHMIDT ».

JOSELAWITZ (Albert), né le 25 avril 1915 à Paris (5e), demeurant à Paris, 11, rue du Docteur-Charles-Richet, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « JOSSAY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JOSSAY » au lieu de « JOSELAWITZ ».

KAHN (Guillaume-Jacob), né le 15 avril 1901 à Pirmasens (Allemagne), demeurant à Paris, 8, rue de l'Yvette, et son enfant mineur, Pierre-Otto, né le 14 janvier 1940 à Nice (Alpes-Maritimes), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « JAMEY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « JAMEY » au lieu de « KAHN ».

LEVY (Malher-Alice), épouse IGNACE, née le 16 novembre 1898 à Paris (1e), demeurant à Paris, 4, rue de l'Université, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « LAMY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAMY » au lieu de « LEVY ».

MEURGEY (Jacques-Pierre), né le 20 août 1891 à Paris (16e), demeurant à Paris, 113, rue de Courcelles, est autorisée à ajouter à son nom patronymique celui de « DE TUPIGNY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MEURGEY DE TUPIGNY » au lieu de « MEURGEY ».

PISSARD (Marcel-Maurice-Pierre-Jacques), né le 28 juin 1920 à Surgères (Charente-Maritime), demeurant à la Rochelle (Charente-Maritime), 22, rue des Champs, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GARREAU », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GARREAU » au lieu de « PISSARD ».

SZAJUGARTEN (Henri), né le 16 novembre 1926 à Paris (12e), demeurant à Périgueux (Dordogne), 9, rue Carnot, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SAGART », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SAGART » au lieu de « SZAJUGARTEN ».

TCHERKESSIAN (Meguerditch-John), né le 4 juillet 1915 à Romsey (Angleterre), demeurant à Paris, rue des Cinq-Diamants, et ses enfants mineurs: 1° Jean-Henri-René, né le 30 mai 1941 à Paris (12e); 2° Jacques-Louis-René, né le 24 août 1945 à Paris (12e); 3° René-Jean-Jacques, né le 11 décembre 1946 à Paris (12e); 4° Jacqueline-Juliette-Renée, née le 11 avril 1948 à Paris (12e); 5° Pierre-Jean-René, né le 21 mai 1950 à Paris (11e); 6° Claude-Pierre-René, né le 25 février 1952 à Paris (11e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CHEREZE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHEREZE » au lieu de « TCHERKESSIAN ».

VIENOT (Noëlle-Marie-Guy), née le 29 janvier 1946 à Boulogne-Billancourt (Seine), mineure représentée par son père, le sieur Guy VIENOT, demeurant à Paris, 59, boulevard des Invalides, est autorisée à ajouter à son nom patronymique celui de « GUY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GUY VIENOT » au lieu de « VIENOT ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Conseillers des affaires étrangères.

Par arrêté du 19 juin 1953, M. Pigeonneau (Jacques-Henri), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, est placé en disponibilité sur sa demande à compter de la date du présent arrêté.

Il percevra dans cette situation un traitement annuel de 320.000 F.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. R. Van Ros en qualité de consul général de Belgique à Dakar, avec juridiction sur l'Afrique occidentale française et sur le territoire sous tutelle française du Togo.

L'exequatur est accordé à M. Luis Santillana Raygada en qualité de consul général du Pérou à Paris.

L'exequatur est accordé à M. Roger Malengreau en qualité de consul de Belgique en Afrique équatoriale française et dans le territoire sous tutelle française du Cameroun, avec résidence à Lagos (Nigeria).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 11 juillet 1953 portant promotion de classe d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Charles Dupuch (Pierre), préfet de 3e classe hors cadres, est élevé à la 2e classe.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 11 juillet 1953 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Causeret (Maurice), secrétaire général du Rhône (hors classe), est nommé préfet de 3e classe hors cadres.

M. Causeret est titularisé dans son grade.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 11 juillet 1953 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Périer de Féral (Guy), conseiller d'Etat, ancien préfet hors classe, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Suspension d'un préfet.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 28 du décret du 19 juin 1950 modifié par le décret du 14 juin 1951 portant statut particulier du corps préfectoral,

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bertaux (Pierre), préfet hors classe, hors cadres, est suspendu de ses fonctions avec demi-traitement.

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement (secrétaires d'Etat),

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine):

Directeur de cabinet.

M. Jacques Péroni.

Chef de cabinet.

M. Edouard Colombani, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Conseiller technique.

M. Jean-Baptiste Monlaü, receveur particulier des finances.

Chef adjoint de cabinet.

M. Henri Nicolaï, chargé des relations parlementaires.

Attaché.

M. Paul Graziani, inspecteur de l'enregistrement.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Lyne Spinosi, docteur en droit.

Art. 2. — Est nommé:

Chef de l'état-major particulier.

M. le contre-amiral Cirier (Robert).

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 2 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

JACQUES GAVINI.

Décret du 6 juillet 1953 concernant l'intérim des fonctions du commandant en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine.

Le Président de la République,

Vu le décret du 21 mai 1953 portant nomination du commandant en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant l'absence de M. le général de corps d'armée Navarre (Henri-Eugène), M. le vice-amiral d'escadre Auboyneau (Philippe), commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient, est chargé par intérim des fonctions de commandant en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Extrait des listes des tours de départ établi à la date du 1er avril 1953.
(*Journal officiel* du 17 avril 1953.)

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste « A ».

M. Rougagnou (A.-L.-A.), commandant le 485e G. A. A.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
Teisseire (C.-A.-M.), 18e R. T.
Watelet (G.-L.), 124e groupe d'exploitation des transmissions de réserve générale.

Cadre des adjoints de chancellerie

TOUR NORMAL

Lieutenant.

Liste « A ».

M. Ollivier (B.), D. P. M. A. T.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

M. Le Moal (P.-M.), C. A. R. n° 3, Rennes (provisoirement).

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste « B ».

MM.
Mantei (L.), S. T. A.
Gaillard (P.-J.), 14e R. I. P. C.
Bodolec (J.-M.), 18e R. I. P. C.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.
Billiaert (G.-C.), 111/1er R. C. P.
Hery (G.-A.), 1/1er R. C. P.
Gourlaouen (C.-M.), 18e R. I. P. C.
De La Monneraye de La Bourdonnaye Montluc, 111/1er R. C. P.
Nectoux (L.-P.), 1/1er R. C. P.
Sejalon (R.-P.), S. T. A.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Capitaine.

Liste « A ».

M. Bereciartua (J.-M.-J.), 1er hussards.

Lieutenant.

Liste « A ».

M. Cazajous (L.-D.-G.), 1er hussards.

Sous-lieutenant.

(Liste « A »).

M. Defline (J.-M.-A.-C.), 1er hussards.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Capitaine.

(Liste « A »).

M. Le Gall (V.-M.), 35e R. A.

Sous-lieutenant.

(Liste « A »).

M. Paugam (R. H. J. Y.), 35e R. A.

Génie.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenant.

(Liste « A »).

M. Fleury (G.-N.-L.-A.), 17e B. G. A. P.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts, dans leur corps d'origine, à être mis en route à partir du 1er septembre 1953;

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. *ne rejoindront pas leur corps d'origine* à l'issue de leur permission mais se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er septembre 1953.

B. — *Prescriptions particulières.* — Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), *avant le 20 juillet 1953*, une liste nominative des officiers désignés indiquant *l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.*

NOTA. — Sont rappelées aux chefs de corps les prescriptions de l'I. M. n° 22.929 PM/1A du 16 février 1950 (*B. O.*, p. p., 1er trimestre 1950, pages 575 et 576) relatives à l'établissement et à l'envoi:

1° Des états nominatifs modèle 1;
2° Des états modèles E et E *bis*.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenant.

(Liste « A »).

M. Vincendeau (P.-L.-E.-A.), 7e R. C. A.

Train.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenant.

(Liste « A »).

M. Bourgeois (R.-C.), G. T. 385.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint, le 25 septembre 1953, Sidi-bel-Abbès (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme du train) Oujda (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme blindée et cavalerie).

Affectés, à compter de cette date, au dépôt commun de la légion étrangère — D. C. L. E. — ou au 2e régiment étranger de cavalerie — 2e R. E. C. — ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — *Prescriptions particulières.* — Le colonel commandant le D. C. L. E. et le colonel commandant le 2e R. E. C. adresseront, sous le timbre de la D. P. M. A. T. (2e bureau), avant le 3 octobre 1953, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus qui auront respectivement rejoint le D. C. L. E. et le 2e R. E. C., le 30 septembre 1953.

III. — REGULARISATIONS

Sont également désignés, pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs, et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Infanterie.

Capitaine.

M. Bidault des Chaumes (A.), E. M. 4e D. I.

Lieutenant.

M. Finidori (P.), D. I. M. de Marseille.

Sous-lieutenant N. A.

M. Sliman ben Attabou, 5e R. T. M.

Arme blindée et cavalerie.

Colonels.

MM.
Arnoux de Maison-Rouge (M.-G-B.), E. M. inspection générale de l'arme blindée et cavalerie.
Cantaret (E.-P.-A.-C.), D. P. M. A. T.
De La Croix de Castres (C.-M.-F.), E. M. 6e D. B.
Moissenet (J.-P.-L.), E. M. 5e D. B.
Roumiantsoff (N.-A.), 4e R. C. A

Chefs d'escadrons.

MM.
Barlier (J.), E. M. réduit du groupe d'armées interallié.
Scheller (A.-A.-Y.), C. A. R. n° 1.

Capitaines.

MM.
Charpentier (P.-E.), 12e cuirassiers.
Duche (J.-H.), 6e cuirassiers.
Lion (L.-J.-C.), E. M. 5e D. B.

Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

MM.
Bouriche Yahia ben Hamed ould Saïd, 7e G. E. S. A.
Mohamed Salah el Moradem, 8e cuirassiers.

Artillerie.

Capitaine.

M. Danguy des Deserts (H.-M.-L.-C.), état-major de la division territoriale de Casablanca.

Lieutenant.

M. Millory (R.-P. R.), G. A. O. A. n° 2.

Train.

Lieutenant-colonel.

M. Rondet (J.-R.-A.), commandement du train de la 5e D. B.

Transmissions.

ARME

Capitaines.

MM.
Gavat (B.-L.-E.), école militaire, annexe des transmissions d'Afrique du Nord.
Tarrat (J.-R.), établissement régional du matériel de transmissions n° 4.
Defosse (M.-F.-L.), 18e R. T.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Sous-lieutenant.

M. Mutin (J.-H.-F.), 118e B. T.

Lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Benboualta (Abdelkrim), 118e B. T.

Adjoints des services du matériel.

« Subdivision Transmissions ».

Lieutenant.

M. Delaforge (A.-O.-E.), établissement régional du matériel de transmissions n° 9.

Sous-lieutenant.

M. Camps (G.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 4.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Sous-lieutenant.

M. Plihon (A.-D.), état-major du C. C. F. F. A.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaine.

M. Bertrand (A.-E.), service de sécurité des forces armées (guerre) F. F. A.

Lieutenant.

M. Delhotal (L.-P.-J.), 1er R. E. I., Sidi-bel-Abbès (Algérie).

TROUPES AÉROPORTÉES

Arme blindée et cavalerie.

Chef d'escadrons.

M. Dumesnil (A.-M.), inspection des troupes aéroportées.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 8 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu les décrets des 28 juin 1953 et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Goetze, directeur du budget, M. Guiraud, directeur adjoint, et MM. Martiat-Simon, Babault, Chadzynski, sous-directeurs à la direction du budget, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Décret du 10 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'arrêté du 4 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

Vu le décret n° 53-609 du 7 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. J. Leger, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

BERNARD LAFAY.

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 11 juin 1953 le ministre des finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Curie (Marie-Paul), de celle de 583.003 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 avril 1951, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 51.003057 et le traitement de secrétaire de mairie de la ville de Nuits-Saint-Georges;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 50.000 F, aux héritiers de M. Froget (André), décédé le 10 janvier 1953, de celle de 986.221 F que leur auteur a perçue en trop, pour la période du 10 juin 1944 au 5 mai 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B-50-307.601 avec le traitement de commissaire au service départemental des enquêtes économiques de la Haute-Vienne;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Barsot (Auguste), de la somme de 509.198 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 31 mai 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49.251.453 avec le traitement d'employé à l'Etablissement national des invalides de la marine à Rochefort-sur-Mer;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 750.000 F, à M. Culot (Roger), de la somme de 1.115.382 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er avril 1945 au 6 août 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires proportionnelles nos A 143.532 et B 49-016.371 avec le traitement de directeur à la Régie autonome des transports parisiens;

5° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Delanot (Eugène), de celle de 1.010.513 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1951, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B. 49.256.881 et le traitement d'officier de port à Saint-Malo;

6° Sous réserve du versement d'une somme totale de 50.000 F, à M. Caillet (Georges), de la somme de 725.645 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1947 au 10 août 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 51-501.719 et une rémunération publique d'activité;

7° Sous réserve du versement d'une somme totale de 50.000 F, à M. Levier (Arsène), de la somme de 797.814 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 12 juillet 1948 au 20 novembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension civile n° B 50.375.087 avec le traitement de chauffeur à la compagnie Air France;

8° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Strentz (Marie-Jean), de la somme de 788.610 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er décembre 1948 au 5 août 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50.305.545 avec le traitement de radio à la présidence du conseil;

9° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Soudoplatoff (Serge), de la somme de 687.647 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er octobre 1946 au 5 novembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires d'ancienneté nos A 192448 et B 50-136857 avec le traitement d'employé à l'hôpital militaire de Casablanca;

10° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Curet (René), de la somme de 875.402 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er août 1946 au 31 mai 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires d'ancienneté nos A 65672 et B 49-048271 avec le traitement de médecin à la caisse régionale de sécurité sociale pour le Sud-Est;

11° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Riam (Clair), de la somme de 755.618 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1947 au 5 novembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires d'ancienneté nos A 193219 et B 50-1.8263 avec le traitement de vérificateur temporaire du S.E.I.T.A. pour la culture des tabacs;

12° Sous réserve du versement d'une somme totale de 125.000 F, aux héritiers de Mme David (Lucie), veuve Bonneaud, décédée le 12 octobre 1950, de celle de 759.317 F comprenant: la somme de 644.406 F que la *de cujus* a perçue indûment pour la période du 28 novembre 1944 au 29 septembre 1950 au titre de la pension de veuve de militaire A 81786 dont elle était titulaire; la somme de 114.911 F représentant, pour la période du 1er janvier 1948 au 12 octobre 1950, le montant des premiers et derniers arrérages de la pension de veuve de militaire B 50-126564 au nom de la défunte, indûment perçus par les ayants cause;

13° Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 176.000 F, à Mme veuve Wisnevski, née Kieffer, de la somme de 757.860 F comprenant celles de 164.046 F et 593.814 F qu'elle a indûment perçues, respectivement au titre de la pension de veuve de guerre 1939-1945, n° 69117 et des allocations pour enfants n° 4304 y rattachées, postérieurement au 17 mai 1948, date à laquelle ces émoluments ont été rejetés des registres du Trésor en application de l'article L. 48 du code des pensions d'invalidité et des victimes de la guerre;

14° A Mme veuve Thiebaut (Marie), de la somme dont elle reste redevable sur celle de 1.167.267 F qu'elle a perçue indûment pour la période du 3 août 1947 au 14 avril 1951, au titre de la pension militaire d'ancienneté n° 27143, de la majoration pour enfants n° 12028 y rattachée et de la pension d'invalidité n° 3508, dont son mari, M. Thiebaut, décédé, était titulaire;

15° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Humbert (Félix), de la somme de 600.929 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 17 août 1945 au 31 octobre 1949, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions civiles n°s NF 1446 et B. AL 52-028 avec le traitement de médecin conseil à la caisse primaire de sécurité sociale de Strasbourg;

16° Sous réserve du versement d'une somme totale de 50.000 F, à Mme Chaley (Marie), veuve Fleuret, de la somme de 681.982 F qu'elle a indûment perçue, pour la période du 29 mai 1927 au 29 août 1951, sur ses pensions de veuve civile n°s 111977, R 40500, A 51179 et B 50-269081;

17° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Ferrier (Simon), de la somme de 528.613 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 22 septembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-165483 avec le traitement d'auxiliaire de bureau des services de police;

18° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Muracciole (Antoine), de la somme de 988.525 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 6 octobre 1948 au 6 novembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49-027235 avec le traitement de secrétaire de mairie à Bou-Haroun;

19° Sous réserve du versement d'une somme totale de 50.000 F, à M. Galinet (Charles), de la somme de 843.523 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 15 janvier 1942 au 30 novembre 1950, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires proportionnelles n°s A 136097 et B 49-016505 avec le traitement d'employé à l'administration municipale de la ville de Saint-Etienne;

20° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Bontemps (Auguste), de la somme de 735.448 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1949 au 5 novembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-012019 avec le traitement d'employé au commissariat de l'énergie atomique;

21° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Ben Bounan (Marc), de la somme de 576.945 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er novembre 1947 au 9 novembre 1951, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-500287 avec une rémunération publique d'activité,

22° Sous réserve du versement d'une somme totale de 800.000 F, à M. Delbreil (Charles), de celle de 2.114.212 F qu'il a perçue en trop pour la période du 1er janvier 1941 au 5 novembre 1952 en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires d'ancienneté A 36625 et B 49-017321 concédées successivement à son profit et le traitement d'agent contractuel à la radiodiffusion française;

23° Sous réserve du versement d'une somme totale de 162.700 F, à M. Dousset (Raymond), de la somme de 913.623 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions civiles n°s A 192247 et B 50-037154 avec le traitement de professeur de langues vivantes;

24° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Bornard (François-Joseph), de celle de 761.823 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1951 en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 49-006919 et le traitement d'agent contractuel de la police d'Etat;

25° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Thomsen (Charles), de celle de 1.030.267 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 4 juillet 1947 au 5 août 1952 en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 50-311194 et le traitement de contremaître à la Compagnie des tramways;

26° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Roudet (Henri), de celle de 1.151.219 F, qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1944 au 5 février 1953, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires d'ancienneté A 73.507 et B 50.165.652 concédées successivement à son profit et le traitement de contrôleur à la direction des études et fabrications d'armement, service central des marchés;

27° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Charpy (Jean), de celle de 1.032.265 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er septembre 1947 au 5 février 1953, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires d'ancienneté A 85.367 et B 49.046.163 concédées successivement à son profit et le traitement de vérificateur de travaux urgents à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme en Seine-et-Oise;

28° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Maître (Marius), de celle de 902.993 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 49-043.703 et le traitement de maître cordonnier au centre administratif et technique interdépartemental du ministère de l'intérieur à Dijon (Côte-d'Or);

29° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Massiani (Philippe), de celle de 587.629 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1950, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 49-164 152 et le traitement de percepteur des contributions directes;

30° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Chevalier (Emile), de la somme de 574.253 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 5 février 1953, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B-50-112.898 avec le traitement d'ouvrier magasinier au service du matériel de la sûreté nationale de Limoges;

31° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à Mme Brujeaud, veuve Pierrot (Jeanne), de celle de 725.660 F qu'elle a perçue indûment, pour la période du 25 août 1945 au 7 janvier 1951, au titre des pensions de veuve de militaire A 20.841 et B 49.008.520 concédées successivement à son profit et de la pension de veuve hors guerre n° 35.047 dont elle est également titulaire;

32° Sous réserve du versement d'une somme totale de 263.181 F, à M. Chaleye (Jean), de celle de 832.788 F qu'il a indûment perçue, pour la période du 1er janvier 1946 au 5 avril 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions civiles A 131.252 et B 51.007.231 concédées successivement à son profit et le traitement de directeur du conservatoire de dentelles du Puy;

33° Sous réserve du versement d'une somme totale de 55.000 F, à M. Le Goff (Nicolas), de celle de 550.267 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 9 février 1945 au 30 décembre 1951, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension civile B-50.154.427 et le traitement d'employé aux écritures à la caisse primaire de sécurité sociale de l'Eure.

Modalités de retrait des pièces de 10 F en cupro-nickel.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 25 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'ordonnance du 31 mars 1945 relative aux pièces de 10 et 20 F;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1945 fixant les caractéristiques des pièces de 10 et 20 F en cupro-nickel,

Arrête:

Art. 1er. — A partir du 1er août 1953 les pièces de cupro-nickel de 10 F cesseront d'avoir cours légal en France entre particuliers et ne seront plus acceptées en payement par les caisses publiques.

Art. 2. — Les pièces visées à l'article 1er du présent arrêté pourront, jusqu'au 31 octobre inclus, être reprises par le receveur central des finances de la Seine, le payeur général de la Seine, les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances, les receveurs-percepteurs et les percepteurs.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Caractéristiques des pièces de 100 F.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 24 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les pièces de 100 F, dont la frappe est autorisée par l'article 24 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950, seront fabriquées en cupro-nickel et présenteront les caractéristiques suivantes:

DIAMETRE	POIDS		COMPOSITION		TRANCHE
	Poids droit.	Tolérance au-dessus ou au-dessous	Titre.	Tolérance au-dessus ou au-dessous	
21 m/m.	4 grammes.	40 millièmes	Cuivre: 750 Nickel: 250	40 millièmes	Cannelée.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — Le type de la pièce de 100 F en cupro-nickel sera conforme au modèle exécuté par M. Cochet, graveur, et déposé à l'administration des monnaies et médailles.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-609 du 7 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, à l'effet de signer tous actes et décisions pris en application des dispositions de l'article 16 (§ 3) de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier et de l'article 37 de la loi n° 50-854 du 31 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

Art. 2. — Délégation est donnée à M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, à l'effet de signer toutes ordonnances de délégation, de payement et de virement, toutes lettres d'avis, d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, ainsi que tous ordres de recettes concernant les garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation, le remboursement des charges fiscales à certaines industries, les missions temporaires à l'étranger et le service de l'expansion économique à l'étranger, ainsi que toutes décisions d'allocations d'avances sur frais de voyage ou transport de mobilier intéressant ce service.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

BERNARD LAFAY.

Transfert des crédits afférents au payement des cotisations de sécurité sociale à la charge des personnels de l'Etat (exercice 1952).

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2971 du 31 décembre 1946 relatif à l'institution d'un régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires, ensemble la loi n° 47-649 du 9 avril 1947 portant ratification et modification dudit décret;

Vu le décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 modifié par les décrets nos 48-1210 du 19 juillet 1948 et 49-1305 du 26 septembre 1949 fixant certaines modalités d'application du décret n° 46-2971 du 31 décembre 1946 relatif à l'institution d'un régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires de l'Etat;

Vu la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952 et, en particulier, son article 66;

Vu le décret n° 52-700 du 16 juin 1952 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière;

Vu les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits alloués aux ministres par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 et par des textes spéciaux, une somme de 6.975.907.000 F est définitivement annulée. Ces crédits sont répartis par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, en addition aux crédits alloués par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 6.975.907.000 F. Ces crédits sont répartis par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1952, par la loi n° 51-1502 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 23.633.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 1000. — Traitements du personnel commissionné	2.633.000 F.
Chap. 1030. — Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'atelier et apprentis	21.000.000
Total égal	23.633.000 F.

Art. 4. — Il est ouvert au ministre des finances au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1502 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 23.633.000 F applicable au chapitre 4000 « Prestations et versements obligatoires ».

Art. 5. — Sur les crédits ouverts au garde des sceaux, ministre de la justice, au titre du budget annexe de la Légion d'honneur pour l'exercice 1952, par la loi n° 51-1503 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 3.897.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 1000. — Grance chancellerie de la Légion d'honneur. — Rémunérations principales	628.000 F.
Chap. 1010. — Grande chancellerie. — Salaires	255.000
Chap. 1030. — Maisons d'éducation. — Traitements	1.330.000
Chap. 1040. — Maisons d'éducation. — Salaires du personnel auxiliaire	1.657.000
Chap. 1050. — Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes. — Indemnités diverses	27.000
Total égal	3.897.000 F.

Art. 6. — Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice, au titre du budget annexe de la Légion d'honneur pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1503 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.897.000 F applicable au chapitre 4000 « Prestations et versements obligatoires ».

Art. 7. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1952, par la loi n° 51-1504 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 8.885.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 1000. — Personnel commissionné	749.000 F.
Chap. 1030. — Salaires du personnel ouvrier	8.136.000
Total égal	8.885.000 F.

Art. 8. — Il est ouvert au ministre des finances au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1504 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 8.885.000 F applicable au chapitre 4000 « Prestations et versements obligatoires ».

Art. 9. — Sur les crédits ouverts au président du conseil au titre du budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises pour l'exercice 1952, par la loi n° 51-1507 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 104.641.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 1000. — Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	17.111.000 F.
Chap. 1010. — Emoluments du personnel contractuel de l'administration centrale	5.857.000
Chap. 1020. — Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	239.000
Chap. 1030. — Inspection générale	67.000
Chap. 1040. — Traitements du personnel titulaire des services extérieurs	17.716.000
Chap. 1050. — Emoluments du personnel contractuel des services extérieurs	2.925.000
Chap. 1060. — Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	5.098.000
Chap. 1090. — Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	22.522.000
Chap. 1100. — Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	20.620.000
Chap. 1110. — Emissions artistiques et d'information. — Speakers	4.774.000
Chap. 1120. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaborations au cachet ou à la vacation	10.682.000
Total égal	104.641.000 F.

Art. 10. — Il est ouvert au président du conseil, au titre du budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1507 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 104 millions 641.000 F applicable au chapitre 4000 « Prestations et versements obligatoires ».

Art. 11. — Le directeur du budget au ministère des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1952.*

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS annulés.
		Milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	7.769
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	205
1020	Services à l'étranger. — Rémunérations principales	4.896
	Total pour les services des affaires étrangères	12.870
	II. — SERVICES DES AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Services centraux. — Rémunérations principales	617
1020	Services extérieurs. — Rémunérations principales	58.470
	Total pour la 4e partie	59.117
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6050	Services extérieurs. — Dépenses diverses	59
	Total pour les services des affaires allemandes et autrichiennes	59.176
	RECAPITULATION	
	I. — Services des affaires étrangères	12.870
	II. — Services des affaires allemandes et autrichiennes	59.176
	Total pour les affaires étrangères	72.046
	Agriculture.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	8.073
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	35
1020	Inspection générale des courses et du pari mutuel. — Rémunérations principales	115
1030	Inspection générale de l'agriculture. — Rémunérations principales	229
1040	Inspection générale de l'agriculture. — Personnel chargé de la liquidation des comptes spéciaux	672
1060	Rémunération de personnels divers relevant de la direction de la production agricole	197
1070	Services, laboratoires et écoles nationales vétérinaires. — Rémunérations principales	3.887
1090	Service des haras. — Rémunérations principales	9.300
1110	Services agricoles. — Rémunérations principales	16.429
1130	Directions départementales des services agricoles. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	592
1140	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel ouvrier	211
1150	Etablissements d'enseignement agricole. — Rémunérations principales	9.496
1170	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunérations principales	7.473
1210	Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales	2.846
1230	Service de la répression des fraudes. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	306
1240	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunérations principales	11.605
1260	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur les bases du commerce et de l'industrie	1.911
1270	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales	67.687
1290	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	97.073
	Total pour l'agriculture	241.167
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	21.794
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	3.380
1020	Institution nationale des invalides. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses	1.281
1030	Services extérieurs. — Rémunérations principales	44.537
1040	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	1.332
1060	Services des transports et des transferts de corps. — Rémunérations et indemnités	3.988
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	76.312
	Education nationale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	20.064
1030	Inspection générale et administration académique. — Rémunérations principales	36.715
1050	Universités. — Observatoires et institut physique du globe. — Rémunérations principales	29.100
1070	Ecoles normales supérieures. — Rémunérations principales	2.950
1080	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Institut de France et académie de médecine. — Rémunérations principales	7.080
1090	Grands établissements d'enseignement supérieur, écoles normales supérieures, institut de France et académie de médecine. — Indemnités, allocations diverses	150
1100	Personnels techniques des établissements d'enseignement supérieur. — Rémunérations principales	1.300
1110	Lycées et collèges. — Rémunérations principales	547.154
1130	Ecoles normales primaires. — Rémunérations principales	70.095
1150	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	1.824.959
1170	Ecoles nationales de perfectionnement. — Rémunérations principales	4.089
1190	Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunérations principales	2.733
1220	Etablissements publics d'enseignement technique. — Rémunérations principales	467.705
1230	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités et allocations diverses	21.608
1240	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Personnel pédagogique et technique. — Rémunérations principales	63.694
1250	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Indemnités et allocations diverses	2.018
1260	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunérations principales	3.844
1270	Inspection des arts et des lettres. — Rémunérations principales	146

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS annulés.
		Milliers de francs.
1300	Ecole nationale supérieure des beaux-arts et école nationale supérieure des arts décoratifs. — Rémunérations principales	1.642
1320	Ecoles nationales d'art des départements. — Rémunérations principales	918
1340	Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Rémunérations principales	3.841
1350	Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	1.252
1370	Musées de France. — Rémunérations principales	8.635
1390	Conservatoire national de musique et conservatoire national d'art dramatique. — Rémunérations principales	1.901
1410	Bibliothèques de France. — Rémunérations principales	15.542
1420	Bibliothèques de France. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	357
1440	Direction des archives de France. — Rémunérations principales	4.011
1460	Services d'architecture. — Rémunérations principales	16.138
1470	Services d'architecture. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	400
1490	Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social	40.728
	Total pour l'éducation nationale	3.201.350
	Etats associés.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	1.908
	Finances.	
	SECTION II. — SERVICES FINANCIERS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	49.388
1010	Corps de contrôles spécialisés. — Rémunérations principales	712
1020	Inspection générale des finances. — Rémunérations principales	1.031
1050	Cour des comptes et commissions de vérification des comptes des entreprises publiques. — Rémunérations principales	2.857
1070	Services financiers à l'étranger. — Rémunérations et indemnités	172
1080	Services extérieurs du Trésor. — Rémunérations principales	354.891
1100	Services centraux de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	2.868
1120	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	410.103
1130	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	82.359
1160	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	105.649
1170	Atelier général du timbre. — Traitements et salaires	1.818
1190	Centre mécanographique de l'administration des contributions indirectes. — Salaires	6.178
1200	Service du cadastre. — Rémunérations principales	41.609
1240	Service du cadastre. — Salaires	1.916
1230	Service du cadastre. — Travaux à l'entreprise ou à la tâche. — Frais de manœuvres	21.814
1210	Services centraux de l'administration des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	1.448
1260	Services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	155.535
1280	Service des laboratoires. — Rémunérations principales	1.222
1310	Service de gestion des comptes spéciaux. — Rémunérations et indemnités	3.178
1322	Personnel du contrôle économique mis à la dispositions des régies financières. — Rémunérations principales	7.419
	Total pour les services financiers	1.251.267
	Affaires économiques.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	8.797
1010	Administration centrale. — Corps annexes. — Rémunérations principales	1.665
1030	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution des agents du cadre	1.482
1060	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Rémunérations principales	16.201
1080	Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunérations principales	33.740
	Total pour les affaires économiques	61.885
	France d'outre-mer.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	7.565
1020	Inspection de la France d'outre-mer. — Soldes et accessoires de soldes	399
1030	Services de diffusion et de propagande. — Rémunérations principales	830
1050	Etablissements d'enseignement et de recherche de la France d'outre-mer. — Rémunérations principales	2.274
1070	Services administratifs. — Rémunérations principales	1.890
1090	Personnel d'autorité en service outre-mer. — Rémunérations principales	15.385
1110	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service outre-mer. — Rémunérations principales	6.634
1120	Etablissements permanents des terres australes et antarctiques (îles Kerguelen et de la Nouvelle-Amsterdam). — Soldes et accessoires de soldes	680
	Total pour la France d'outre-mer	35.657
	Industrie et énergie.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	17.298
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	78
1020	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Rémunérations principales	10.394
1040	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Rémunérations principales	1.743
1060	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Rémunérations principales	1.001
1080	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Rémunérations principales	4.731
1100	Salaires du personnel ouvrier	2.116
	Total pour l'industrie et l'énergie	37.364

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS annulés.
		Milliers de francs.
	Intérieur.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	7.875
1020	Inspection générale de l'administration. — Rémunérations principales	300
1030	Administration préfectorale et conseils de préfecture. — Rémunérations principales	7.465
1050	Service des préfectures. — Rémunérations principales	220.906
1070	Centres administratifs et techniques interdépartementaux — Rémunérations principales	27.666
1090	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	21.723
1100	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Rémunérations principales	21.336
1120	Service de la protection civile. — Rémunérations principales	187
1140	Service de la protection civile. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier.	3.479
1150	Sûreté nationale. — Rémunérations principales	473.674
1170	Sûreté nationale. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	3.119
	Total pour l'intérieur	787.730
	Marine marchande.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	3.508
1030	Inscription maritime. — Rémunérations principales	10.610
1050	Enseignement maritime. — Rémunérations principales	684
	Total pour la 4e partie	14.802
	6e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3050	Enseignement maritime. — Matériel	27
	Total pour la marine marchande	14.829
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES ADMINISTRATIFS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	7.405
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	542
1020	Personnel ouvrier. — Salaires	108
	Total pour les services administratifs	8.055
	II. — SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE LA PRESSE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	902
1010	Indemnités et allocations diverses	8
	Total pour le service juridique et technique de la presse	910

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS annulés.
		Milliers de francs
	III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel titulaire. — Rémunérations principales	303
	IV. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	B. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	15.369
	C. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIOÉLECTRIQUES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	14.146
1020	Salaires du personnel ouvrier	938
	Total pour le groupement des contrôles radioélectriques	15.084
	V. — COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	2.558
1010	Indemnités et allocations diverses	32
	Total pour la 4e partie	2.590
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services administratifs	8.055
	II. — Section juridique et technique de la presse	910
	III. — Direction des Journaux officiels	303
	IV. — Services de la défense nationale	
	B. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	15.369
	C. Groupement des contrôles radioélectriques	15.084
	V. — Commissariat général au plan	2.590
	Total pour la présidence du conseil	42.311
	Reconstruction et urbanisme.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	33.900
1010	Services extérieurs. — Rémunérations principales	267.227
1020	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	227
1040	Services extérieurs. — Salaires et accessoires de salaires	2.774
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	304.128

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS annulés.
		Milliers de francs.
	Santé publique et population.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	7.070
1020	Inspection de la santé. — Rémunérations principales	1.936
1030	Inspection de la population et de l'entr'aide sociale. — Rémunérations principales	2.464
1040	Inspection de la pharmacie. — Rémunérations principales	320
1050	Personnel de bureau des directions départementales. — Rémunérations principales	7.693
1070	Contrôle sanitaire aux frontières. — Rémunérations principales	1.110
1090	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Rémunérations principales et indemnités	331
1100	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Rémunérations principales	44
1110	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Rémunérations principales et indemnités	2.904
	Total pour la 4e partie	23.872
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6010	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	45
	Total pour la santé publique et la population	23.917
	Travail et sécurité sociale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	16.442
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	64
1020	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunérations principales	64.174
1030	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses	358
1040	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Rémunérations principales	23.800
1050	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Indemnités et allocations diverses	830
	Total pour le travail et la sécurité sociale	105.968
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	SECTION I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	7.586
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	100
1020	Ponts et chaussées. — Rémunérations principales	151.092
1040	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Rémunérations principales	302.349
1060	Ponts et chaussées. — Ouvriers permanents des parcs et ateliers. — Rémunérations principales et indemnités	40.581
1070	Ponts et chaussées. — Ouvriers titulaires des départements d'outre-mer. — Rémunérations principales et indemnités	4.476
1080	Ports maritimes, phares et balises, voies navigables. — Rémunérations principales et indemnités	33.901
1090	Chemins de fer et transports. — Personnel du contrôle. — Rémunérations principales et indemnités	4.083
1100	Chemins de fer et transports. — Organismes centraux. — Rémunérations principales et indemnités	63
1110	Institut géographique national. — Rémunérations principales	11.387
1130	Institut géographique national. — Personnel ouvrier. — Rémunérations principales et indemnités	23.858
1140	Direction générale du tourisme. — Rémunérations principales et indemnités	779
1150	Services annexes. — Rémunérations principales	1.196
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	575.473
	SECTION II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	6.905
1030	Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales	17.897
1040	Services extérieurs. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	19.156
1060	Direction de la navigation et des transports aériens. — Rémunérations principales	49.015
1080	Ecole nationale de l'aviation civile. — Rémunérations principales	1.234
1100	Direction des bases aériennes. — Rémunérations principales	17.845
1120	Ouvriers permanents des bases aériennes. — Salaires et accessoires de salaires	2.947
1130	Service de la météorologie nationale. — Rémunérations principales	20.337
1150	Service de l'aviation légère et sportive. — Rémunérations principales	5.666
1170	Personnel militaire. — Soldes et indemnités	1.284
	Total pour l'aviation civile et commerciale	142.586
	RECAPITULATION GENERALE	
	Affaires étrangères:	
	I. — Service des affaires étrangères	12.870
	II. — Service des affaires allemandes et autrichiennes	59.176
	Agriculture	241.167
	Anciens combattants et victimes de la guerre	76.312
	Education nationale	3.201.359
	Etats associés (dépenses civiles)	1.908
	Finances:	
	II. — Services financiers	1.251.267
	Affaires économiques	61.885
	France d'outre-mer (dépenses civiles)	35.657
	Industrie et énergie	37.364
	Intérieur	787.730
	Marine marchande	11.829
	Présidence du conseil:	
	I. — Services administratifs	8.055
	II. — Services juridiques et techniques de la presse	910
	III. — Direction des Journaux officiels	303
	IV. — Services de la défense nationale:	
	B. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	15.369
	C. Groupement des contrôles radioélectriques	15.084
	V. — Commissariat général au plan	2.590
	Reconstruction et urbanisme	304.128
	Santé publique et population	23.917
	Travail et sécurité sociale	105.968
	Travaux publics, transports et tourisme:	
	I. — Travaux publics, transports et tourisme	575.473
	II. — Aviation civile et commerciale	142.586
	Total pour l'état A	6.975.907

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1952.*

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS ouverts.
		Milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	12.870
	II. — SERVICES DES AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	59.176
	Agriculture.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	241.167
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	76.312
	Education nationale.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	3.201.359
	Etats associés.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	1.908
	Finances.	
	SECTION II. — SERVICES FINANCIERS	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	1.251.267
	Affaires économiques.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	61.885
	France d'outre-mer.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	35.657
	Industrie et énergie.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	37.364
	Intérieur.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	787.730
	Marine marchande.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	14.829
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES ADMINISTRATIFS	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	8.055
	II. — SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE LA PRESSE	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	910
	III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	303
	IV. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	B. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	15.369
	C. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIOÉLECTRIQUES	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	15.084
	V. — COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	2.500
	Reconstruction et urbanisme.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	304.128
	Santé publique et population.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	23.917
	Travail et sécurité sociale.	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	105.968
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	575.473
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	112.586
	Total pour l'état B.....	6.975.907

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Commolet (Jeanne), secrétaire d'administration principal (3e échelon), est admise à la retraite, sur sa demande, pour ancienneté d'âge et de service, à compter du 1er août 1953.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Damême (Georges), secrétaire d'administration principal (1er échelon), en congé de longue durée, est admis à la retraite sur sa demande, pour invalidité résultant d'infirmités de guerre, à compter du 1er juillet 1953.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 23 juin 1953, Mme le docteur Loisance est nommée directeur technique du service de Rennes de médecine préventive de l'enseignement supérieur de l'université de Rennes, en remplacement de Mme le docteur Noyalet, décédée.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Carbonnel (Jacques), instituteur stagiaire du département de l'Aude, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Roche (Lazare), instituteur de 4e classe du département de la Guadeloupe, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédacteur auprès du vice-rectorat de Pointe-à-Pitre.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Moreau (Georges), instituteur hors classe du département de l'Indre, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédacteur auprès de l'inspection académique de Châteauroux.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Raynaud (Suzanne), institutrice de 2e classe du département du Tarn, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédactrice auprès de l'inspection académique d'Albi.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Tayac, née Combes, institutrice hors classe du département du Cantal, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédactrice auprès de l'inspection académique d'Aurillac.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Reynaud, née Gleize, institutrice de 3e classe du département de la Haute-Garonne, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédactrice auprès de l'inspection académique de Toulouse.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Manent (Jean), instituteur hors classe du département de la Haute-Garonne, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédacteur auprès de l'inspection académique de Toulouse.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Fouche (Andrée), institutrice de 3e classe du département d'Indre-et-Loire, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1953, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédactrice auprès de l'inspection académique de Tours.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Darrigade, née Olalainty, institutrice de 3e classe du département de la Gironde, est mise pour une durée de un an, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale pour exercer ses fonctions de rédactrice auprès de l'inspection académique de Bordeaux.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Salasca (Georges), instituteur de 4e classe du département d'Alger, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du préfet d'Alger pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle d'Alger.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Accajou (Victor), instituteur stagiaire du département de la Guadeloupe, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Gay (Jean), instituteur stagiaire du département du Rhône, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Bastelica (Xavière), institutrice de 5e classe du département des Basses-Alpes, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Reau (Huguette), institutrice de 6e classe du département du Loiret, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle de Marseille, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Forsans (Janine), institutrice de 6e classe du département des Hautes-Pyrénées, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle de Marseille, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Costes (Marcel), instituteur stagiaire du département des Bouches-du-Rhône, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Meynier (Jack), instituteur de 6e classe du département de Constantine, est mis pour une durée allant du 1er janvier 1952 au 30 septembre 1953, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie et d'orientation professionnelle de Marseille, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Couvreur (Albert), instituteur de 5e classe du département de Constantine, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle de Marseille, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Pallez, née Laquièze, institutrice de 3e classe du département de la Moselle, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle de Marseille, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Guigue, née Pourpre, institutrice de 3e classe du département des Bouches-du-Rhône, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle de Marseille, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Couilloud (Geneviève), institutrice de 5e classe du département du Loiret, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail, pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Gilles (Solange), institutrice de 6e classe du département de Loir-et-Cher, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail, pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Joubert (Jean), instituteur stagiaire du département de la Sarthe, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail, pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Vidal (Louis), instituteur de 6e classe du département des Basses-Pyrénées, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail, pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Daney (Charles), instituteur de 6e classe du département de la Gironde, est mis, pour une durée allant du 16 octobre 1952 au 30 septembre 1955, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Maitrasse (Michel), instituteur stagiaire du département du Loiret, est mis, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Pietre (Odile), institutrice stagiaire du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Marouseau (Pierre), instituteur stagiaire du département de la Creuse, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Chalvignac (Yvonne), institutrice stagiaire du département du Puy-de-Dôme, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Alran (Claude), instituteur stagiaire du département de Seine-et-Marne, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Brousse (Henri), instituteur stagiaire du département de la Corrèze, est mis, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Rouze (Colette), institutrice stagiaire du département de l'Yonne, est mise, pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Jonon, née Billet, institutrice de 6e classe du département du Puy-de-Dôme, est mise, pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Thiebiot (Roger), instituteur stagiaire du département de la Somme, est mis, pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Ramade (Simone), institutrice de 6e classe du département de l'Aude, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Escudero (Sylvain), instituteur stagiaire du département de Lot-et-Garonne, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Martin (Pierre), instituteur stagiaire du département de Seine-et-Oise, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Demouron (Armand), instituteur stagiaire du département de la Côte-d'Or, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Clodong (Pierre), instituteur stagiaire du département du Jura, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Rocher (Louis), instituteur de 6e classe du département du Rhône, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Petitjean, née Volpelier (Simone), institutrice stagiaire du département d'Eure-et-Loir, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'étude du travail pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Bernard (Marcel), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Chave (René), instituteur de 5e classe du département de la Loire, est mis pour une durée allant du 1er novembre au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Dupuy Paul, instituteur de 3e classe du département du Pas-de-Calais, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Decarsin (André), instituteur de 5e classe du département de l'Aisne, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Marneffe, instituteur de 4e classe du département du Pas-de-Calais, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954 à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Mazzziotta (André), instituteur de 4e classe du département de Constantine, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Nicolle (Michel), instituteur de 4e classe du département de la Meuse, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Schwartz (Marcel), instituteur de 4e classe du département de Maine-et-Loire, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Roy (Christiane), institutrice de 6e classe du département du Jura, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Carre (Maurice), instituteur de 6e classe du département de Loir-et-Cher, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle d'Oran.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Berouard, née Latrille, institutrice de 6e classe du département de la Gironde, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de la Gironde, pour exercer ses fonctions d'institutrice au foyer départemental des pupilles de l'Etat, domaine d'Eysinoff, à Eysines (Gironde).

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Defranoux (Gisèle), institutrice de 4e classe du département des Vosges, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de Meurthe-et-Moselle, pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de Briey.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Lombard (Paul), instituteur de 4e classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mai 1951, à la disposition du préfet des Bouches-du-Rhône, pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle des Bouches-du-Rhône.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Marconnes (Denise), institutrice de 6e classe du département de la Haute-Loire, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Delsert, née Corbineau, institutrice de 5e classe du département de l'Orne, est mise pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Busson, née Leroy, institutrice de 5e classe du département de la Moselle, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Champion, née Lévy, institutrice de 4e classe du département de Loir-et-Cher, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Vey (Emile), instituteur de 4e classe du département de la Haute-Loire, est maintenu, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1953, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Lege (Yvonne), institutrice de 4e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Gazonneau (Gisèle), institutrice de 4e classe du département de la Charente-Maritime, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Cornet, née Bacquet, institutrice de 6e classe du département du Pas-de-Calais, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Cuvigny, née Vion, institutrice de 4e classe du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Dhaussy, née Lesur, institutrice de 4e classe du département de l'Oise, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Bardet, née Peyrichout, institutrice de 5e classe du département de la Haute-Vienne, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Candoret, née Passebon, institutrice de 4e classe du département des Deux-Sèvres, est maintenue, pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 1948, à la disposition du préfet du Puy-de-Dôme pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle du Puy-de-Dôme.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mme Odru, née Dissoubray, institutrice de 4e classe du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du préfet de Seine-et-Oise pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de Seine-et-Oise.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Moucheront (Yvette), institutrice stagiaire du département de la Nièvre, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Fonknechten (Irène), institutrice de 4e classe du département de la Moselle, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Freiche (Andrée), institutrice de 6e classe du département d'Alger, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Auger (Madeleine), institutrice de 5e classe du département de Loir-et-Cher, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Bricout (Raymonde), institutrice de 6e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Tous (Claude), institutrice de 6e classe du département du Finistère, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Redonnet (Colette), institutrice de 5e classe du département de la Haute-Garonne, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Raffestin (André), instituteur de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer ses fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Thiercelin (Jean), instituteur de 6e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1952 au 30 septembre 1954 à la disposition du directeur de l'institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle pour exercer les fonctions d'élève conseiller d'orientation professionnelle à l'institut.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Bergeon (René), instituteur de 5e classe du département de la Seine, est mis pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches de mécanique physique.

Par arrêté du 26 juin 1953, M. Chappelet (Paul), instituteur de 6e classe du département de la Savoie, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1952, à la disposition de l'association Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, pour exercer les fonctions d'instructeur régional.

Par arrêté du 26 juin 1953, Mlle Latil (Ginette), institutrice de 5e classe du département du Var, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du médecin délégué départemental de l'hygiène scolaire du Var, pour exercer les fonctions d'adjointe d'hygiène scolaire du Var.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 11 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'arrêté du 7 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Michaux, chef adjoint du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions concernant les questions de budget, de personnel et de matériel.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés des anciens cadres locaux des services financiers de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1953, page 5890, annexe I, Guyane:

EMPLOIS SUPPRIMÉS	EMPLOIS D'ASSIMILATION au 1er janvier 1918.
I. — *Cadres du service des contributions directes.*	*Hiérarchie des cadres métropolitains.*
. . . . .	. . . . .
Au lieu de:	
Vérificateur 1re classe	Agent principal de constatation: 5e échelon (NF).
Commis principal:	
1re classe	3e échelon (NF).
2e classe	2e échelon (NF).
Lire:	
Vérificateur 1re classe	Agent principal de constatation: 5e échelon (NF).
Commis principal:	
1re classe	3e échelon (NF).
2e classe	2e échelon (NF).

Mise en position de mission d'un conseiller à la cour d'appel de Dakar.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1953: page 5563, 2e colonne, 12e ligne, au lieu de: « au cabinet du président de l'Assemblée de l'Union française », lire: « au cabinet du président de l'Union française ».

(Le reste sans changement.)

Administration générale.

Par arrêté du 21 mai 1953, M. Gabaud (Jean-Louis-Marcel), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 4 septembre 1953, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 25 juin 1953, un rappel supplémentaire d'ancienneté pour services militaires de deux ans trois mois et sept jours a été attribué à M. Bourgeois (Jacques), inspecteur de 2e classe, 3e échelon, du corps des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer.

Les arrêtés susvisés n° 48 du 22 janvier 1953 et n° 505 du 21 mai 1953 sont abrogés en ce qui concerne M. Bourgeois (Jacques) et remplacés par les dispositions ci-après:

« Est constaté, pour compter du 20 août 1951, le passage au 4e échelon du grade d'inspecteur de 2e classe des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer de M. Bourgeois (Jacques). Rappels de services militaires épuisés. »

Infirmières.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 mai 1953, Mlle Labridy (Solange-Félicia) est nommée infirmière coloniale stagiaire pour compter de la veille de son embarquement.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1953, les arrêtés des 23 mai 1947 et 30 avril 1949, portant respectivement intégration et promotion de personnel dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, sont rapportés en ce qui concerne M. Clément (Georges-Etienne), contrôleur du service des lignes.

M. Clément (Georges-Etienne), est intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, dans la branche des installations techniques comme suit:

Pour compter du 1er octobre 1941: conducteur de 1re classe, avant trois ans (ancienneté civile conservée: 3 mois; rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Pour compter du 1er janvier 1949: contrôleur de 1re classe (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Clément (Georges-Etienne), contrôleur de 1re classe des installations du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, est intégré et reclassé dans le nouveau grade d'inspecteur des installations, comme suit:

Pour compter du 1er janvier 1949: inspecteur de 1re classe, après deux ans (ancienneté civile conservée: 8 mois; rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Pour compter du 1er mai 1950: inspecteur de 1re classe après quatre ans (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Le présent arrêté, porte effet pour compter des dates indiquées, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1953, M. Bureau, fonctionnaire du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, détaché dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, pour la période du 1er mars 1949 au 31 mars 1953, a été reclassé dans ledit cadre général comme suit, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté:

Du 1er mars 1949 au 25 mars 1949: inspecteur rédacteur de 4e classe;

Du 26 mars 1949 au 31 décembre 1950: chef de section de 1re classe avant 3 ans;

Du 1er janvier 1951 au 31 mars 1953: inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1953, M. Martinetti (Vincent), vérificateur principal de 4e classe du service des installations du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été reclassé, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté comme suit:

Pour compter du 1er juillet 1951 et à l'ancienneté: à la 3e classe du grade de vérificateur principal (rappels pour services militaires conservés: 4 mois);

Pour compter du 1er mars et au choix: à la 2e classe du grade de vérificateur principal (rappels pour services militaires épuisés).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1953:

Page 5564, 1re colonne, 43e ligne, au lieu de: « Pour compter du 1er janvier 1950 », lire: « Pour compter du 1er janvier 1949 ».

Page 5566, 2e colonne, 44e et 45e ligne, au lieu de: « M. Lerognon (Henri), rappels pour services militaires: 4 mois 11 jours », lire: « M. Lerognon (Henri), rappels pour services militaires: 3 ans 1 mois 1 jour, dont 2 ans 8 mois 20 jours utilisables uniquement pour les franchissements d'échelons ».

Page 5567, 1re colonne, 9e, 10e et 11e ligne en partant du bas, au lieu de: « M. Foulon (Louis), rappels pour services militaires: 5 mois 27 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons », lire: « M. Foulon (Louis), rappels pour services militaires: 5 mois 24 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons ».

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 25 juin 1953, M. Apedo-Amah (Georges), chef comptable après trois ans du cadre local des travaux publics du Togo, attaché au cabinet du commissaire de la République, a été placé en position de mission pour une période maximum de trois mois, compter du 3 juin 1953, pour se rendre à Paris et à New-York.

Par arrêté en date du 25 juin 1953, du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, il a été attribué à M. Rose-Rosette (Eugène), ingénieur de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté complémentaire de 1 an 3 mois 24 jours pour services militaires.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification de l'arrêté du 28 juin 1952 relatif à l'assiette des cotisations dues aux caisses d'allocations familiales agricoles par certains assujettis.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 52-645 du 3 juin 1952 relatif au régime des cotisations dues aux caisses d'allocations familiales agricoles;
Vu l'arrêté du 28 juin 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 28 juin 1952 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Le salaire réel visé à l'article 6 du décret n° 52-645 du 3 juin 1952 est constitué par les rémunérations réellement versées, dans la limite des plafonds visés à l'article 5 du décret n° 50-444 du 20 avril 1950 modifié relatif au financement des assurances sociales agricoles. Ces rémunérations sont déterminées suivant les règles fixées aux deux derniers alinéas du paragraphe 1er de l'article 4 du décret précité.

« *Art.* 3. — Le salaire forfaitaire visé à l'article 6 du décret susvisé n° 52-645 du 3 juin 1952 est constitué par une rémunération globale forfaitaire correspondant à l'activité du chef d'entreprise et éventuellement des personnes qui travaillent avec lui y compris, le cas échéant, son conjoint et les membres majeurs de sa famille. Cette rémunération est déterminée dans les conditions fixées à l'article 3 du décret n° 50-444 du 20 avril 1950 modifié relatif au financement des assurances sociales agricoles ».

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prend effet du 1er juillet 1953.

Fait à Paris, le 4 juillet 1953.

PHILIPPE OLMI.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 juillet 1953, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme

de construction d'habitations à bon marché et de logements, les sociétés dont la désignation suit:

Sous réserve des radiations qui pourraient survenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1954:

ALSNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.

ARDECHE

3 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, à Bourg-Saint-Andéol. Correspondance: 1, rue Juramy, à Marseille.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting (O. S. A. L.Y.), usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau

BOUCHES-DU-RHONE

6 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, à Marseille.
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille; bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
28 Sud-Travaux, bâtiment, 4, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde (construction et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille.
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiment, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, à Marseille.
41 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22, 24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
51 C. O. C. I., Coopérative ouvrière de construction immobilière, 11, rue Briffaut, à Marseille.
58 C. O. M. A. D., Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement décoration, 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
61 Entreprise coopérative ouvrière de peinture (E. C. O. P.), 19, rue Aldebert, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et de travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
76 Omnium sanitaire, entreprise générale, 51, rue Jacques-Hébert, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment, 42, boulevard de la Barnière, à Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille.

CANTAL

1 L'Union ouvrière, bâtiment et travaux publics, route des Caminières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse, bâtiment et travail des granits, route d'Auray, à Neuville-Vire.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, la Rochelle.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne, bâtiment et travaux publics, à la Clarté-Plounanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimard.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture, vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
10 La Fourmillière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics Kérellé, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, Albert-Louppe (Prat-Ar-Raty), à Brest

GARONNE (HAUTE-)

10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilméry, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement, miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 11, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 40, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse; bureau: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103 rue Bonnat, à Toulouse.

44 Languedoc-Matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiments et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse

GERS

2 Gers construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

9 Coopérative des bois, 2, rue Villedieu, à Bordeaux.
43 L'Entreprise générale, à Bourtin.
48 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

HERAULT

43 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
44 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, Saint-Gervais-sur-Mare.
45 Société ouvrière méridionale de construction, chemin de la Pompignane, à Castelnau-le-Lez.

ILLE-ET-VILAINE

4 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
23 Le Bâtiment moderne, 32, rue des Ecoles, à Dinard.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 11, rue Dupont-des Loges, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie, serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
32 Entreprise coopérative générale de peinture, 26, rue de Nemours, à Rennes.
34 Coopérative de plâtrerie, 5, impasse Paul-Bert, à Rennes.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Deols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poelier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et de travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISERE

4 Société industrielle de tailleurs de pierre et carriers, à Montalieu-Vercieu.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 35, rue Jean-Allemagne, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFERIEURE

4 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, au Pouliguen.

LOIRET

5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims. Correspondance à Tagnon (Ardennes).
12 Enseignes, décoration, peinture, Drain, 50 et 52, rue Croix-Saint-Marc, à Reims.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun. Bureaux: 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

3 Morbihan bâtiment et travaux publics, avenue Kesler-Devillers, à Lanester.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommelès-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Commines, à Lille.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpentes et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Chateaubriand, à Lille.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Construction de l'Oise picarde, rue Adrien-Maitre, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 La Wimereusienne, bâtiment et travaux publics, rue du Vieux-Port, à Wimereux.
13 Construction coopérative, Equihem-le Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, le Portel.
14 Communauté de travail, société coopérative ouvrière de production anonyme, menuiserie et ébénisterie, 37, rue Thiers, à Saint-Omer.

PUY-DE-DOME

7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 9 *bis*, route des Romains, à Strasbourg-Koenigsheffen.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 44 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers zingueurs réunis, 171, rue Duguesclin, à Lyon.
25 Le Roc, construction et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoi, à Villeurbanne; bureaux: 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers peintres réunis, 83, rue Vauban, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.

SARTHE

4 Société coopérative ouvrière du bâtiment de l'Ouest, 57 *bis*, rue Montoise, le Mans.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg la Madeleine, à Moutiers.

SEINE

PARIS

4 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A.O.I.P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprise, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
30 L'Abeille, peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
42 Le Chauffage moderne, 55, rue des Vignoles, à Paris (20e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture, vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse (annexe), à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e). Correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité et chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine Carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau, travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
213 A. T. O. S., Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e). Bureauxé 47, rue de Pont-à-Mousson, à Metz (Moselle).
225 Aux Nettoyeurs encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 217, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
236 Le Bâtiment et voies ferrées, 57, avenue Michel-Bizot, à Paris (12e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprise électrique, 14, rue Saint-Georgese, à Paris (9e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e). Bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
254 Paris-Peinture, 51, rue des Alouettes, à Paris (19e). Bureaux: 113, rue de Charonne, à Paris (11e).
265 Art et menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
273 La Renove, peinture, 15, rue Pierre-Gourdault, à Paris (13e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs, 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).

COMMUNES

41 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment, S. O. E. B., 10, rue des Capucines, à Villemomble. Bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, aux Pavillons-sous-Bois.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge. Correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc-prolongée, à Saint-Ouen.
79 Entreprise économique maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes. Correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22 ,rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins, sièges à ressorts, 31-33-35, rue Arago, à Puteaux.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

94 L'Avenir de Drancy, bâtiments et travaux publics, 17, rue Chevillard, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
113 Société ouvrière nogentaise bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
130 La Productrice du bâtiment France et colonies, 37, rue de Châtillon, à Clamart; correspondance : 12, rue Blanche, à Paris (9e).
131 Monteurs Levageurs, entreprise de montage de charpente et manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
133 Ateliers Boislux, menuiserie d'art et de bâtiment, installations de magasins, 25, rue Albert-Beugnet, à Drancy.
135 Le Parquet et tout le travail du bois, 2, rue du Maréchal-Lyautey, le Perreux-sur-Marne.
136 Les Ouvriers paveurs, 40, avenue du Nord, à Saint-Maur.
137 La Seine, bâtiments et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux.

SEINE-ET-OISE

4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
27 La Familiale, entreprise générale, 7, avenue des Bleuets, à Ablon; correspondance: 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
34 Les Peintres vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville; bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mandres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-Le Coz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.

SEINE-INFERIEURE

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
13 Larogeray bâtiment, 84, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers menuisiers, 115, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

3 Serrurerie picarde, 17, rue de Metz, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiment et transport, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Corbie.
26 La Renaissance picarde bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

VAR

9 Société varoise d'entreprises générales, chemin de la Colette, à Toulon.
10 Entreprise méridionale de travaux publics et de bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon; bureaux commerciaux : 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 5, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

YONNE

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

Sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931 relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 juillet 1953, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931, relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient intervenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1954:

AIN

3 Imprimerie coopérative, 5, rue Littré, à Bourg-en-Bresse.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
7 L'Espoir, imprimerie, 56, rue Camille-Desmoulins, à Guise.

ALLIER

1 Imprimerie ouvrière montluçonnaise, 1, rue Saint-Jean, à Montluçon.

ALPES-MARITIMES

5 Imprimerie Aegitna, 27, rue Jean-Jaurès, à Cannes.

ARDECHE

3 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, à Bourg-Saint-Andéol; correspondance: 1, rue Juramy, à Marseille.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting, O. S. A. L. Y., usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.
2 Au Vrai gant de Millau, 4, place de la Fraternité, à Millau

BOUCHES-DU-RHONE

1 Imprimerie nouvelle de Marseille, 118, rue Sainte, à Marseille.
8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, à Marseille.
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille. Bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
28 Sud-Travaux (bâtiment), 4, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde (Construction et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille.
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiment, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, à Marseille.
41 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22 et 24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
51 C. O. C. I. (Coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille.
58 C. O. M. A. D. (Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration), 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
62 Les Fils d'André Corsiglia, confiserie, confiturerie, 13 et 15, rue Xavier-Progin, à Marseille.
64 Entreprise coopérative ouvrière de peinture (E. C. O. P.), 19, rue Aldebert, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et des travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
76 Omnium sanitaire, entreprise générale, 51, rue Jacques-Hébert, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille.
79 Socoma, société coopérative de manutention, 4, rue Breteuil, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment, 42, boulevard de la Barnière, à Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille.
84 C. E. M. M. coopérative d'entreprise méditerranéenne de manutention, 19, rue de la Croix, à Marseille.

CANTAL

1 L'Union ouvrière (bâtiment et travaux publics), route des Camisières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse (bâtiment et travail des granits), route d'Auray, à Neuville-Viré.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Collgny, à la Rochelle.

CORREZE

2 Aux Galochiers réunis, 21, rue Général-Dalton, à Brive.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

1 Imprimerie coopérative ouvrière, 18, rue de la Manutention, à Dijon.
2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne (bâtiment et travaux publics), à la Clarté-Ploumanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.
8 Imprimerie moderne, 27, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc.
9 Imprimerie Armor, rue de l'Eperonnerie, à Pontrieux.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.

DORDOGNE

1 Les peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

2 La Solidarité, imprimerie ouvrière coopérative, 6 et 8, rue Gambetta, à Besançon.
8 Le Comtois, éditions, 20, rue Gambetta, à Besançon.
10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

3 Boimondau, boîtiers de montres du Dauphiné, 45, rue Montplaisir, à Valence.
4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.
7 Cadreclair, fabrique de cadrans, Hautes-Faventines, à Valence.
8 Centralor, boîtiers de montres en métaux précieux, Hautes-Faventines, à Valence.
9 SO. CO. MECA, société coopérative de mécanique (mécanique et outillage), Hautes-Faventines, à Valence.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55-57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture et vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmilière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
17 L'Equipement fermier, harnachement, garnitures automobiles, cordages, 6, rue Constant-Lancien, à Carhaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kérélié, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raty), à Brest.

GARD

8 L'Aiguille, manufacture de vêtements, 2, rue des Tilleuls, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

5 Imprimerie ouvrière, 6, rue Bayard, à Toulouse.
9 Le Mutilé, manufacture de prothèse, 38, rue Pharaon, à Toulouse.
10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre (encadrement et miroiterie), 6, rue Kléber, à Toulouse.

16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 40, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse; bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
39 Société coopérative de transports fluviaux, 8, rue Valenciennes, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc, matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Constructions, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

9 Coopérative des bois, 2, rue Villedieu, à Bordeaux.
13 L'Entreprise générale, à Hourtin.
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.
19 Société industrielle maritime d'acconage et de manutention (S. I. M. A. M.), 49, quai des Chartrons, à Bordeaux.

HERAULT

11 L'Abeille, imprimerie, 14, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier.
13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la mer, bâtiment, à Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, chemin de la Lompignane, à Castelnau-le-Lez.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
4 Imprimeries réunies, 22, rue de Nemours, à Rennes.
5 Carroserie ouvrière, 32, rue des Polieux, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
10 L'Ebénisterie ouvrière, 46 *bis*, boulevard de Chézy, à Rennes.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
14 Les Granitiers réunis, à Saint-Marc-le-Blanc.
17 Chausures L'Aube, 7, place Carnot, à Fougères.
23 Le Bâtiment moderne, 32, rue des Ecoles, à Dinard.
24 La Persévérance, carrières et travail du granit, à Saint-Hilaire-des-Landes.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 11, rue Dupont-des-Loges, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie et serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
32 Entreprise coopérative générale de peinture, 26, rue de Nemours, à Rennes.
34 Coopérative de plâtrerie, 5, impasse Paul-Bert, à Rennes.

INDRE

6 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris
8 Grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.
10 Association ouvrière des brasseurs et similaires (le Montet), à Déols.

INDRE-ET-LOIRE

1 Imprimerie centrale de touraine, 10, rue de Metz, à Tours.
6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISERE

1 Société industrielle de tailleurs de pierres et carriers, à Montalieu-Vercieu.

JURA

3 La Tournerie ouvrière, à Lavans-lès-Saint-Claude.
8 Imprimerie coopérative, 13, rue Général-Malet, à Dole.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
3 Union typographique et lithographique, 8, rue Lavoisier, à Saint-Etienne.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 35, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
12 Neufodepart, confection, 6, rue Emile, à Saint-Etienne.
13 Coopérative Atelier-école des aveugles travailleurs civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire, brosserie, vannerie, 24, rue Rouget-de-Lisle, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFERIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, le Pouliguen.
14 Le Personnel associé de la M. N. C., manufacture nantaise de confections, 6, rue Ouche-de-Versailles, à Nantes.

LOIRET

1 La Laborieuse, imprimerie, 7, rue du Gros-Anneau, à Orléans.
5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.
6 Coopérative ouvrière de production des aveugles de l'Orléanais (C. O. P. A. O.), brosserie, vannerie, 103, rue d'Illiers, à Orléans.

LOIR-ET-CHER

5 Fonderie métallurgique L'Equitable, à Cormenon, près Mondoubleau.

MAINE-ET-LOIRE

1 Imprimerie angevine, 8, rue Boisnet, à Angers.
4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims. Correspondance: à Tagnon (Ardennes).
12 Enseignes-Décorations-Peinture-Drain, 50-52, rue Croix-Saint-Marc, à Reims.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun. Bureaux: 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

1 Imprimerie ouvrière vannetaise, 1, rue Saint-Gildas, à Vannes.
3 Morbihan-Bâtiment et travaux publics, avenue Kesler-Devillers, à Lanester.

NIEVRE

1 Imprimerie nouvelle L'Avenir, 1, rue du Rivage, à Nevers.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
10 L'Union-Confection, 12, rue de la Vignette, à Lille.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommelès-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
29 La Ruche, travaux publics, voies ferrées, 139, rue Saudeur, à Valenciennes.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpente et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
34 Coboitex, coopérative des ouvriers du bois et du textile, 42, rue Emile-Zola, à Halluin.
35 La Sève, sièges, 11 à 15, rue de la Libération, à Halluin.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Chateaubriand, à Lille.
39 Société coopérative ouvrière des paveurs dunkerquois, 174, rue H.-Ghesquière, à Coudekerque-Branche.
40 Coopérative des aveugles travailleurs de Roubaix et du Nord, brosserie, vannerie, 25, boulevard d'Halluin, à Roubaix.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

2 Imprimerie nouvelle, impasse du Palais, à Creil.
4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribecourt.
5 A La Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Constructions de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 La Wimereusienne, bâtiments et travaux publics, rue du Vieux-Port, à Wimereux.
13 Construction coopérative Equihem le Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, au Portel.
14 Communauté de travail, société coopérative ouvrière de production anonyme, menuiserie et ébénisterie, 37, rue Thiers, à Saint-Omer.

PUY-DE-DOME

1 L'Ameublement du Centre, 12, rue des Farges, à Chamalières.
6 Coopérative d'ameublement de Châteldon, « Au Noyer massif, » place Jean-Jaurès, à Châteldon.
7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.
8 Coopérative ouvrière radioélectrique d'Auvergne (C. O. R. A.), à Enval, près Riom. Bureaux: 10, place J.B.-Laurent, à Riom.

PYRÉNEES (BASSES-)

3 Le Travail, fabrique d'espadrilles, cité Saint-Jean, à Mauléon.

PYRENEES-ORIENTALES

1 L'Union sandalière, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 9 *bis*, route des Romains, à Strasbourg-Kœnigshaffen.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 44 *bis* rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

1 Imprimerie nouvelle lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, à Lyon.
12 La Prévoyante, vêtements et uniformes, 9 et 11, rue Salomon-Reinach, à Lyon.
14 L'Industrie mécanique lyonnaise, 3, cours Docteur-Jean-Damidot, à Villeurbanne.
15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-Zingueurs réunis, 171, rue Duguesclin, à Lyon.
23 Avenir métallurgique, 31, rue Charles-Lyonnet, à Villeurbanne.
25 Le Roc, constructions et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressencé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne. Bureaux: 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers-Peintres réunis, 83, rue Vauban, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
43 Coopérative des aveugles travailleurs de Lyon et du Sud-Est, brosserie, vannerie, 149, Grande-Rue-de-la-Guillotière, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.
48 Technic-Photo, photographie industrielle et publicitaire, 77, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
49 Société industrielle lyonnaise de confection (S. I. L. C. O.), 86, avenue Galline, à Villeurbanne.

SAONE-ET-LOIRE

8 Groupement industriel coopératif autunois, ameublement, rue du Théâtre-Romain, à Autun.

SARTHE

4 Société coopérative ouvrière du bâtiment de l'Ouest, 57 *bis*, rue Montoise, au Mans.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.

SAVOIE (HAUTE-)

5 Le Mouton Jacquemard, manufacture de vêtements en cuir ou peau lainée, à Taninges.

SEINE

PARIS

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
2 Imprimerie nouvelle, 53, quai de Seine, à Paris (19e).
3 Association coopérative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
17 L'Emancipatrice, imprimerie, 3, rue de Pondichéry, à Paris (15e).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

18 Aux Professionnels réunis, déménagements, 59, rue Cambronne, à Paris (15e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprises, Stuc, Maçonnerie, Staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
25 La Productrice, imprimerie, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e).
29 La Persévérante, brochure, reliure, 24, impasse de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).
30 L'Abeille, peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
41 Association des ouvriers de l'ébénisterie parisienne, 9, rue Charles-Delescluze, à Paris (11e).
42 Le Chauffage moderne, 55, rue des Vignoles, à Paris (20e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
53 Union et travail, confection, 23, boulevard Bessières, à Paris (17e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
56 Les Ateliers modernes, confection de chemises, 16, rue des Ecoles, à Paris (5e).
57 La Mécanique moderne, 59, rue de la Convention, à Paris (15e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
68 Institut de comptabilité, 9, boulevard Raspail, à Paris (7e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
93 Coopérative ouvrière de T. S. F., 192, rue La Fayette, Paris (10e).
99 Association coopérative des ouvriers et ouvrières de la literie, 75, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (11e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse-annexe, à Paris (15e).
112 L'Arc-en-ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
125 Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique (A. C. O. M. E.), 14, rue de Marignan, à Paris (8e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
161 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M. (grès, faïences, mosaïques), 35, rue de Mouzaïa, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau, travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
203 Equipes artisanales cinématographiques, 42, rue Fontaine, à Paris (9e).
207 La Lithographie parisienne, 27 *bis*, rue Jacques-Louvel-Tessier, à Paris (10e).
208 Travail, vêtements pour hommes, 24, avenue du Maine, à Paris (15e).
213 A. T. O. S., Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
215 Les Afficheurs réunis, 31, rue Violet, à Paris (15e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e); bureaux: 47, rue de Pont-à-Mousson, à Metz (Moselle).
221 La Guilde des techniciens, 8, rue Catulle-Mendès, à Paris (17e).
225 Aux Nettoyeurs, encaustiques réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
227 L'Equipe, cinéma, 54, rue de Prony, à Paris (17e).
228 Société parisienne de mécanographie, 15, rue de Buffon, à Paris (5e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 247, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
234 Association des techniciens, géomètres et topographes, 48, rue de la Glacière, à Paris (13e).
235 L'Audacieuse, nettoyage, 20, rue du Terrage, à Paris (10e); bureaux: 25, rue Claude-Tillier, à Paris (12e).
236 Le Bâtiment et voies ferrées, 57, avenue Michel-Bizot, à Paris (12e).
240 Les Géomètres topographes associés, 9, rue du Transvaal, à Paris (20e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e); bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
254 Paris-Peinture, 58, rue des Alouettes, à Paris (19e); bureaux: 113, rue de Charonne, à Paris (11e).
265 Art et menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
273 La Renove, peinture, 15, rue Pierre-Gourdault, à Paris (13e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
277 Société coopérative ouvrière de production A. M. A. S. (articles métalliques et appareils scientifiques), 25, rue des Balkans, à Paris (20e).
278 Union des plombiers-couvreurs monteurs, 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
280 Communauté de travail « Réal XII », traitement des moteurs, réalésage, rectifications, etc., 72, cours de Vincennes, à Paris (12e).

Communes

3 La Cootypographie, imprimerie, 11, rue de Metz, à Courbevoie.
4 Les Jardiniers de Paris, 34, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine.
7 Biscuiterie L'Idéale, 46 et 48, rue Auguste-Blanqui, à Gentilly.
11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
18 L'Union des ouvriers en limes, 40, rue Le Galleu, à Ivry-sur-Seine.
31 Les maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
43 L'Union, taxis, 11 et 13, rue d'Alsace, à Levallois-Perret.
45 Le carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment (S. O. E. B.), 10, rue des Capucines, à Villemomble, bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, à Pavillons-sous-Bois (Seine).
58 Les spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge. Correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
60 Les selliers coopérateurs, 37, rue François-Arago, à Montreuil.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc-Prolongée, à Saint-Ouen.
77 L'Union, polissage, nickelage, 151, boulevard Gabriel-Péri, à Malakoff.
78 La Typo-Litho, 11, rue Danicourt, à Malakoff.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes. Correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins, sièges à ressorts, 31, 33, 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Chevillard, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
101 Union des techniciens et installateurs de stockage et distribution de fluide (UNIT), 5, rue des Cailloux, à Clichy. Bureaux: 19, boulevard Haussmann, à Paris.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
107 Association ouvrière optique et précision (A. O. O. P.), 13, rue Romain-Rolland, à Bagneux.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.

415 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
416 Aux Professionnels de l'emballage, manutention, emballages, 19-21, rue Raspail, à Puteaux.
418 L'Union des compagnons paveurs, 15, rue Kruger, à Saint-Maur.
419 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
428 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
429 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
430 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 37, rue de Châtillon, à Clamart. Correspondance: 12, rue Blanche, à Paris (9e).
431 Monteurs levageurs, entreprise de montage de charpente et de manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
432 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
433 Ateliers Boislux, menuiserie d'art et de bâtiments, installations de magasins, 25, rue Albert-Beugnet, à Drancy.
435 Le parquet et tout le travail du bois, 2, rue du Maréchal-Lyautey, le Perreux-sur-Marne.
436 Les Ouvriers paveurs, 40, avenue du Nord, à Saint-Maur.
437 La Seine, bâtiment et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux.
438 Société d'études et de constructions spéciales (S. E. C. S.), barrages, vannes, 105, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et carrières, travaux publics et particuliers, 1, route de Nangis, à Melun.

SEINE-ET-OISE

2 La Gutenberg, imprimerie, 18, avenue de Paris, à Versailles.
3 L'Union typographique, 26, rue Jules-Guesde, à Villeneuve-Saint-Georges.
4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles
6 Les Carrières du bassin de Paris, à Villejust, par Palaiseau.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan
27 La Familiale, entreprise générale, 7, avenue des Bleuets, à Ablon. Correspondance: 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
29 Usinage et revisions mécaniques, 2, route de Corbeil, à Montgeron.
34 Les Peintres vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville. Bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers paveurs versaillais, 6, rue Yves-Le Coz, à Versailles.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mandres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
42 Coopérative ouvrière de travail des métaux (C. O. TRA. M.), 12, avenue Victor-Hugo, à Neuilly-Plaisance. Bureaux: 13, avenue Président-Roosevelt, le Perreux-sur-Marne (Seine).
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-Le Coz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.

SEINE-INFERIEURE

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
8 Les Ouvriers coupeurs associés (L. O. C. A.), habillements civils et militaires, 28, rue de la République, à Elbeuf.
11 La Chemiserie elbeuvienne, 16, rue Cousin-Corblin, à Elbeuf.
13 Larogeray, bâtiment, 81, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SEVRES (DEUX-)

4 L'Avenir des ouvriers charpentiers menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

1 Imprimerie nouvelle, 30, rue Gresset, à Amiens.
3 Serrurerie picarde, 17, rue de Metz, à Amiens.
4 Société l'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
18 Ateliers de mécanique et forges d'Amiens-Boutillerie (A. M. F. A. B.), chemin des Vignes, à Boutillerie-lès-Amiens. Bureaux, 103, rue La Fayette, à Paris (10e).
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Corbie.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens
28 L'Habillement moderne, travail des Etoffes, 103, rue Baudrez, à Rivery.
29 Le Courrier picard, journaux, 14, rue Alphonse-Paillat, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

TARN

1 La Verrerie ouvrière, avenue Dembourg, à Albi.

VAR

9 Société varoise d'entreprises générales, chemin de la Colette, à Toulon.
10 Entreprise méridionale de travaux publics et du bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon. Bureaux commerciaux: 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

1 Société centrale de cartonnages et d'imprimerie, cours Victor-Hugo, à Valréas.
3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.
10 La Viennoise, fabrique de balais, 108, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
10 Société ouvrière d'ameublement, 54, rue Montmaillier, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 5, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
20 Coopera, manufacture de chaussures, 3, rue Guillaumin, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
27 Ganterie coopérative de Saint-Junien, à Saint-Junien.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

VOSGES

1 L'Emancipatrice, fabrique de sièges, à Liffol-le-Grand.

YONNE

1 L'Universelle, imprimerie, 12, place Saint-Amâtre, à Auxerre
2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
3 La Fonderie auxerroise, rue Thomas-Ancel, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.
8 Imprimerie coopérative Chevillon, 19, rue de l'Ecrivain, à Sens.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets du 1er juillet 1953 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Bontz (Robert), directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population, pour signer, au nom du ministre, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget du ministère de la santé publique et de la population, toutes pièces justificatives de dépenses, débets et titres exécutoires, et, en général, toutes pièces comptables intéressant le même budget.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Vaille, chef du service central de la pharmacie, à effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, circulaires, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux nominations, promotions ou mutations de personnel.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL COSTE-FLORET.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 16 juillet 1953.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination d'un membre de la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes ou vétérinaires.

3. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

4. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre du comité de contrôle du fonds d'encouragement de la production textile.

5. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

6. — Nomination des membres de la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

7. — Vote: 1° de la proposition de loi (n° 2644) de M. Boisdé tendant à interdire les ventes à emporter dans les foires et salons; 2° de la proposition de résolution (n° 1106) de M. Clostermann tendant à inviter le Gouvernement à interdire la « vente à emporter » dans les « foires-échantillons », (la commission conclut à une proposition de résolution). (N° 6000. — M. Klock, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi (n° 6121) portant dérogation temporaire aux dispositions relatives à l'avancement à l'ancienneté au grade de commandant dans les armes et services de l'armée de terre. (N° 6139. — M. Triboulet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 2265) de M. Louis Martel et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'un statut légal pour les stations sanatoriales de cure pour tuberculose. (N° 5361. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote de la proposition de loi (n° 4334) de M. Haumesser tendant à modifier certaines dispositions de l'ordonnance du 23 novembre 1944 sur la justice musulmane en Algérie. (N° 6195. — M. Haumesser, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote de la proposition de loi (n° 2513) de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le statut du personnel de la Caisse nationale de l'énergie (2e inscription). (N° 3970. — M. Robert Coutant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote de la proposition de résolution (n° 6307) de M. Malbrant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à dégager sur le fonds d'encouragement à la production textile, avant le 1er juillet 1953, les ressources nécessaires au versement de la contribution de 400 millions destinée à assurer le payement de la prime d'ensemencement aux planteurs de coton de l'Afrique équatoriale française; à prendre les mesures nécessaires au soutien du prix au producteur pour la campagne 1953-1954; à assurer aux planteurs de coton de l'Union française la sécurité de débouchés et de prix qui conditionnent le développement d'une production vitale pour l'économie métropolitaine. (N° 6400. — M. Bechir Sow, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote de la proposition de loi (n° 1608) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la législation sur les conseils de prud'hommes et, en conséquence, à modifier les articles 2 et 103 du titre Ier du livre quatrième du code du travail (2e inscription) (nos 3740-6091. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Examen d'une quatrième demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4115 concernant MM. Jacques Duclos, Etienne Fajon, François Billoux, Raymond Guyot et André Marty.

15. — Discussion des conclusions du rapport (n° 6131) fait par la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions en exécution de la résolution, adoptée par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1950, et par le Conseil de la République le 25 janvier 1951, décidant la revision des articles 7 (addition), 9 (1er et 2e alinéa), 11 (1er alinéa), 12, 14 (2e et 3e alinéa), 20, 22 (1re phrase), 45 (2e, 3e et 4e alinéa), 49 (2e et 3e alinéa), 50 (2e et 3e alinéa) et 52 (1er et 2e alinéa) de la Constitution. — M. Defos du Rau, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des conclusions du rapport (n° 6131) fait par la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions en exécution de la résolution, adoptée par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1950, et par le Conseil de la République le 25 janvier 1951 décidant la revision des articles 7 (addition), 9 (1er et 2e alinéa), 11 (1er alinéa), 12, 14 (2e et 3e alinéa), 20, 22 (1re phrase), 45 (2e, 3e et 4e alinéa), 49 (2e et 3e alinéa), 50 (2e et 3e alinéa) et 52 (1er et 2e alinéa) de la Constitution. — M. Defos du Rau, rapporteur.)

Nomination de membres de commission.

Ont été désignés pour faire partie de la commission de coordination pour l'étude des questions relatives à la Communauté européenne du charbon et de l'acier:

1° Par la commission des affaires étrangères: M. Pupat, en remplacement de M. Mutter;

2° Par la commission des finances: M. Vallon, en remplacement de M. Marc Jacquet;

3° Par la commission des territoires d'outre-mer: M. Laforest, en remplacement de M. July.

Nomination de membres de sous-commissions.

La commission des finances a désigné:

1° MM. Bardon et Lebon, en remplacement de MM. Boisdé et Marc Jacquet, pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte;

2° M. Diethelm, en remplacement de M. Ferri, pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

Commission des finances.

2e séance du vendredi 10 juillet 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bardon, Bénard (François), Conombo, Diethelm, Faggianelli, Gosnat, Jean-Moreau, Mendès-France, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pluchet, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléant. — M. Liautey (de M. Raffarin).

3e séance du vendredi 10 juillet 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bardon, Bénard (François), Diethelm, Dorey, Gosnat, Jean-Moreau, Mendès-France, Pluchet, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléant. — M. Liautey (de M. Raffarin).

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira:

1° Le jeudi 16 juillet 1953, à dix heures;

2° Le vendredi 17 juillet 1953, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Rapports de:

M. Tourné, sur sa proposition de résolution (n° 5963) (mutage des vins doux naturels);

M. Kuehn, sur la proposition de loi (n° 3240) de M. Hénault (caractéristiques du cidre).

II. — Suite de l'examen des rapports de:

M. Seynat, sur la proposition de loi (n° 3260) de M. Sourbet (assainissement du marché du vin);

M. Paternot, sur le projet de loi (n° 5821) (orientation de la production viticole).

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à dix heures (local de la commission n° 262):

I. — Audition de M. André Marie, ministre de l'éducation nationale.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6429) de M. Fajon (frais de fonctionnement du collège moderne et technique de jeunes filles de Suresnes).

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 6164) de M. Cayeux (participation du ministère de l'éducation nationale aux charges d'enseignement médical).

IV. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à quinze heures trente (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6385) de M. Marcel Noël tendant à modifier la composition des comités techniques départementaux des transports constitués suivant l'arrêté ministériel du 28 octobre 1950, en application du décret du 14 novembre 1949, relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers;

La proposition de résolution (n° 6392) de M. Penoy tendant à inclure dans le code de la route des mesures propres à permettre l'identification des véhicules ayant une avarie dans le système d'éclairage de nuit.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 6322) de M. Bouxom tendant à inclure les voyageurs et représentants de commerce dans la liste des bénéficiaires des réductions de tarifs visés à l'article 18 du décret du 14 novembre 1949.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Peytel sur le projet et les propositions de loi (n°s 5574, 5791, 5933 et 5966) concernant l'équilibre financier de la C. A. M. R.

IV. — Rapport de M. Marcel Noël sur la proposition de loi (n° 555) de M. Mora tendant à accorder aux tuberculeux en traitement dans les établissements de cure, à leurs familles et aux personnes désignées par les malades: 1° la réduction de 50 p. 100 sur les chemins de fer; 2° la franchise postale; 3° les tabacs d'hospice.

V. — Rapport de M. Marcel Noël sur la proposition de loi (n° 1947) de M. Camphin tendant à accorder à toutes les personnes ayant des ressources inférieures à 12.000 F par mois une réduction de 50 p. 100 du prix de leur place sur les réseaux de la Société nationale des chemins de fer français et de la Régie autonome des transports parisiens et tous les transports concédés ou autorisés.

VI. — Rapport de M. Marcel Noël sur la proposition de loi (n° 2616) de M. Barthélemy tendant à modifier l'article 4 du décret du 6 octobre 1950 interdisant l'attribution aux agents logés gratuitement de toute indemnité pour travaux supplémentaires, afin de permettre aux comptables des postes, télégraphes et téléphones de bénéficier normalement du repos hebdomadaire et légal et du payement des heures supplémentaires effectuées.

VII. — Rapport de M. Regaudie sur la proposition de résolution (n° 5237) de M. Ramonet tendant à mettre à l'étude un projet routier de grand itinéraire entre la Rochelle-Châteauroux-Zurich.

VIII. — Questions diverses.

La commission de coordination pour l'étude des questions relatives à la Communauté européenne du charbon et de l'acier se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à seize heures (local de la commission n° 255):

Constitution du bureau.

La sous-commission de la recherche scientifique se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à dix-sept heures (local de la commission de l'éducation nationale n° 262):

I. — Echange de vues sur le C. E. R. N.

II. — Etablissement d'un programme d'enquêtes.

III. — Questions diverses.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 16 juillet 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs: 3e bureau, territoire de la Côte d'Ivoire: élection de M. Josse, en remplacement de M. Lagarrosse, décédé. (M. Estève, rapporteur.)

2. — Nomination, par suite de vacances, de deux secrétaires du Conseil de la République.

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention consulaire signée à Paris le 31 décembre 1951 entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord et des territoires britanniques au delà des mers. (N°s 112 et 304, année 1953. — M. Chazette, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine. (N°s 118 et 307, année 1953. — M. Bousch, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier le décret du 28 avril 1951 approuvant, en ce qui concerne les droits de douane, la délibération prise le 23 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à exonérer du payement des droits de douane et des droits d'entrée pendant une période de cinq années le matériel importé par les compagnies de navigation aérienne. (N°s 156 et 298, année 1953. — M. Fousson, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier le décret du 22 mai 1951 approuvant une délibération en date du 19 décembre 1950 du conseil général du territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon relative au tarif des droits de douane d'importation dans ce territoire. (N°s 157 et 299, année 1953. — M. Fousson, rapporteur.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant le décret du 27 avril 1951 approuvant l'article 1er d'une délibération prise le 30 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à modifier le décret du 20 juillet 1932 portant réglementation du service local des douanes. (Nos 158 et 300, année 1953. — M. Fousson, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier la délibération du 15 décembre 1949 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar, concernant la réglementation des entrepôts spéciaux et les dépôts d'avitaillement des huiles minérales à Madagascar et la délibération du 13 avril 1950 de l'assemblée représentative de Madagascar rectifiant la précédente. (Nos 159 et 301, année 1953. — M. Fousson, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de commerce entre la République française et la république d'Haïti, signé à Port-au-Prince le 12 juillet 1952. (Nos 258 et 302, année 1953. — M. Fousson, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission des affaires étrangères. — Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à accorder aux provinces de Madagascar la faculté de recourir à l'emprunt. (Nos 136 et 311, année 1953. — M. Jules Castellani, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant extension aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun de la loi du 28 octobre 1943, rendue applicable par l'ordonnance du 9 août 1944 et relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure. (Nos 155 et 315, année 1953. — M. Razac, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 50-248 du 1er mars 1950 portant suppression de la Cour de justice de l'Indochine. (Nos 181 et 313, année 1953. — M. Motais de Narbonne, rapporteur; et n° 341, année 1953, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Gilbert Jules, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la constatation des infractions à la réglementation minière et à la protection des exploitations minières productrices de substances minérales précieuses dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. (Nos 189 et 314, année 1953. — M. Razac, rapporteur.)

14. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et compléter les dispositions du code de la pharmacie concernant l'ordre national des pharmaciens et à les rendre applicables aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. (Nos 260 et 312, année 1953. — M. Coupigny, rapporteur; et n° , année 1953, avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. N..., rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et à prévoir des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics. (Nos 161 et 309, année 1953. — M. Deutschmann, rapporteur.)

16. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à l'institution d'une caisse de retraite et de prévoyance pour les membres des mahakmas et les aouns de justices de paix d'Algérie. (Nos 185 et 310, année 1953. — M. Mahdi Abdallah, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 10 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. (Nos 199 et 308, année 1953. — M. Schwartz, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi n° 46-283 du 25 février 1946 relative à la rémunération des heures supplémentaires de travail (Nos 242 et 319, année 1953. — M. Maurice Walker, rapporteur.)

19. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant déclassement du fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe. (Nos 183 et 334, année 1953. — M. Henri Barré, rapporteur.)

20. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement de la place de Collo (Algérie) (Nos 184 et 335, année 1953. — M. Henri Barré, rapporteur.)

21. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la sauvegarde de la vie en mer et l'habitabilité à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance. (Nos 257 et 332, année 1953. — M. Lachèvre, rapporteur.)

22. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux régimes des retraites des anciens instituteurs des houillères intégrés dans les cadres de l'enseignement public en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et de la loi du 8 juin 1948. (Nos 192 et 333, année 1953. — M. Estève, rapporteur.)

23. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. (Nos 163 et 270, année 1953. — Mme Marcelle Delabie, rapporteur; et n° 331, année 1955, avis de la commission des finances. — M. Clavier, rapporteur.)

24. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, sur le traitement des alcooliques dangereux pour autrui. (Nos 382, année 1947; 137 et 318, année 1953. — Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur; et n° , année 1953, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Marcel Molle, rapporteur.)

25. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à homologuer et modifier la décision n° 52-A-32 votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1952, instituant un système d'allocations familiales au profit des marins pêcheurs. (Nos 193 et 326, année 1953. — M. Enjalbert, rapporteur.)

26. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après nouvelle délibération demandée par M. le Président de la République, tendant à fixer les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française. (Nos 213 et 323, année 1953. — M. Georges Pernot, rapporteur; et n° 398, année 1953, avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. Schwartz, rapporteur.)

27. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au mariage sans comparution personnelle des militaires et marins des forces françaises de l'Organisation des Nations unies participant aux opérations de Corée. (Nos 173 et 303, année 1953. — M. Robert Chevalier, rapporteur.)

28. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de justice. (Nos 172 et 268, année 1953. — M. Gilbert Jules, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

N° 345, année 1953, tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts;

N° 347, année 1953, tendant à ouvrir un nouveau délai pour le versement des cotisations prévues par la loi n° 50-975 du 16 août 1950 adaptant la législature des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières;

N° 353, année 1953, tendant à modifier l'article 5 de la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale.

La commission des finances se réunira le mercredi 15 juillet 1953, à quinze heures (local de la commission):

I. — Avis sur la proposition de loi (n° 192, année 1953) tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2621 du 2 novembre 1945 relative à la transformation des écoles privées des houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais en écoles publiques. — Rapporteur pour avis: M. Courrière.

II. — Avis sur la proposition de loi (n° 193, année 1953) tendant à homologuer et modifier la décision n° 52-A-32 votée par l'assemblée algérienne instituant un système d'allocations familiales au profit des marins pêcheurs.

III. — Projet de loi (n° 340, année 1953) portant aménagements fiscaux. — Rapporteur: M. Clavier.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à dix heures trente (local n° 274):

Rapport de M. Vanrullen sur la proposition de résolution (n° 218, année 1953) de M. de Bardonnèche, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire par priorité, dans le programme des investissements, le barrage de Serre-Ponçon (Hautes et Basses-Alpes).

Questions diverses.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du vendredi* 10 *juillet* 1953.

(*Journal officiel* du 11 juillet 1953.)

Dans le scrutin (n° 108) sur l'amendement (n° 27) de M. Gatuing, présenté au nom de la commission des pensions, tendant à compléter l'article 6 du projet de loi portant redressement économique et financier.

M. Le Sassier-Boisauné, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 16 juillet 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à commémorer solennellement le centenaire de la mort de François Arago et à procéder au transfert de ses cendres au Panthéon. (Nos 112, année 1952, et 215, année 1953. — M. Alduy, rapporteur.)

2. — Discussion d'urgence de la proposition présentée par MM. Borrey, Marquet, Jacobson, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter, dans son plan quadriennal, le pourcentage des crédits d'investissement affectés à la santé publique. (No 258, année 1953.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Corval, Gervain, Juge, Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de la République française de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptées en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (Nos 227, année 1952, et 153, année 1953. — M. Borrey, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Borrey, Corval et La Gravière, tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance. (Nos 228, année 1952, et 165, année 1953. — M. Gervain, rapporteur; et no 235, année 1953. — Avis de la commission des relations extérieures. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à créer une médaille commémorative de la campagne d'Indochine. (Nos 294, année 1951; 112, année 1952, et 197, année 1953. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

6. — Discussion de: *a*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. July, député, tendant à ériger en une circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique équatoriale française, « l'Afrique saharienne française », placée sous l'autorité d'un haut commissaire de la République; *b*) la proposition (no 155, année 1952) de MM. Pierre Cornet, Schleiter, Roclore, Pialoux, Gaignard, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi érigeant un territoire autonome d'outre-mer « l'Afrique saharienne française » placée sous la direction d'un haut commissaire de la République. (Nos 222 et 155, année 1952, et 201, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur; et no 236, année 1953. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur, et avis de la commission des affaires financières. — M. Bème, rapporteur; et no 217, année 1953. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Cianfarani, rapporteur.)

7. — Discussion: *a*) de la proposition de Mme Emilienne Moreau, MM. Begarra, Margueritte et Levy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre à l'effet de poursuivre la construction du chemin de fer transsaharien; *b*) de la proposition de MM. Cornet, Boisdon, Schleiter, Theetten, Castex, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à comprendre dans le plan quadriennal de modernisation et d'équipement d'outre-mer en cours d'élaboration le prolongement du chemin de fer Méditerranée-Niger, d'Abadla à Adrar (525 kilomètres). (Nos 271, année 1952, 118 et 207, année 1953. — M. Reverbori, rapporteur; et no 237, année 1953. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur; et no 222, année 1953. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Pieri, rapporteur.)

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du plan, de l'équipement et des communications, le mercredi 15 juillet 1953, à quatorze heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

VII. — Proposition (no 258, année 1953) relative à l'augmentation des crédits affectés à la santé publique dans le plan quadriennal. — Projet de rapport.

VIII. — Proposition de résolution tendant à la désignation d'une mission d'information chargée d'examiner les raisons, les conditions et effets de la dévaluation de la piastre. — Désignation éventuelle d'un membre représentant la commission.

Convocation de bureau.

Rectificatif.

Le 3e bureau se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à quatorze heures quarante-cinq (local no 120) et non à quinze heures, comme il avait été prévu:

Examen du dossier de désignation des conseillers du Laos.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au recrutement d'ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (services agricoles chérifiens).

Un concours sera ouvert en septembre 1953, et à une date qui sera ultérieurement fixée, au ministère de l'agriculture pour le recrutement de six ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, destinés aux services agricoles chérifiens.

Tous renseignements concernant ce concours, ouvert en application de l'article 9 du décret du 4 mai 1951 portant statut particulier du corps des ingénieurs des services agricoles, seront fournis au ministère de l'agriculture (service de l'enseignement, 1er bureau).

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail).

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles de Saône-et-Loire la convention collective conclue, le 5 janvier 1953, à Mâcon, entre, d'une part, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le syndicat départemental des producteurs de l'horticulture et des pépinières de Saône-et-Loire (C. G. A.) et, d'autre part, l'union départementale des syndicats C. G. T., l'union départementale des syndicats C. G. T.-F. O. et l'union départementale des syndicats C. F. T. C.

Cette convention a pour objet de régler les rapports entre employeurs et salariés des exploitations agricoles de Saône-et-Loire qui lui sont assujetties en vertu de son article 1er.

Le texte en a été déposé le 17 juin 1953 au greffe de la justice de paix de Mâcon.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture (direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Septième liste complémentaire à la liste provisoire de classement de l'année 1950 des candidats aux emplois réservés

(*Journal officiel* du 20 février 1952.)

Administrations centrales.

EMPLOIS GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis.

C) 4 *bis* Potier (Yves); 7 *ter* Colonna (François); 20 *bis* lire Vancaneghem (Gaston) au lieu de Mendez (Joseph); 20 *ter* Mendez (Joseph); 21 *bis* lire Sarthou (Jean) au lieu de Matyas (René); 21 *ter* Matyas (René); 22 *bis* lire Mauvillier (Jacques) au lieu de Bardelot (Emile); 22 *ter* Bardelot (Emile); 24 *bis* lire Garlantezec (Lucien) au lieu de Vannierre (André); 24 *ter* Vannierre (André); 26 *bis* Pelletier (Jacques).

D) 1 *bis* Clery (Eugène); 13 *bis* lire Etienne (Jean) au lieu de Le Coguic (Pierre); 13 *ter* lire Le Coguic (Pierre) au lieu de Bothorel (Pierre); 13 *quater* Bothorel (Pierre); 19 *bis* Dubois (René); 22 *bis* Pothier (Joachim); 27 *bis* Dubois (Fernand).

(*Supplément.* — **Fin.**)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Employé de bureau.

C) 37 *bis* Danger (Robert); 133 *bis* Billon (Jean); 304 *bis* Vancaneghem (Gaston); 309 *bis* Borne (Henri); 309 *ter* Sarthou (Jean); 319 *bis* Blin (Louis); 322 *bis* Poinsignon (Charles); 322 *ter* Randon (Louis); 326 *bis* Janocka (Théodore); 329 *bis* Larcade (André); 331 *bis* Bernouis (René); 334 *bis* Tournois (Georges); 337 *bis* Esnard (Maurice); 339 *bis* Duhaze (Fernand); 340 *bis* Leblanc (Louis); 341 *bis* Jacquemai (Otto); 342 *bis* Raffini (Pierre); 349 *bis* Dubrule (Charles); 354 *bis* Belvaux (Jean); 354 *ter* Dragusin (Gilbert); 356 *bis* Sand (André).

D) 112 *bis* Lechene (François); 140 *bis* Etienne (Jean); 154 *bis* Neveu (Louis); 154 *ter* Duverneuil (Jean); 156 *bis* Courteaux (Emilie); 160 *bis* Voegtle (Pierre); 164 *bis* Marchand (Jean); 164 *ter* Cantel (Henri); 167 *bis* Monnier (Jacques); 175 *bis* Maccury (René); 178 *bis* Piraube (Jean-Louis); 182 *bis* Boquet (Etienne).

Surveillant.

C) 101 *bis* Suzan (Emile); 123 *bis* Moulaï Mohand; 155 *bis* Cousin (Louis); 168 *bis* Gouin (Georges); 169 *bis* Mignot (Robert); 175 *bis* Lempereur (Paul); 179 Descamps (Gaston), rayé de la liste; 199 *bis* Marty (Charles); 203 *bis* Graviere (Marcel); 207 *bis* Dubois (Marcel); 208 *bis* Vanucci (Pierre); 208 *ter* Berens (André); 217 *bis* Boisse (Raymond); 219 *bis* Le Thuaut (Antoine); 220 *bis* Dubo (Raymond); 226 *bis* Pousin (Noël); 228 *bis* Mitrail (Jacques); 228 *ter* Dubault (Jacques); 233 *bis* Durand (Robert); 238 *bis* Penard (Léon); 238 *ter* Weyckmans (Maurice); 238 *quater* Charriere (Eugène); 240 *bis* Gaudin (Pierre); 243 *bis* Halles (Maurice); 244 *bis* Jacquemai (Otto); 244 *ter* Laizet (Yves); 246 *bis* Larrieu (Etienne); 247 *bis* Gobart (François).

D) 14 *bis* Mephon (Gontran); 14 *ter* Barreau (Espérance); 21 *bis* Canivez (Fernand); 25 *bis* Bourasseau (Roland); 34 *bis* Ehrmann (Charles).

Concierge.

C) 40 *bis* Sarrazin (Charles); 43 *bis* Martinez (François); 47 *bis* Colas (Fernand); 58 *bis* Graviere (Marcel); 68 *bis* Millet (Camille); 68 *ter* Michaut (André); 69 *bis* Le Breton (Roger); 72 *bis* La Brousse (Eugène); 72 *ter* Hadjadj (Moïse); 74 *bis* Kerjose (Yvon); 80 Gobart (François).

D) 17 *bis* Mephon (Gontran); 17 *ter* Barreau (Espérance).

Gardien de bureau.

C) 11 *bis* Humeau (René); 15 *bis* Goubet (René); 16 *bis* Lempereur (Paul); 19 *bis* Vidal (Marcel); 22 *bis* Vuatrin (André); 23 *bis* Ronaux (René); 25 *bis* Abjean (Jean); 36 *bis* Rohaut (Henri); 40 *bis* Cuisinier (Pierre); 41 *ter* Maquet (Marius); 50 *bis* Marty (Charles); 50 *ter* Ferauge (Charles); 55 *bis* Graviere (Marcel); 59 *bis* lire Dubois (Marcel) au lieu de Lelu (Sosthène); 59 *ter* Lelu (Sosthène); 63 *bis* Garguet (Marius); 70 *bis* Cadudal (Victor); 74 *bis* Heric (Lucien); 80 *bis* Le Floch (Jean); 80 *ter* Nicol (Marcellin); 80 *quater* Durand (Robert); 82 *bis* Michaut (André); 84 *bis* Penard (Léon); 84 *ter* Charriere (Eugène); 85 *bis* Buickaen (Lucien); 87 *bis* Jannot (Marcel); 87 *ter* Hadjadj (Moïse); 87 *quater* Halles (Maurice); 89 *bis* Jacquemai (Otto); 89 *ter* Vergez (Jean); 92 *bis* Plumet (Albert); 92 *ter* Robert (Marcel); 92 *quater* Lemoine (Roger); 93 *bis* lire Cornée (Pierre) au lieu de Chabot (Noël); 93 *ter* Belvaux (Jean); 93 *quater* Peycker (Jean); 93 *quinquiès* lire Chabot (Noël); 93 *sexiès* Dragusin (Gilbert); 93 *septiès* Gobart (François).

D) 1 *bis* Rochon (Maurice); 11 *bis* Allac (Messaoud); 14 *bis* Garcia (Alvarez); 14 *ter* Ehrmann (Charles); 14 *quater* Tournet (René).

Garçon de laboratoire.

C) 3 *bis* Cornée (Pierre).

Chauffeur d'automobiles.

C) 17 *bis* Malapert (Jean); 18 *bis* Hilaire (Gaston); 18 *ter* Jacquemai (Otto); 20 *bis* Azema (Jean).

D) 22 *bis* Barreau (Espérance); 33 *bis* lire: Ubertini (Victor) au lieu du n° 32; 33 *ter* Billiet (Henri); 51 *bis* Chantereau (Robert); 51 *ter* Reibel (Yves); 51 *quater* Boulat (Camille); 51 *quinquies* Bourgoin (Pierre); 52 bis lire Durand (Jean) au lieu du n° 56; 59 *bis* Ginesy (Albert); 59 *ter* Caenen (André); 59 *quater* Bluhm (Jean).

Ouvrier spécialisé.

C) 16 *bis* Mornieux (Gratien); 19 *bis* Dubus (Marcel); 20 *bis* Alasseur (Charles); 20 *ter* Laroubine (Francis).

D) 10 *bis* Le Meur (Michel); 11 *bis* Morisset (André); 11 *ter* Billiet (Henri); 12 *bis* Martin, dit Latour (Henri); 12 *ter* Perrouault (Louis); 12 *quater* Varlet (Victor); 12 *quinquies* Tournet (René); 12 *sexies* Massit (Maurice); 12 *septies* Bourgoin (Pierre); 12 *octies* Chenu (Marcel).

Jardinier.

D) 1 Simeray (Jules).

Homme d'équipe et manutentionnaire.

C) 7 *bis* Baas (Robert); 7 *ter* Plumet (Albert).

Ouvrier sans spécialité.

C) 5 *bis* Baas (Robert).

D) 2 *bis* Le Meur (Michel); 3 *bis* Dou-Djalloul (Ben Amar).

Planton.

C) 18 *bis* Belec (Jean-Marie); 18 *ter* Ronaux (René); 21 *bis* Abjean (Jean); 26 *bis* Ramelet (André); 30 *bis* Di-Stefano (Antonio); 32 bis Marty (Charles); 32 *ter* Ferauge (Charles); 33 *bis* Gravière (Marcel); 33 *ter* Zavagno (Henri); 33 *quater* Rousseau (Raoul); 33 *quinquies* Lavoine (Emile); 33 *sexiès* Berens (André); 43 *bis* Fillatre (Charles); 45 *bis* Marcoff (Paul); 45 *ter* Le Breton (Roger); 45 *quater* Charrière (Eugène); 45 *quinquies* La Brousse (Eugène); 46 *bis* Chavenon (Emile); 46 *ter* Jacquemai (Otto); 48 *bis* Plumet (Albert); 48 *ter* Cornée (Pierre); 48 *quater* Bard (René); 48 *quinquies* Lyraud (Julien); 51 Bienvenu (Henri);.

D) 3 *bis* Allag (Messaoud); 6 *bis* Ehrmann (Charles); 6 *ter* Tournet (René).

Veilleur de nuit.

C) 7 *bis* Fillatre (Charles); 10 *bis* Oliot (Fernand).

EMPLOIS FÉMININS

Commis.

E) 17 *sexies* Barat (Suzanne).

Employée de bureau.

E) 150 *bis* Alloing (Léontine); 290 *bis* Bousquet (Danièle); 299 *bis* Leveau (Roberte); 302 *bis* Hostache (Geneviève); 303 *bis* Zanimetti (Elise); 308 *bis* Hegray (Yvonne); 309 *bis* Zaepffel (Marie); 310 *bis* Mondolini (Gabrielle); 310 *ter* Huard (Anne-Marie); 310 *quater* Mens (Yolande); 316 *bis* Lambert (Mathilde); 316 *ter* Richard (Georgette); 320 *bis* Toutant (Germaine); 323 *bis* Dore (Marie); 323 *ter* Maisonneuve (Madeleine); 323 *quater* Barbéreau (Georgette); 323 *quinquies* Eljasz (Pauline); 323 *sexies* Gobaille (Georgette); 324 *bis* Gohel (Micheline).

Sténographe.

E) 1 lire Jacobowicz (Bella) au lieu de Hiot (Claire); 2 Armand (Raymonde); 3 Lochon (Andrée); 4 Hiot (Claire); 5 Gratais (Lucette); 6 Caron (Céline); 7 Van-Sinaey (Andrée); 8 Vimard (Paulette); 9 Vigou (Yolande); 10 Minier (Elise).

Dactylographe.

E) 14 Pillet (Suzanne).

Standardiste.

E) 11 *bis* Menager (Madeleine); 11 *ter* Gourden (Léa); 11 *quater* Dumontet (Marie-Louise); 11 *quinquiès* Lindner (Isabelle); 13 *bis* Poussy (Léone); 16 *bis* Duplessis (Jeanne); 18 *bis* Cheveau (Rolande); 19 *bis* Toutant (Germaine); 19 *ter* Gernez (Marie).

Concierge.

E) 12 *bis* Flavien (Louise); 12 *ter* Boyadjidakis (Léontine); 14 *bis* Lecomte (Marguerite); 14 *ter* Bultez (Yvonne); 20 *bis* Coic (Cécile).

Surveillante.

E) 47 *bis* Coppin (Jeanne); 60 *bis* Deprez (Françoise); 61 *bis* Thorimbert (Pauline); 69 *bis* Lecomte (Marguerite); 73 *bis* Auzou (Marthe); 76 *bis* Perkam (Clara); 79 *bis* Moriceau (Héloïse); 79 *ter* Henry (Fabienne); 79 *quater* Notiez (Thérèse); 79 *quinquiès* Jacquet (Adrienne); 79 *sexiès* Couder (Marcelle); 79 *septiès* Grolleau (Angèle); 80 *bis* Houzet (Henriette); 82 Barbereau (Georgette); 83 Le Cannelier (Marcelle).

Femme de service.

E) 8 *bis* Feld (Hélène); 8 *ter* Aubigny (Marie); 11 *bis* Hardouin (Charlotte); 12 *bis* lire Dumont (Marcelle) au lieu du n° 30; 20 bis Debroise (Claire); 24 *bis* Pascal (Louise); 24 *ter* Lecalloch (Marguerite); 26 *bis* Bultez (Yvonne); 28 *bis* Auzou (Marthe); 29 *bis* Garlin (Marcelle); 29 *ter* Fevre (Yvonne); 29 *quater* Laurent (Yvonne); 29 *quinquies* Coic (Cécile). 30 Dumont (Marcelle) rayée de la liste; 30 *bis* Rebout (Jeanne).

Ouvrière non spécialisée.

E) 4 *bis* Feld (Hélène); 13 *bis* Lesourd (Catherine); 13 *ter* Lecalloch (Marguerite); 13 *quater* Suratteau (Georgette); 14 *bis* Ferrier (Renée); 15 *bis* Perkam (Clara) 15 *ter* Fevre (Yvonne).

Services extérieurs.

EMPLOIS GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis.

A) 2 Lacroix (Léon).

C) 34 *bis* Vergne (Raymond); 82 *ter* Mercier (Lucien); 94 *bis* Vernerey (Constant); 101 *bis* Fage (Jean); 110 *bis* Vancaneghem (Gaston); 119 *bis* Sarthou (Jean); 139 *bis* Ponticaccia (Vincent); 150 bis Clere (René).

D) 27 *bis* Clery (Eugène); 35 *bis* Le Cadre (Jean); 117 *ter* Montagne (Gaston); 120 *bis* Jouanno (Jean); 123 *bis* Bourrelier (André); 128 bis Quentin (Alfred); 128 *ter* Tiberi (Innocent); 129 *bis* Kervella (Joseph); 132 *bis* Dubois (René); 133 *bis* Venezia (Sauveur); 135 bis

Richter (Charles); 144 *bis* Pothier (Joachim); 145 *bis* Prevost (Jean); 146 *bis* Videau (André); 149 *bis* Luca (Clément); 150 *bis* Offroy (Edouard); 155 *bis* Omer (Lucien); 157 *bis* Nicolas (Jacques); 164 *bis* Dutois (Fernand); 164 *ter* Cambon (Firmin).

Expéditionnaire et employé de bureau.

C) 172 *bis* Chevrier (Paul); 193 *bis* Danger (Robert); 618 *bis* Billon (Jean); 741 *bis* Pansu (Louis); 1214 *bis* Vancaneghem (Gaston); 1226 *bis* Vergne (Raymond); 1237 *bis* Lochet (Germain); 1248 *bis* Borne (Henri); 1254 *bis* Reynaud (Léopold); 1271 *bis* Langlade (Roland); 1272 *bis* Florens (Pierre); 1275 *bis* Blin (Louis); 1284 *bis* Brun (Louis); 1306 *bis* Randon (Louis); 1329 *bis* Janocka (Théodore); 1336 *bis* Fronteau (Jean); 1345 *bis* Bourassin (Pierre); 1346 *bis* Bernouis (René); 1347 *bis* Restoux (Léon); 1363 *bis* Joussaume (Alexis); 1365 *bis* Cardi (Mathieu); 1372 *bis* Barral (Benjamin); 1385 *bis* Lacombe (Gilles); 1385 *ter* Esnard (Maurice); 1389 *bis* Reix (André); 1392 *bis* Chiousse (Lucien); 1400 *bis* Leblanc (Louis); 1406 *bis* Sorgnard (Auguste); 1409 *bis* Saturnin (Jean-Baptiste); 1415 *bis* Prat-Passet (André); 1431 *bis* Jacquemai (Otto); 1431 *ter* Bourgeat (Roger); 1435 *bis* Serry (Claudius); 1436 *bis* Bada-Laala (ben Mohamed); 1438 *bis* Canova (André); 1456 *bis* Thomas (Désiré); 1456 *ter* Le Roy-Kerderrien (Marcel); 1460 *bis* Le Bourhis (Joseph); 1465 *bis* Cinquini (Célestin); 1466 *bis* Dubrule (Charles); 1470 *bis* Rolly (Jean-Baptiste); 1480 *bis* Wagon (Marceau); 1480 *ter* Hudry (Robert); 1483 *bis* Rous (Roger); 1492 *bis* Coquelet (Marcel; 1500 *bis* Crozet (Jean); 1500 *ter* Dragusin (Gilbert).

D) 225 *bis* Martin (Louis); 238 *bis* Lazard (Camille); 313 *bis* Auriol (Antoine); 371 *bis* Dunel (Marc); 386 *bis* Ferrandi (Dominique); 410 *bis* Lechêne (François); 466 *bis* Rossi (Antoine); 477 *bis* Hilaire (Noël); 506 *bis* Ohresser (Louis); 607 *bis* Duverneuil (Jean); 621 *bis* Monsillon (Yves); 630 *bis* Pfeifer (Maxime); 630 *ter* Voegtle (Pierre); 635 *bis* Mener (Yves-Marie); 648 *bis* Le Berre (Jean-Marie); 650 *bis* Cantel (Henri); 663 *bis* Monnier (Jacques); 693 *bis* Vitrant (Alcide); 711 *bis* Remazeilles (Marcel); 736 *bis* Benmati (Jahia); 737 *bis* Combettes (Marcel); 737 *ter* Bernard (Fulbert); 742 *bis* Piraube (Jean-Louis); 759 *bis* Boquet (Etienne).

Surveillant.

C) 15 *bis* Carpentier (Jules); 229 *bis* Leroux (Maurice); 632 *bis* Teyssèdre (André); 678 *bis* Beaujouan (Gaston); 700 *bis* Moulal (Mohand); 700 *ter* Dume (Gabriel); 789 *bis* Cousin (Louis); 869 *bis* Evrard (Jean); 909 *bis* Philippe (Paul); 938 *bis* Sardou (Clément); 1070 *bis* Portassau (Paul); 1087 *bis* Vanucci (Pierre); 1090 *bis* Berens (André); 1129 *bis* Boisse (Raymond); 1133 *bis* Connan (Jean-Marie); 1141 *bis* Le Thuaut (Antoine); 1145 *bis* Amiel (Jean); 1156 *bis* Dubo (Raymond); 1163 *bis* Pennefier (Aristide); 1179 *bis* Banos (Jean); 1190 *bis* Pirat (Lucien); 1196 *bis* Pousin (Noël); 1200 *bis* Honoré (Robert); 1217 *bis* Mitrail (Jacques); 1220 *bis* Pouget (Charles); 1220 *ter* Dubault (Jacques); 1224 *bis* Brun (Louis); 1224 *ter* Nicol (Marcellin); 1224 *quater* Schelcher (Alphonse); 1243 *bis* Durand (Robert); 1259 *bis* Malbec (Roger); 1259 *ter* Papazian (Jean); 1261 *bis* Birien (André); 1262 *bis* Carrez (Marcel); 1271 *bis* Crequine (Kléber); 1280 *bis* Weyckmans (Maurice); 1291 *bis* Daoudal (André); 1298 *bis* Barral (Benjamin); 1308 *bis* Stefaniak (Wladislas); 1325 *bis* Fourment (Georges); 1326 *bis* Sorgnard (Auguste); 1347 *bis* Kerjose (Yvon); 1349 *bis* Jacquemai (Otto); 1353 *bis* Laizet (Yves); 1357 *bis* Canova (André); 1362 *bis* Queval (Léon); 1380 *bis* Brichler (Léon); 1392 *bis* Barnier (Alexandre); 1400 *bis* Larrieu (Etienne); 1400 *ter* Wagon (Marceau).

D) 88 *bis* Auriol (Antoine); 116 *bis* Marcheteau (Fernand); 137 *bis* Barreau (Espérance); 154 *bis* Maljean (Pierre); 156 *bis* Canivez (Fernand); 190 *bis* Roussel (Albert); 200 *bis* Pfeifer (Maxime); 207 *bis* Dessinger (Arthur); 212 lire Gallais (Hyacinthe) rayé de la liste; 213 *bis* Karoly (Szoudi); 218 *bis* Rosati (Joseph); 228 *bis* Ferre (Auguste); 230 *bis* Bernard (Fulbert); 230 *ter* Guillaume (René); 235 *bis* Dumas (Georges); 236 *bis* Pigache (Paul); 236 *ter* Piquemal (Gilbert); 238 *bis* Bel (Roger).

Concierge.

C) 323 *bis* Amiel (Jean); 340 *bis* Guillaume (Florentin); 359 *bis* Contraire (Marcel); 397 *bis* Martinez (François); 404 *bis* Philippe (Paul); 420 *bis* Colas (Fernand); 489 *bis* Meunier (Flavien); 524 *bis* Reynier (Jean); 545 *bis* Hernot (Hyacinthe); 556 *bis* Honoré (Robert); 585 *bis* Le May (Eugène); 592 *bis* Joussaume (Alexis); 592 *ter* Daoudal (André); 597 *bis* Jacques (René); 598 *bis* Kerneur (André); 607 *bis* Destribats (Georges); 622 *bis* Queval (Léon); 630 *bis* Manier (Victor); 643 *bis* Bard (René).

D) 77 *bis* Barreau (Espérance); 110 *bis* Rosati (Joseph).

Gardien de bureau.

C) 24 *bis* Lecoq (Théodore); 281 *bis* Maraninchi (Daniel); 363 *bis* Garampon (Jean); 388 *bis* Goubet (René); 408 *bis* Vidal (Marcel); 447 *bis* Abjean (Jean); 519 *bis* Portassau (Paul); 553 *bis* Garguet (Marius); 591 *bis* Heric (Lucien), 611 *bis* Le Floch (Jean); 611 *ter* Pouget (Charles); 611 *quater* Nicol (Marcellin); 625 *bis* Durand (Robert); 626 *bis* Guelou (Joseph), 628 *bis* Tripiana (André); 633 *bis* Malbec (Roger); 637 *bis* Birien (André); 639 *bis* Vitry (Félix); 641 *bis* Crequine (Kléber); 641 *ter* Restoux (Léon); 652 *bis* Charrière (Eugène); 670 *bis* Bulckaen (Lucien); 671 *bis* Kerneur (André); 678 *bis* Jannot (Marcel); 680 *bis* Galerne (Pierre); 680 *ter* Huber (Eugène); 680 *quater* Saturnin (Jean); 685 *bis* Rieu (Louis); 690 *bis* Kerjose (Yvon); 691 *bis* Jacquemai (Otto); 707 *bis* Stachovsky (Léon); 710 *bis* Manier (Victor); 724 *bis* Bourguet (Raoul); 731 *bis* Barnier (Alexandre); 736 *bis* Lemoine (Roger); 743 *bis* Cornée (Pierre), 766 *bis* Dragusin (Gilbert).

D) 20 *bis* Rouzaud (François); 30 *bis* Rochon (Maurice); 82 *bis* Prouff (François); 82 *ter* Ascarateil (Bernard); 105 *bis* Pfeifer (Maxime); 107 *bis* Mevel (Paul); 122 *bis* Karoly (Szoudi); 126 *bis* Rosati (Joseph); 132 *bis* Ould-Ahmed (Messaoud).

Garçon de laboratoire.

C) 11 *bis* Coffignal (Jean); 18 *bis* Badon (Jacques); 20 *bis* Cornée (Pierre); 21 *bis* Crozet (Jean).

D) 3 *bis* Rouzaud (François).

Chauffeur d'automobiles.

C) 47 *bis* Biagiotti (César); 67 *bis* Maurin (Vincent); 67 *ter* Prunier (Aimé); 77 *bis* Reig (Joseph); 79 *bis* Malapert (Jean); 83 *bis* Varenne (Louis); 83 *ter* Hilaire (Gaston); 85 *bis* Jacquemai (Otto); 87 *bis* Duffau (Aristide); 87 *ter* Pargny (Louis); 100 Dugue (Louis).

D) 86 *bis* Richard (François); 90 *bis* Barreau (Espérance); 106 *bis* Le Guen (Tanguy); 106 *ter* Reibel (Yves); 114 *bis* Merrien (Henri); 128 *bis* Evrard (Raymond); 150 *bis* Dauvillier (Roger); 154 *bis* Piau (Abel); 187 *bis* Boulat (Camille); 187 *ter* Ferre (Auguste); 187 *quater* Lacombe (Antoine); 190 *bis* lire Durand (Jean) au lieu du n° 200; 206 *bis* Ginesy (Albert); 206 *ter* Caenen (André); 212 *bis* Bluhm (Jean); 218 Khelil-Charef (Hamida).

Veilleur de nuit.

C) 27 *bis* Maraninchi (Daniel); 114 Oliot (Fernand).

D) 28 *bis* lire Mahboubi (Bouzio) au lieu du n° 4.

Ouvrier spécialisé.

C) 102 *bis* Mornieux (Gratien); 102 *ter* Peton (Guy); 111 *bis* Gueguen (Yves); 118 *bis* Bastide (Louis); 121 *bis* Dubus (Marcel); 127 *bis* Serieys (Jean); 130 *bis* Alasseur (Charles); 130 *ter* Laroubine (Francis); 132 Payen (Roger).

D) 154 *bis* Guegan (François); 156 *bis* Barvec (Auguste); 157 *bis* Le Meur (Michel); 159 *bis* Morisset (André); 160 *bis* Le Guen (Tanguy); 166 *bis* Merrien (Henri); 171 *bis* Wohnlich (Georges); 172 *bis* Leroy (René); 177 *bis* Perrouault (Louis); 177 *ter* Lohner (Alphonse); 177 *quater* Varlet (Victor); 181 *bis* Massit (Maurice); 181 *ter* Le Cornu (Jean); 184 *bis* Chenu (Marcel); 188 *bis* Fourcou (René); 189 *bis* Devingt (André).

Jardinier.

C) 18 *bis* Prost (Gilbert).

D) 2 *bis* Simeray (Jules).

Homme d'équipe et manutentionnaire.

C) 55 *bis* Baas (Robert); 58 *bis* Treluyer (Pierre).

Ouvrier sans spécialité.

C) 26 *bis* Destre (Joseph); 36 *bis* Lievens (Auguste); 38 *bis* Vedric (Antoine); 57 *bis* Piquemal (Roger); 58 *bis* Lemoine (Roger); 65 *bis* Baas (Robert); 67 *bis* Treluyer (Pierre).

D) 29 *bis* Prouff (François); 29 *ter* Bougaran (Elie); 34 *bis* Le Meur (Michel); 47 *bis* Pfeifer (Maxime); 54 *bis* Dou-Djalloul (Ben-Amar).

Planton.

C) 152 *bis* Rivasseau (Raymond); 154 *bis* Garampon (Jean); 226 *bis* Belec (Jean-Marie); 241 *bis* Abjean (Jean); 244 *bis* Lassus (Alexis); 269 *bis* Ramelet (André); 279 *bis* Biagiotti (César); 300 *bis* Ferauge (Charles); 313 *bis* Zavagno (Henri); 330 *bis* Berens (André); 378 *bis* Denayrolles (René); 381 *bis* Honore (Robert); 385 *bis* Pouget (Charles); 401 *bis* Fillatre (Charles); 401 *ter* Tripiana (André); 404 *bis* Deniel (Pierre); 404 *ter* Wilde (Joseph); 413 *bis* Marcoff (Paul); 426 *bis* Barral (Benjamin); 437 *bis* Chavenon (Emile); 444 *bis* Le Roux (François); 448 *bis* Jacquemai (Otto); 448 *ter* Zissis (Antoine); 454 *bis* Canova (André); 464 *bis* Stachovsky (Léon); 480 *bis* Barnier (Alexandre); 486 *bis* Cornée (Pierre).

D) 26 *bis* Benyahia Ahmed ben Amar; 42 *bis* Malki Amokrane; 45 *bis* Zerouki Moussa; 48 *bis* Sayah Abdelkader; 58 *bis* Roussel (Albert); 59 *bis* Pfeifer (Maxime); 65 *bis* Martin (André).

EMPLOIS FÉMININS

Commis.

E) 5 *bis* Mathiot (Bénédicte); 36 *bis* Bouisset (Lucienne); 45 *bis* Quemener (Irène); 49 *ter* Barat (Suzanne).

Dame employée et employée de bureau.

E) 72 *bis* Prevost (Berthe); 736 *bis* Beuque (Simone); 791 *bis* Lespinet (Suzanne); 795 *bis* Leveau (Roberte); 811 *bis* Hostache (Geneviève); 824 *bis* Letz (Mathilde); 839 *bis* Feuillet (Jeanne); 851 *bis* Zaepffel (Marie); 854 *bis* Mondolini (Gabrielle); 854 *ter* Huard (Anne-Marie); 859 *bis* Lambert (Jeanne); 865 *bis* Richard (Georgette); 893 *bis* Gobaille (Georgette); 893 *ter* Fondecave (Odette); 898 *bis* Gohel (Micheline).

Sténodactylographe.

E) 7 *bis* Mauger (Yvonne); 16 *bis* Armand (Raymonde); 16 *ter* Gratais (Lucette); 16 *quater* Raissac (Marcelle); 16 *quinquies* Van-Sinaey (Andrée); 17 *bis* Vimard (Paulette); 17 *ter* Dubois (Odette); 17 *quater* Huguin (Huguette); 19 Reppelin (Denise); 20 Minier (Elise); 21 Mimault (Simone).

Dactylographe.

E) 42 *bis* Blanchon (Yvonne); 52 *bis* Pillet (Suzanne); 53 *bis* Joly (Irène); 56 *bis* Reppelin (Denise); 58 Leduc (Odette).

Standardiste.

E) 41 *bis* Dumontet (Marie-Louise); 41 *ter* Lindner (Isabelle); 64 Gernez (Marie).

Concierge.

E) 18 *bis* Robert (Marie); 95 *bis* Jeudy (Paulette); 135 *bis* Fayaud (Jeanne); 159 *bis* Boyadjidakis (Léontine); 169 *bis* Lecomte (Marguerite); 169 *ter* Bultez (Yvonne); 176 *bis* Lavigne (Marie); 184 *bis* Salin (Germaine); 188 *bis* Massin (Adrienne); 189 *bis* Jorrand (Yvette); 205 *bis* Le Fourn (Yvonne); 211 *bis* Coïc (Cécile); 216 *bis* Paintiaux (Lucienne); 216 *ter* Janvier (Pauline); 217 *bis* Hunion (Antoinette).

Ouvrière spécialisée.

E) 13 *bis* Arnault (Marie); 64 *bis* Le Pipe (Lucienne); 65 *bis* Alexandre (Irène); 69 *bis* Le Fourn (Yvonne); 71 Serpollet (Marie).

Surveillante.

E) 47 *bis* Toullec (Germaine); 151 *bis* Coppin (Jeanne); 169 *bis* Blais (Marie); 189 *bis* Thorimbert (Pauline); 189 *ter* Loiseau (Hélène); 196 *bis* Darracq (Aimée); 212 *bis* Auzou (Marthe); 215 *bis* Lavigne (Marie); 218 *bis* Massin (Adrienne); 212 *bis* Moriceau (Héloïse); 215 *bis* Lambert (Jeanne); 216 *bis* Nettez (Thérèse); 247 *bis* Couder (Marcelle); 247 *ter* Grolleau (Angèle); 263 *bis* Le Cannelier (Marcelle).

Femme de service.

E) 64 *bis* Aubigny (Marie); 84 *bis* Bonnet (Marthe); 91 *bis* Blais (Marie); 92 *bis* Hardouin (Charlotte); 108 *bis* Debroise (Claire); 109 *bis* Pascal (Louise); 110 *bis* Broustal (Elisa); 110 *ter* Tessier (Louise); 115 *bis* Bultez (Yvonne); 127 *bis* Garlin (Marcelle); 128 *bis* Cledat (Léoncie); 128 *ter* Fevre (Yvonne); 129 *bis* Laurent (Yvonne); 135 *bis* Coïc (Cécile); 144 *bis* Rebout (Jeanne).

Ouvrière non spécialisée.

E) 61 *bis* Bonnet (Marthe); 77 *bis* Lesourd (Catherine); 77 *ter* Suratteau (Georgette); 92 *bis* Perkam (Clara); 92 *ter* Fevre (Yvonne).

Ministère de l'agriculture.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Garde domanial des eaux et forêts.

C) 15 *bis* Gonzalez (Léon); 18 *bis* Prat-Passet (André); 25 *bis* Rossi (Antoine); 25 *ter* Mariani (Gilbert); 28 *bis* Devlieger (Georges); 32 *bis* Coquelet (Marcel); 34 *bis* Malgouverne (René).

D) 7 *bis* Perrin (René); 16 *bis* Flandre (Armand); 192 *bis* Guillaumond (Georges); 197 *bis* Bourrelier (André); 199 *bis* Engel (Gaston); 218 *bis* Derrien (Joseph); 225 *bis* Tiberi (Innocent); 240 *bis* Varlet (Victor); 246 *bis* Carpentier (Henri); 255 *bis* Dupuis (Marcel); 316 *bis* Journet (Bernard); 331 *bis* Delage (Jean).

Garde des haras et dépôts d'étalons.

D) 31 *bis* Gathuinst (Léonce); 32 *bis* Deloye (Albert).

Sous-agent de l'hydraulique agricole.

C) 17 *bis* Guntzberger (Albert); 17 *ter* Sardou (Clément); 32 *bis* Resloux (Léon).

Ministère de l'éducation nationale.

EMPLOIS NON GROUPES

Services extérieurs. — Paris et départements.

EMPLOIS MASCULINS

Surveillant des écoles nationales (arts et métiers et assimilés).

C) 1 *bis* Rouanet (Germain).

D) 40 *bis* Duverneuil (Jean); 40 *ter* Brouqui (Pierre); 46 *bis* Balac (Jean-Louis); 46 *ter* Gathuingt (Léonce); 49 *bis* Blanc (Henri).

Surveillant de classe de cours
(école nationale supérieure des arts décoratifs).

C) 31 Flaud (Alain).

Surveillant de classe de cours
(école nationale des arts appliqués de Bourges).

C) 10 *bis* Rouanet (Germain).

Surveillant de classe de cours
(école nationale des beaux-arts de Dijon).

C) 11 *bis* Rouanet (Germain).

D) 14 *bis* Hilaire (Noël); 17 *bis* Duverneuil (Jean).

Surveillant de classe de cours
(école nationale d'art décoratif de Limoges).

C) 14 *bis* Rouanet (Germain).

Surveillant de classe de cours
(école nationale d'art décoratif de Nice).

C) 22 *bis* Rouanet (Germain).

Agent des services intérieurs et des transports (mobilier national).

D) 1 *bis* Ascarateil (Bernard); 1 *ter* Le Sager (Pierré); 2 *bis* Meriet (Gaston).

Appariteur des facultés.

C) 38 *bis* Contraire (Marcel); 53 *bis* Mariotti (Antoine); 62 *bis* Pinchaud (Jean); 66 *bis* Le Manchec (Jacques); 68 *bis* Lefebvre (Aimé); 71 *bis* Chiousse (Lucien), 79 Rochereuil (Marcel).

D) 14 *bis* Labedz (Marjan); 17 *bis* Blanc (Henri); 19 *bis* Roze (Robert); 19 *ter* Fambon (Elie); 20 *bis* Bourgognon (Serge).

Appariteur des observatoires.

C) 14 *bis* Chiousse (Lucien).

D) 9 Bourgognon (Serge).

Concierge de lycées

C) 39 *bis* Amiel (Jean); 59 *bis* Jean (Maurice); 84 *bis* Marion (Lucien); 91 *bis* Campana (Mathieu); 104 *bis* Lovera (Baptiste); 104 *ter* Grimaud (Marcel).

D) 8 *bis* Rochon (Maurice); 64 Berthelot (Guy); 65 Caenen (André).

Cuisinier (école normale supérieure).

C) 2 Gleyze (André).

Garçon de salles-bibliothèques des universités.

D) 1 Roze (Robert).

Garçon de salles-bibliothèques des facultés.

C) 1 Benarousse (Jacob).

D) 2 Roze (Robert).

Garçon de laboratoires (école centrale des arts et manufactures).

D) 1 Maccury (René); 2 Allag (Messaoud).

Gardien bibliothèque nationale.

C) 2 *ter* Coffignal (Jean); 3 *bis* Cuisinier (Pierre).

D) 1 *bis* Gouraud (Paul); 4 Guillaume (René).

Gardien de classe (école nationale supérieure des arts décoratifs).

D) 3 Bertin (Paul).

Gardien (école nationale supérieure des beaux-arts).

D) 3 Bertin (Paul).

Gardien des musées nationaux.

C) 3 *bis* Delmaere (Albert); 7 *bis* Vincenti (Jean).

D) 5 *bis* Gerard (Pierre); 8 *bis* Bertin (Paul); 12 *bis* Benard (Paul).

Gardien observatoire de Paris.

D) 1 Bertin (Paul).

Surveillant bibliothèque nationale.

C) 7 *bis* Le Manchec (Jacques).

Surveillant monuments historiques.

C) 5 Moret (Charles).

Surveillant militaire des palais nationaux.

C) 17 *bis* Michaut (Abel).

D) 8 *bis* Gerard (Pierre); 17 *bis* Ascarateil (Bernard); 28 *bis* Benard (Paul); 28 *ter* Zink (Frédéric); 30 *bis* Clairambaud (André); 30 *ter* Loaëc (Joseph); 32 Bonavita (René).

Surveillant cycliste des palais nationaux.

D) 8 *bis* Zink (Frédéric); 11 Clairambaud (André).

EMPLOI FÉMININ

Surveillante aux écritures de cours de classe
(école des arts décoratifs de Paris).

E) 1 Joly (Marcelle); 2 Pironnet (Renée); 3 Capoduro (Christiane).

Ministère des finances.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Chef d'atelier des manufactures « techniques »
(service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

C) 3 Pons (Guillaume).

D) 11 *bis* Jolivet (Julien); 11 *ter* Hervé (Henri).

Chef d'atelier des manufactures « comptable »
(service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

C) 1 lire Pons (Guillaume) au lieu de Boireau (André); 1 *bis* Boireau (André).

D) 12 *ter* Koeppel (Jean)

Chef d'atelier des magasins de culture « technique »
(service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

C) 3 Devaley (André); 4 Pons (Guillaume).

D) 12 Jolivet (Julien); 13 Hervé (Henri).

Chef d'atelier des magasins de culture « comptable »
(service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

C) 1 lire Pons (Guillaume) au lieu de Boireau (André); 1 *bis* Boireau (André).

D) 10 *ter* Koeppel (Jean).

EMPLOIS MIXTES

Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs à la direction générale des impôts.

C) 16 *bis* Lavaud (Pierre).

D) 29 *bis* Godet (René); 30 *bis* Bordas (François); 45 *bis* Berne (André); 46 *bis* Lahitte (Laurent); 48 *bis* Bariou (Guillaume).

Agent de constatation des douanes et droits indirects.

C) 9 *bis* Maillet (Jacques).

D) 21 *bis* Sailley (Henri).

Agent de recouvrement des services du Trésor.

C) 15 *bis* Vernerey (Constant); 18 *bis* Salgues (René); 23 *bis* Douabin (Joseph); 29 *bis* Guillard (Marcel); 30 *bis* Tardivel (Lucien); 30 *ter* Monz (Jean); 36 *bis* Charrier (André); 36 *ter* Griffon (Jean).

D) 19 *bis* Roussarie (André); 26 *bis* Bordas (François); 46 *bis* Duchan (Germain); 53 *bis* Debes (Noël); 63 *bis* Lelièvre (Louis); 67 *bis* Lentz (Bernard); 68 *bis* Montagne (Gaston); 76 *bis* Tiberi (Innocent); 77 *bis* Calmels (Marcel) 81 *bis* Richter (Charles); 82 *bis* Leroy (René); 85 *bis* Pothier (Joachim); 94 *bis* Mao (Roger).

EMPLOIS MASCULINS

Receveur buraliste de 1re classe.

C) 11 *bis* Potier (Yves); 20 *ter* Gayraud (Léonce); 51 *bis* Vernerey (Constant); 61 *bis* Montigne (Pierre); 63 *bis* Douabin (Joseph); 68 *bis* Ponticaccia (Vincent); 68 *ter* Mora (Lucien); 73 *bis* Guérin (Gaston); 76 *bis* Fage (Jean).

D) 30 *ter* Koeppel (Jean); 37 *bis* Debes (Noël); 41 *bis* Parret (Jean-Marie); 42 *bis* Torchard (Gustave); 45 *bis* Broch (Léon); 49 *bis* Martini (Paul); 52 *bis* Ansel (Jean); 59 *bis* lire Bouillaguet (Pierre) au lieu de Oppisi (Antoine); 59 *ter* Oppisi (Antoine); 60 *bis* Février (Louis); 60 *ter* Splingart (Arthur).

Vérificateur de culture
(service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

C) 2 *quater* Devaley (André).

D) 17 *bis* Koeppel (Jean).

Préposé des douanes.

C) 12 *bis* Richeteau (Joseph); 13 *bis* lire Peretti (Dominique) au lieu de Rolland (Martial); 13 *ter* Rolland (Martial).

D) 18 *bis* Ferrandi (Dominique); 18 *ter* Vendange (Fernand); 29 *bis* Lechene (François); 45 *bis* Diallo (Aroua); 51 *bis* Lesterlin (Gaston); 59 *bis* André (Serge); 71 *bis* Guillaume (Georges); 91 *bis* Gathuingt (Léonce); 100 *ter* Cellarius (Jean); 119 *bis* Paumier (Pierre); 189 *bis* Colombelle (Marcel); 194 *ter* Piquet (Roger); 221 *bis* Delage (Jean); 229 *bis* Klethi (Fernand).

Receveur buraliste de 2e classe.

C) 143 *bis* Evrard (Henri); 215 *bis* Queron (Narcisse); 231 *bis* Potier (Yves); 720 *bis* Vergne (Raymond); 729 *bis* Lochet (Germain); 747 *bis* Sarthou (Jean); 747 *ter* Vettes (Pierre); 751 *bis* Reynaud (Léopold); 758 *bis* Loiseau (Bertis); 776 *bis* Brun (Louis); 813 *bis* Trommenschlager (Auguste); 823 *bis* Modere (René); 852 *bis* Cardi (Mathieu); 866 *bis* Ferrier (Georges); 882 *bis* Chiousse (Lucien); 882 *ter* Garachon (Robert); 887 *bis* Guillot (Jean-Marie); 893 *bis* Sorgnard (Auguste); 906 *bis* Prat-Passet (André); 906 *ter* Castagnol (Jean); 909 *bis* Serieys (Jean); 922 *bis* Sercy (Claudius); 923 *bis* Toulouse (Olivier); 930 *bis* Daire (Eugène); 939 *bis* Pizette (Paul); 942 *bis* Bonnefous (Henri); 944 *bis* Thomas (Désiré); 994 *bis* Jarrige (Paul).

D) 168 *bis* Auriol (Antoine); 194 *bis* Romieu (Charles); 302 *bis* Hilaire (Noël); 367 *bis* Lesterlin (Gaston); 394 *bis* Voegtle (Pierre); 406 *bis* Marchand (Jean); 409 *bis* Le Berre (Jean-Marie); 420 *bis* Tiberi (Innocent); 448, lire Jarrige (Paul), rayé de la liste; 451 *bis* Stephan (François); 454 *ter* Bouillaguet (Pierre); 471 *bis* Marty (Emile).

EMPLOI FÉMININ

Chef d'atelier des manufactures « Comptable »
(service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

E) 2 *bis* Zilberfarb (Juliette).

Ministère de la guerre.

EMPLOIS NON GROUPES

Services extérieurs.

EMPLOIS MASCULINS

Agent secondaire des écoles militaires.

C) 29 *bis* Besnard (Victor); 34 *bis* Marty (Charles); 44 *bis* Pinchaud (Jean); 48 *bis* Benhamou (Salomon); 49 *bis* Gourgues (Franck); 50 *bis* Joly (Auguste); 58 *bis* Poncin (Pierre); 63 Leydecker (André).

Service du génie.

Casernier en France.

C) 145 *bis* Garampon (Jean); 149 *bis* Sarrazin (Charles); 163 *bis* Martinez (François); 181 *bis* Besnard (Victor); 181 *ter* Colas (Fernand); 210 *bis* Meunier (Flavien); 229 *bis* L'Heveder (François); 252 *bis* Marion (Lucien); 261 *bis* Bolomier (Joseph); 266 *bis* Carton (Marius); 267 *bis* Jacques (René); 267 *ter* Campana (Mathieu); 268 *bis* Kerneur (André).

D) 204 *bis* Gardon-Mollard (Jean); 208 *bis* Garnier (Raymond); 209 *bis* Rosati (Joseph); 214 *bis* Gregorio (Joseph); 219 *bis* Bourgognon (Serge).

Casernier en Algérie.

C) 60 *bis* Marion (Lucien); 62 *bis* Campana (Mathieu).

D) 38 *bis* Molina (Joachim); 57 *bis* Liotard (Pierre); 59 *bis* Cherroux (Georges); 73 *bis* Brousseau (Raoul); 73 *ter* Garnier (Raymond); 80 Bourgognon (Serge).

Casernier en Tunisie.

C) 50 *bis* Marion (Lucien); 53 *bis* Campana (Mathieu).

D) 54 *bis* Garnier (Raymond); 58 *bis* Gregorio (Joseph); 60 Bourgognon (Serge).

Gardien du champ de tir.

C) 97 *bis* Marion (Lucien); 98 *bis* Gourgues (Franck); 103 *bis* Jacques (René).

Ecole polytechnique.

Chef surveillant.

D) 17 *bis* Perrin (Jean).

Musée de l'armée.

Gardien de musée.

C) 4 Johansson (Charles).

D) 4 *bis* Garcia (Alvarez).

Ministère de la justice.

EMPLOI NON GROUPE

EMPLOI MASCULIN

Surveillant à l'administration pénitentiaire.

C) 26 *bis* Klein (Marie).

D) 36 *bis* Ferrandi (Dominique); 69 *bis* Masson (Eugène); 116 *bis* Bouchet-Bert-Fayoudat (François); 143 *bis* Naso (Guillaume); 147 *bis* Meradji (Embarech).

Ministère de la marine.

EMPLOI NON GROUPE

Services extérieurs.

EMPLOI MASCULIN

Agent de gardiennage des ports.

C) 33 *bis* Galerne (Pierre); 35 *bis* Berchi (Jean); 38 Rochereuil (Marcel).

D) 20 *bis* Tromeur (Michel); 78 *bis* Merlet (Gaston); 81 *bis* Gregorio (Joseph).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis masculins du service postal.

C) 11 *bis* Monz (Jean); 11 *ter* Lambert (Julien).

D) 29 *bis* Debes (Noël); 32 *bis* Lelièvre (Louis); 33 *bis* Berne (André); 33 *ter* Alvado (Joseph); 37 *bis* Rolland (Jean); 39 *bis* Bouillaguet (Pierre); 42 *bis* Videau (André); 42 *ter* Gentillon (Jean); 43 *bis* Soiteur (Jacques).

Agent des lignes.

D) 1, lire: « Wolbert (Jean) », au lieu de: « Ben-Saïd (Albert) »; 1 *bis* Ben-Saïd (Albert); 2 *bis* Thevenin (Maurice); 2 *ter* Delpoux (Etienne); 3 *bis* Piéri (Toussaint); 54 *bis* Duverneuil (Jean); 58 *bis* Cellarus (Jean-Jacques).

Aide-magasinier.

D) 56 *bis* Duverneuil (Jean); 59 *bis* Le Berre (Jean-Marie); 66 *bis* Maccury (René).

Chargeur.

D) 18 *bis* Orsatti (Joseph); 34 *bis* Duverneuil (Jean).

Facteur des postes.

C) 1, lire: « Terry (Lucien) », au lieu de: « Blanc (Gustave) »; 1 *bis* Blanc (Gustave); 27 *bis* Llorca (Henri); 39 *bis* Aguilar (Jean); 46 *bis* Berkani Mohamed; 49 *bis* Roux (André); 61 *bis* Tadj Tahar; 62 *bis* Niati Khelifa; 71 *bis* Guiliano (Albin); 75 *bis* Amour Abdelkader; 95 *bis* Maillet (Claude); 100 *bis* Zaouche Allaoua; 110 *bis* Gilly (Georges); 111 *bis* Bellocq (Pierre); 135 *bis* Bada-Laala ben Mohamed; 149 *bis* Peretti (Dominique); 150 *bis* Rossi (Antoine); 168 *bis* Coquelet (Marcel); 168 *ter* Simon (Auguste); 176 *bis* Malgouverne (René).

C') 1 Durand (Désiré); 2 Diaz (Gabriel); 3 Gérard (Gabriel).

D) 1 *bis* Danieri (Jean-Baptiste); 1 *ter* Kilburg (Alphonse); 1 *quater* Ageron (Claude); 1 *quinquies* Solbes (Henri); 1 *sexies* Desrochers (Maurice); 1 *septies* Rocchi (Alcibiade); 1 *octies* Mouchet (Jean); 1 *nonies* Doignlaux (Emile); 1 *decies* Foata (Laurent); 2, lire: « Turco (Michel) », au lieu de: « Wande (Ernest) »; 2 *bis* Pompidou (François); 2 *ter* Maisonneuve (Antoine); 2 *quater*, lire: « Wande (Ernest) », au lieu du n° 2; 3 *bis* Piccioli (Marius); 3 *ter* Vaudoir (Simon); 3 *quater* Hertel (Frédéric); 3 *quinquies* Fontana (Pierre); 3 *sexies* Wallenfels (Roman); 3 *septies* Mansuy (Marcel); 3 *octies* Arnaud (Armand); 3 *nonies* Leduc (Adrien); 4 *bis* Stefani (Jean); 4 *ter* Pons (Paul); 4 *quater* Durand (Albert); 4 *quinquies* Nakache (Albert); 4 *sexies* Canioni (Antoine); 4 *septies* Muriani (Jérôme); 4 *octies* Scanavino (Etienne); 5 *bis* Delpoux (Etienne); 5 *ter* Rio (François); 5 *quater* Sauvignon (Raymond); 5 *quinquies* Ciangherotti (Joseph); 5 *sexies* Mirailles (Jean); 5 *septies* Fabriano (Boulogne); 6 *bis* Bordas (Joseph); 6 *ter* Bulot (Antoine); 7 *bis* Bel-Hadj Brahim; 7 *ter* Magliulo (Marius); 7 *quater* Pacharel (Albert); 7 *quinquies* Bauget (Edmond); 10 *bis* Fey (Emmanuel); 10 *ter* Yasri Allaoua; 51 *bis* Ponsolle (Moïse); 73 *bis* Muny-Kleck (Othon); 86 *bis* Diaz (Ramon); 90 *bis* Halimi (Emile); 95 *bis* Garcia (Jean); 124 *bis* Orsatti (Joseph); 129 *bis* Benaiche Mohamed; 134 *bis* Juan (Eugène); 140 *bis* Hayi Abderrahmane; 154 *bis* Pointel (Albert); 162 *bis* Mahmoudi Abdelkader; 176 *bis* Alard (Antoine); 201 *bis* Ben-Saïd (Maurice); 203 *bis* Godin (Raphaël); 205 *bis* Sorge (Paul); 225 *bis* Guiganti (Jean-Pierre); 237 *bis* Fenini-Larbi; 237 *ter* Duclos (Edmond); 279 *bis* Alvado (Joseph); 282 *bis* Duverneuil (Jean); 297 *bis* André (Serge); 300 *bis* Guillaumont (Georges); 323 *bis* Engel (Gaston); 335 *bis* Mener (Yves); 366 *bis* Tiberi (Innocent); 411 *bis* Gaffori (Antoine); 411 *ter* Orsoni (Sampiero); 452 *bis* Cheriaux (Georges); 454 *bis* Chartier (Henri); 466 *bis* Marty (Emile); 471 *bis* Kelif Brahim; 472 *bis* Gukion (Joseph); 476 *bis* Naso (Guillaume); 490 *bis* Colombelle (Marcel); 493 *bis* Piquet (Roger); 525 *bis* Delage (Jean); 543 *bis* Caenen (André).

Manutentionnaire.

D) 46 *bis* Halimi (Emile); 82 *bis* Duverneuil (Jean); 88 *bis* Courteaux (Emile); 140 *bis* Cellarius (Jean); 154 lire Hisse (Henri) rayé de la liste.

Auxiliaire temporaire de transport des dépêches.

D) 4 *bis* Gérard (Pierre); 8 Moniot (Gilbert); 9 Le Stradic (Jean).

Auxiliaire temporaire de la distribution postale.

C) 17 *bis* Techene (Edmond); 22 *bis* Benselti (Yahia).

D) 1 lire Barbanceys (René) au lieu de Charles (Pierre); 1 *bis* Gonzalez (René); 1 *ter* Cle (André); 1 *quater* Pacharel (Albert); 1 *quinquies* lire Charles (Pierre) au lieu du n° 1; 15 *bis* Gérard (Pierre); 34 *bis* Merlet (Gaston); 37 *bis* Brousseau (Raoul); 40 *bis* Prudent (Siméon); 49 *bis* Le Stradic (Jean).

EMPLOIS FÉMININS

Commis féminins du service postal.

E) 12 *bis* Matheron (Jeanne); 15 *bis* Cales (Yvonne); 17 *bis* Maitry (Marcelle).

Gérante de cabines.

E) 43 *bis* Carrère (Alice); 50 *bis* Meridjen (Olga); 70 *bis* Joly (Marcelle); 73 *bis* Pironnet (Renée); 82 *bis* Maisonneuve (Madeleine).

Vérificatrice.

E) 39 *bis* Maisonneuve (Madeleine).

Ministère de la santé publique et de la population.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Lieutenant de police sanitaire.

D) 1 *bis* Campech (Alfred).

Agent surveillant.

C) 65 *bis* lire Mario (Eugène) au lieu du n° 120; 170 *bis* Coffignal (Jean); 88 *bis* Guillot (René); 102 *bis* Le Manchec (Jacques); 106 *bis* Le Floch (Jean); 123 *bis* La Brousse (Eugène); 124 *bis* Hilaire (Gaston); 141 Sand (André).

D) 10 *bis* Mephon (Gontran); 15 *bis* Maljean (Pierre) 28 *bis* Griel (Robert); 29 *bis* Dumas (Georges).

Marinier.

D) 2 *bis* Loussouarn (Pierre).

Mécanicien.

C) 4 Gillet (Aimé).

D) 18 Labed Mohamed.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

EMPLOI NON GROUPE

EMPLOI MASCULIN

Commis d'inspection.

C) 18 *bis* Ponticaccia (Vincent); 21 *bis* Guillard (Marcel); 23 *bis* Monz (Jean).

D) 41 *bis* Koeppel (Jean); 46 *bis* Lelièvre (Louis); 50 *bis* Broch (Léon); 53 *bis* Rolland (Jean); 60 *bis* Dubois (René-Jean); 60 *ter* Richter (Charles); 70 *bis* Prevost (Jean-Georges); 72 *bis* Offroy (Edouard).

Ministère des travaux publics et des transports.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis des ponts et chaussées.

C) 2 *bis* Mercier (Lucien); 5 *bis* Tardivel (Lucien); 8 Bonnet (Pierre).

D) 18 *bis* Omer (Lucien).

Garde de navigation.

C) 18 Tumelaire (Albert).

D) 109 *bis* André (Serge); 111 *bis* Broudic (Yves); 115 *bis* Saint-Lannes (Noël); 120 *bis* Einhorn (Alfred); 127 *bis* Chapon (André); 128 *bis* Gonon (Arthur); 132 *bis* Blanc (Roger).

Cantonnier.

C) 22 *bis* Thomann (Désiré); 25 *bis* Gignac (Marius); 29 *bis* Battesti (Pierre); 45 *bis* Techene (Edmond); 45 *ter* Rossi (Antoine); 51 *bis* Genre (Dominique).

D) 70 *bis* Le Bihan (Michel); 90 *bis* Mauzac (Jean).

Eclusier, pontier, barragiste.

C) 18 *bis* Schmitt (Raymond); 20 *bis* Klein (Marie).

D) 4 *bis* Melguen (Michel); 16 lire Marcheteau (Fernand) rayé de la liste; 31 *bis* Loussouarn (Pierre); 44 *bis* Schertz (Frédéric); 55 *bis* Gauthier (Pierre); 60 *bis* Menard (Joseph); 68 *bis* Guillard (Paul); 70 *bis* Gillet (Raymond); 81 *bis* Bellance (Ange); 81 *ter* Payan (Francis); 83 *bis* Dorde (René); 85 Franco (Henri).

Gardien de phare dans la métropole ne comportant pas des appareils mécaniques ou électriques: à terre.

C) 6 Vincenti (Jean).

D) 12 Elies (Marcel).

Gardien de phare dans la métropole comportant des appareils mécaniques ou électriques: à terre.

C) 1 Lire Bouillie (France) au lieu de Emery (Alexandre); 1 *bis* Emery (Alexandre).

Secrétariat de la marine marchande.

EMPLOI NON GROUPE

EMPLOI MASCULIN

Syndic des gens de mer.

D) 62 *bis* André (Serge).

Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

EMPLOI NON GROUPE

EMPLOI MASCULIN

Agent de la navigation aérienne.

C) 10 *bis* Chavillon (René); 14 *bis* Cornée (Pierre).

D) 7 *bis* Gauvin (Pierre); 13 *bis* Perrin (Jean); 14 *bis* Sarocchi (Michel); 34 *bis* Causse (André).

Préfecture de la Seine.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis aux magasins (caisse de crédit municipal).

D) 23 *bis* Duverneuil (Jean); 25 *bis* Cantel (Henri).

Surveillant des collèges techniques de la ville de Paris.

C) 15 *bis* Flaud (Alain).

D) 25 bis Lire Duverneuil (Jean), au lieu de Gay (André); 25 *ter* Brouqui (Pierre); 25 *quater* Gay (André); 25 *quinquies* Marchand (Jean).

Agent de gestion (surveillant à la bourse du travail).

C) 1 Lire Abraham (Georges) au lieu de Lemarchand (François); 2 Lemarchand (François).

D) 1 Lire Rochon (Maurice) au lieu de Santelli (François); 1 *bis* Santelli (François); 2 Ascarateil (Bernard).

Agent de gestion (surveillant au palais de justice).

C) 4 Abraham (Georges); 5 Descamps (Gaston).

D) 1 Lire Rochon (Maurice) au lieu de Goujat (Myrtille); 2 Ascarateil (Bernard); 3 Goujat (Myrtille).

Agent de gestion (garde de cimetières).

C) 12 *bis* Le Manchec (Jacques); 12 *ter* Mathis (Roger); 14 *bis* Peycker (Jean).

D) 1 Lire Rochon (Maurice) au lieu de Chevalier (Louis); 1 *bis* Chevalier (Louis).

Agent de gestion (garde des promenades).

C) 1 *bis* Trille (Marcel); 3 *bis* Bruchon (Marcel); 3 *ter* Le Manchec (Jacques); 5 *bis* Peycker (Jean).

D) 1 Rochon (Maurice).

Surveillant des entrepôts.

C) 2 *bis* Maufrais (Maurice).

Garçon de cabines des piscines municipales.

C) 6 *bis* Dubois (Marcel); 9 Santini (Joseph); 10 Petitjean (Marc).

D) 4 Boulat (Camille); 5 Cesari (Antoine).

Gardien des musées de la ville de Paris.

C) 3 *bis* Birien (André).

D) 7 *bis* Garcia (Alvarez).

Agent masculin des services hospitaliers (assistance publique).

C) 4 *bis* Connan (Jean-Marie).

D) 1 *ter* Le Sager (Pierre); 3 Abdallah (Miloud); 4 Djou-Djalloul Ben Amar; 5 Marini (Paul); 6 Balout (Damer).

Garçon de service dans les établissements départementaux d'assistance.

C) 1 Lire Zavagno (Henri) au lieu de Pichon (René); 1 *bis* Pichon (René).

D) 1 Abdallah Miloud; 2 Balout (Damer).

Préposé et infirmier adjoint des hôpitaux psychiatriques.

D) 2 *bis* Abdallah Miloud; 3 *bis* Balout (Damer).

Surveillant des établissements charitables municipaux.

C) 17 *bis* Moings (Pierre); 20 *bis* lire Connan (Jean-Marie) au lieu de Bediou (Jack); 20 *ter* Bediou (Jack); 22 *bis* La Brousse (Eugène); 23 *bis* Halles (Maurice); 27 Levy (Marinelli); 28 Sand (André).

D) 1 lire Rochon (Maurice) au lieu de Bernhard (Georges); 1 *bis* Bernhard (Georges); 1 *ter* Bourasseau (Roland).

EMPLOIS FÉMININS

Commis au crédit municipal.

E) 2 Zilbertarb (Juliette); 3 Barat (Suzanne).

Surveillante des établissements charitables municipaux.

E) 7 *bis* Vandenbeusch (Suzanne); 8 *bis* Hirsch (Magda); 12 *bis* Debroise (Claire); 14 *bis* Auzou (Marthe).

Femme de service des écoles primaires et maternelles, service continu.

E) 6 *bis* Combes (Janine); 30 *bis* Boyadjidakis (Léontine); 34 *bis* Pascal (Louise); 34 *ter* Tessier (Louise); 35 *bis* Sellier (Jeanne); 36 *bis* Gallet (Germaine); 36 *ter* Bultez (Yvonne); 39 *bis* Pellay (Hélène); 39 *ter* Garlin (Marcelle); 39 *quater* Laurent (Yvonne); 39 *quinquies* Mackel (Amélie); 41 *bis* Leclerc (Germaine); 41 *ter* Abée (Fernande); 44 Rebout (Jeanne); 45 Mauger (Jeanne); 46 Franck (Marie-Louise); 47 Marijot (Suzanne); 48 Voisine (Marie-Louise).

Femme de service des collèges modernes et techniques.

E) 1 *bis* Combes (Janine).

Infirmière adjointe des hôpitaux psychiatriques.

E) 1 lire Chenel (Raymonde) au lieu de Bador (Jeanne); 1 *bis* Bador (Jeanne); 2 *bis* Berthy (Eugénie).

Agent féminin des services hospitaliers (assistance publique).

E) 10 *bis* Combes (Janine); 10 *ter* Le-Hegarat (Eugénie); 17 *bis* Thorimbert (Pauline); 18 *bis* Tessier (Louise); 19 Berthy (Eugénie), rayée de la liste; 19 *bis* Sellier (Jeanne); 22 *bis* lire Laurent (Denise) au lieu de Hervault (Henriette); 22 *ter* Ligen (Amélie); 22 *quater* Antraigue (Marie); 22 *quinquies* Hervault (Henriette); 22 *sexies* Feuillet (Jeanne); 22 *septies* Wolfer (Hermine); 22 *octies* Hascoet (Marie); 25 Lecomte (Marguerite); 26 Voisine (Marie-Louise).

Fille de service (établissements départementaux d'assistance).

E) 5 Ligen (Amélie); 6 Wolfer (Hermine).

Préfecture de police.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Services actifs.

Gardien de la paix.

D) 11 *bis* Olivier (Ernest); 17 Damien (Robert).

Agent spécial de commissariat.

C) 1 *bis* Le-Manchec (Jacques); 7 *bis* Humeau (René); 44 *bis* Thuillier (Marcel); 49 *bis* Martinez (François); 50 *bis* Guntzberger (Albert); 51 *bis* Besnard (Victor); 64 *bis* Marty (Charles); 80 *bis* Maufrais (Maurice); 86 *bis* Schiltz (Edouard); 95 *bis* La-Brousse (Eugène); 96 *ter* lire Halles (Maurice) au lieu de Rieu (Louis); 96 *quater* Rieu (Louis).

D) 1 *bis* Rochon (Maurice); 12 *bis* Piedanna (Henri); 35 *bis* Courteaux (Emile); 40 *bis* lire Ehrmann (Charles) au lieu de Roth (Frédéric); 40 *ter* lire Roth (Frédéric) au lieu de Tournet (René); 40 *quater* Tournet (René); 40 *quinquies* Gallais (Hyacinthe); 40 *sexies* Clairambaud (André); 44 *bis* Boquet (Etienne); 47 *bis* Pauchet (Gaston).

Garde à la bourse des valeurs.

C) 27 *bis* Andres (Julien); 28 *bis* Hilaire (Gaston); 33 Leydecker (André).

D) 3 *bis* Gallais (Hyacinthe).

Surveillant à la maison départementale de Nanterre.

C) 5 Vincenti (Jean-Pierre).

Electricité et Gaz de France.

EMPLOIS NON GROUPES

Emplois administratifs.

EMPLOIS MIXTES

Employé qualifié.

C) 31 *bis* Lys (Constant); 44 *bis* Tardivel (Lucien); 44 *ter* Coulpier (André); 44 *quater* Monz (Jean); 45 *bis* Negre (Jean); 48 *bis* Pelletier (Jacques); 50 *bis* Fage (Jean).

D) 27 *bis* Lasfargues (Louis); 30 *bis* Debes (Noël); 41 *bis* Alvado (Joseph); 44 *bis* Jouanno (Jean); 44 *ter* Lahitte (Laurent); 45 *bis* Stephan (François); 46 *bis* Martini (Paul); 47 *bis* Gaudry (Louis); 50 *bis* Kervella (Joseph); 56 *bis* Pothier (Joachim); 63 *bis* Solteur (Jacques).

Employé ordinaire.

C) 121 *bis* Charriaud (Jean); 131 *bis* Restoux (Léon); 139 *bis* Esnard (Maurice); 146 *bis* Prat-Passet (André); 147 *bis* Dupuy (Henry); 158 *bis* Le Bourhis (Joseph); 171 *bis* Malgouverne (René).

D) 27 *bis* Clauss (Léon); 81 *bis* Alvado (Joseph); 81 *ter* Neveu (Louis); 105 *bis* Monnier (Jacques); 115 *bis* Vaillant (Charles); 118 *bis* Blanc (Henri); 121 *bis* Coviaux (Charles); 128 *bis* Roze (Robert); 133 *bis* Chartier (Henri); 145 *bis* Caenen (André).

E) 29 *bis* Manceaux (Georgette); 35 *bis* Le Goc (Simonne).

Employé aux écritures.

C) 137 *bis* Sorlin (Robert); 162 *bis* Trommenschlager (Auguste); 171 *bis* Erdocio (Léon); 190 *bis* Castagnol (Jean); 192 *bis* Prat-Passet (André); 203 *bis* Le Bourhis (Joseph); 206 *bis* Gasnot (Henri); 216 *bis* Malgouverné (René); 216 *ter* Henry (Bernard).

D) 25 *bis* Romieu (Charles); 64 *bis* Meot (André); 87 *bis* Renucci (Séraphin); 101 *bis* Courteaux (Emile); 129 *bis* Balac (Jean-Louis); 129 *ter* Franchini (Vincent); 139 *bis* Vitrant (Alcide); 148 *bis* Coviaux (Charles); 159 *bis* Chartier (Henri).

E) 1 *bis* Rebeix (Marguerite), 4 *bis* Bertrand (Marie-Louise); 48 *bis* Chaler (Andrée); 48 *ter* Teyssedre (Marie); 52 *bis* Gregoire (Marcelle); 59 *bis* Pillet (Suzanne); 65 *bis* Poirson (Yvonne); 67 *bis* Deniel (Marguerite); 67 *ter* Bardet (Marie); 70 Leonet (Noëlie).

Concierge.

C) 9 *bis* Sarrazin (Charles); 15 *bis* Colas (Fernand); 26 *bis* Beglia (Louis).

D) 3 *bis* Magnier (Eugène); 8 Caenen (André).

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

C) 4 *bis* Nouaille (Albert); 4 *ter* Koffler (Jean); 7 *bis* Thuillier (Marcel); 17 *bis* Rohaut (Henri); 32 *bis* Bouteloup (André); 39 *bis* Tripiana (André); 40 *bis* Andres (Julien); 42 *bis* Beglia (Louis); 51 *bis* Badon (Jacques); 51 *ter* Jannot (Marcel); 51 *quater* Guigon (Julien).

D) 21 Caenen (André).

Planton manutentionnaire.

C) 10 *bis* Sardou (Clément); 24 *bis* Conrard (Emile); 42 *bis* Guigon (Julien); 44 *bis* Berchi (Jean); 51 *bis* Bienvenu (Henri).

D) 4 Roze (Robert).

EMPLOI FÉMININ

Sténodactylographe.

E) 1 *bis* Lochon (Andrée); 3 Seybel (Marguerite); 4 Huguin (Huguette).

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier ordinaire.

D) 4 *bis* Chiron (Robert).

Manœuvre spécialisé.

C) 1 *bis* Treluyer (Pierre).

Manœuvre.

C) 4 *bis* Lafosse (Lucien); 6 Rochereuil (Marcel).

D) 4 *bis* Barachia (Louis); 6 Cosnier (Gérard).

Chemin de fer métropolitain.

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis.

C) 4 *bis* Coulpier (André); 6 Pelletier (Jacques).

D) 7 *bis* Lentz (Bernard); 11 *bis* Splingart (Arthur).

Expéditionnaire.

C) 38 *bis* Sorlin (Robert); 40 *bis* Poinsignon (Charles); 45 *bis* Leblanc (Louis); 46 *bis* Gaucher (Fernand).

D) 37 *bis* Courteaux (Emile); 37 *ter* Andre (Serge); 45 *bis* Cramard (Serge).

Ministères des finances et des affaires économiques et ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande.

Les importateurs sont informés que les modalités d'importation des produits repris à l'arrangement commercial franco-islandais du 5 juin 1953, pour la période du 1er avril au 30 septembre 1953, sont fixées comme suit:

Numéro de poste.

4 Poissons congelés et frais. — Les importations seront réalisées sous le couvert de licences individuelles. Les demandes de licences d'importation établies sur formule A.C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, datée, émanant de l'exportateur islandais, portant le cachet et la signature de celui-ci et précisant en toutes lettres les espèces et la quantité des offres, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à douze heures, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*. A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

En application des dispositions de l'article 6 du décret du 13 juillet 1949, les règles d'attribution seront déterminées après avis du comité technique d'importation. Il est précisé que la répartition des licences sera effectuée exclusivement entre les importateurs titulaires des références retenues par le département de la marine marchande. Toutefois, aucune licence ne sera accordée au-dessous d'un minimum d'attribution de l'ordre du centième du contingent mis en répartition. Ceux des importateurs dont les références ne leur permettent pas d'obtenir ce minimum ont la possibilité soit de faire reporter celle-ci sur tel importateur de leur choix susceptible de recevoir une licence, soit de se grouper entre eux en vue d'atteindre le minimum requis, à la condition de charger un seul importateur d'introduire la demande de licence globale correspondante.

Dans l'un et l'autre cas, les importateurs ainsi choisis seront tenus de transmettre à l'office des changes leur demande de licence dans le délai prévu. Dans le même délai, ils auront à adresser au département de la marine marchande (direction des pêches maritimes), les attestations des importateurs ayant accepté de s'associer avec eux pour l'importation en cause. Avant tout dépôt de demande de licence, les intéressés peuvent demander tous renseignements utiles au secrétariat général de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, Paris (tél.: Suffren 40-90, poste 227, pièce 83). Les attestations devront être établies suivant la formule ci-après:

Je soussigné (raison sociale et adresse)..... déclare mettre en commun avec M..... (raison sociale et adresse) les références que je possède pour l'importation de poissons de mer frais ou congelés d'origine islandaise.

Fait à..... le.....

(Date.) (Signature.) (Cachet.)

Il est précisé que l'attribution des licences est subordonnée à l'engagement préalable pris par les bénéficiaires de suspendre toute importation sur la demande éventuelle du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, et de respecter le plan de répartition établi pour la vente du poisson importé, l'engagement devant être annexé à la demande de licence. Il est précisé, en outre, que la vente du poisson importé sera soumise aux réglementations de prix en vigueur.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au département de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, à Paris, un relevé détaillé de l'espèce, quantité, prix unitaire et global caf, des importations effectuées par ses soins.

B Divers. — Les demandes de licences d'importation pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*. Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SERVICE DES OBLIGATIONS
DE LA
Compagnie d'électricité du Sénégal
PRIS EN CHARGE PAR LA
Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest-Africain
SIÈGE SOCIAL: A DAKAR (SÉNÉGAL), 28-30, RUE VINCENS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE: 53, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)

Obligations 6 0/0 1919.

Tirage du 24 juin 1953.

Numéros des 95 obligations 6 0/0 1919 sorties au tirage du 24 juin 1953 et remboursables à dater du 1er novembre 1953, coupon n° 62 attaché, aux endroits désignés ci-dessous:

A la caisse du siège social, à Dakar (Sénégal);
A la caisse de notre administration générale, à Paris, 53, rue La Boétie (8e);
A la caisse de la Société auxiliaire africaine, 17, rue Vauban, à Bordeaux (Gironde),
sous déduction des taxes en vigueur:

9	33	35	42	46	989	1.001	1.008	1.014	1.027
62	78	94	103	119	1.029	1.042	1.045	1.047	1.091
163	170	187	204	208	1.146	1.187	1.201	1.233	1.260
219	309	311	319	361	1.276	1.313	1.394	1.408	1.416
374	394	419	422	434	1.437	1.466	1.510	1.522	1.530
451	465	481	575	578	1.544	1.559	1.591	1.606	1.609
604	618	629	635	636	1.629	1.635	1.669	1.733	1.710
638	610	650	685	710	1.753	1.760	1.798	1.829	1.835
746	814	872	892	931	1.810	1.850	1.868	1.912	1.933
949	960	966	975	986					

Liste des obligations 6 0/0 1919 amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées le 24 juin 1953.

Sixième tirage du 29 mai 1929.
322

Septième tirage du 20 mai 1930.
223 224

Neuvième tirage du 21 juin 1932.
1.717

Treizième tirage du 10 juin 1936.
679

Dix-septième tirage du 17 octobre 1940.
1.969

Dix-huitième tirage du 4 juin 1941.
226

Vingtième tirage du 12 août 1943.
1.002

Vingt et unième tirage du 25 septembre 1944.
233 1.866

Vingt-deuxième tirage du 27 juin 1945.
677 1.282

Vingt-troisième tirage du 13 juin 1946.
231 1.298 1.412

Vingt-quatrième tirage du 26 juin 1947.
424 1.619 1.620

Vingt-cinquième tirage du 9 juin 1948.
234 667 1.242 1.245 1.499 1.508 1.511 1.614

Vingt-sixième tirage du 8 juin 1949.
450 498 1.112 1.211 1.216 1.281 1.324 1.392 1.550 1.556
1.624 1.647 1.834 1.910

Vingt-septième tirage du 14 juin 1950.
364 370 675 813 1.048 1.167 1.320 1.562
1.564 1.638 1.831

Vingt-huitième tirage du 6 juin 1951.

86	198	387	474	699	1.222	1.225	1.238	1.367	1.501
700	1.009	1.016	1.198	1.204	1.506	1.546	1.853		

Vingt-neuvième tirage du 25 juin 1952.

92	178	205	211	228	1.193	1.236	1.243	1.275	1.291
363	438	449	515	665	1.304	1.311	1.357	1.390	1.422
672	769	807	811	939	1.511	1.785	1.787	1.801	1.819
954	956	972	1.106	1.150	1.862	1.918	1.953	1.996	

PAPETERIE DE MOULIN-VIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 149.040.000 F
SIÈGE SOCIAL: PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISÈRE)
R. C.: Grenoble n° 13353.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Septième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 69 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er septembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS A. CAZENEUVE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 258 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 7, RUE DES FRUITIERS, LA PLAINE-SAINT-DENIS (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 238635 B.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Liste de la série comprenant les 103 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 24 juin 1953 et formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er août 1953.

2.357 à 2.480

Ces obligations seront remboursables à 5.001 F.

TUBES DE VINCEY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 310.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE PAUL-CÉZANNE, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine 57827.

Obligations 5 3/4 0/0 1952 de 10.000 F.

Liste numérique des séries comprenant les 833 obligations amorties au premier tirage d'amortissement effectué le 30 juin 1953 (la société a racheté 385 titres pour compléter cet amortissement).

1 à 243 — 19.102 à 20.000

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er août 1953.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 22 septembre 1952.)*

BILANS

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.006.600 F

Siège social : 20, rue Vernier, PARIS (17e)

BILAN AU 31 DECEMBRE 1952

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS et provisions.	VALEURS NETTES	TOTAUX par chapitre.
Immobilisations:				
Terrains	98.463.375	»	98.463.375	
Constructions	1.650.309.472	714.765.925	935.543.547	
Constructions amorties	575.994	575.994	»	
Autres immobilisations corporelles	2.035.047.977	1.286.506.463	748.541.514	
Autres immobilisations corporelles amorties	888.985.374	888.985.374	»	
Apports à régulariser. — Usine de Villeurbanne (ex-arsenal aéronautique)	10.000.000	»	10.000.000	
Immobilisations incorporelles	1	»	1	
Immobilisations en cours	244.414.631	»	244.414.631	
Immobilisations détruites par faits de guerre	53.603.315	53.603.315		
	4.981.400.169	2.944.437.101		2.036.963.068
Autres valeurs immobilisées:				
Prêts gagés	1.431.774	»	1.431.774	
Prêts non gagés	5.250.195	»	5.250.195	
Emprunt libératoire du prélèvement	13.300.000	»	13.300.000	
Titres de participation non cotés	447.795.051	»	447.795.051	
Dépôts et cautionnements	6.321.408	»	6.321.408	
	474.098.428	»		474.098.428
Valeurs d'exploitation:				
Matières et fournitures, pièces et produits finis	1.834.914.497	117.565.844	1.717.348.653	
Produits et travaux en cours	8.404.766.546	1.128.045.861	7.276.720.685	
Emballages commerciaux	1.501.897	461.601	1.040.296	
Apports de stocks à régulariser. — Usine de Villeurbanne (ex-arsenal aéronautique)	40.006.000	»	40.006.000	
	10.281.191.940	1.246.076.306		9.035.115.634
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:				
Comptes de tiers:				
Fournisseurs débiteurs	1.407.162.033	12.629.187	1.394.532.846	
Clients	1.031.330.880	212.505.359	818.825.521	
Produits livrés et services à facturer	1.486.926.237	20.887.588	1.466.038.649	
Autres débiteurs	915.079.941	142.335.670	772.744.271	
	4.840.499.091	388.357.804		4.452.141.287
Comptes de régularisation	247.847.033	»	247.847.033	
				247.847.033
Comptes financiers:				
Prêts à moins d'un an	2.728.000	»	2.728.000	
Effets à recevoir	111.176.683	1.994.324	109.182.359	
Mandats émis non crédités	212.462.227	»	212.462.227	
Chèques à encaisser	2.212.010	»	2.212.010	
Titres de placement	10.139.000	»	10.139.000	
Banques et chèques postaux	125.439.261	»	125.439.261	
Caisse	15.765.979	»	15.765.979	
	479.923.160	1.994.324		477.928.836
	21.304.959.821	4.580.865.535		16.724.094.286
Amortissements		2.931.437.101		
Provisions pour dépréciations		1.649.428.434		

BILAN AU 31 DECEMBRE 1952

PASSIF	TOTAUX PAR COMPTE	TOTAUX PAR RUBRIQUE	TOTAUX PAR CHAPITRE
Capital et réserves:			
Capital social		2.500.006.600	
Actionnaires. — Capital non appelé		600.000.450	
Primes d'émission d'actions		237.153.015	
Réserves:			
Réserve légale	4.859.670		
Réserves statutaires et contractuelles	5.661.033		
Réserves facultatives	519.000		
Réserves résultant de dispositions fiscales	15.952.096		
Réserve spéciale de réévaluation	2.121.719.256		
		2.148.711.055	
			4.285.870.220
Report à nouveau			304.232.733
Provisions pour risques			396.599.178
Emprunt à plus d'un an			280.000.000
Dettes à court terme:			
Comptes de tiers:			
Fournisseurs		817.024.082	
Avances reçues sur travaux en cours et dommages de guerre		9.273.874.183	
Autres créanciers		419.045.071	
			10.509.943.336
Comptes de régularisation			552.637.469
Comptes financiers:			
Emprunts à moins d'un an		39.799.000	
Effets à payer		886.902.973	
			926.701.973
Résultats:			
Profits de l'exercice			76.574.843
			16.724.094.286

BILAN AU 31 DECEMBRE 1952

Compte 80. — Exploitation générale.

DEBIT			
Stocks au 1er janvier 1952			7.638.082.626
310 Matières de fabrication		256.171.364	
315 Organes et équipements		226.787.784	
32 Matières consommables		212.789.429	
34 Produits semi-ouvrés		234.335.014	
35 Produits finis		129.698.979	
36 Produits et travaux en cours		6.417.526.383	
37 Emballages commerciaux		1.453.833	
380 Marchandises en cours de transport		31.345.118	
381 Marchandises en cours de réception		97.974.722	
Achats de matières et de marchandises			2.588.918.805
6010 Achats de matières de fabrication		956.616.855	
6015 Achats d'organes et équipements		1.301.916.364	
602 Achats de matières consommables		330.199.005	
607 Achats d'emballages		186.581	
608 Achats inter-usines			1.289.617.274
609 Apports de stocks. — Usine de Villeurbanne			40.006.000
61 à 67 Autres charges			6.585.827.706
61 Frais de personnel		4.312.943.142	
62 Impôts et taxes		1.028.718.469	
63 Frais pour biens meubles et immeubles		143.355.056	
64 Transports et déplacements		113.821.369	
65 Fournitures extérieures		679.729.307	
66 Frais de gestion générale		66.310.655	
67 Frais financiers		240.949.702	
68 Dotations de l'exercice:			1.111.167.474
681 Aux comptes d'amortissements		480.890.994	
685 Aux comptes de provisions		630.276.480	
6853 Pour dépréciation des stocks et travaux en cours	102 631.163		
6854 Pour dépréciations financières	125.671.026		
6855 Pour risques d'exploitation	32.576.529		
6856 Pour biens appartenant à l'Etat	69.397.762		
			19.253.649.879

CREDIT		
Stocks au 31 décembre 1952		10.281.191.910
310 Matières de fabrication	723.576.942	
315 Organes et équipements	414.365.746	
32 Matières consommables	273.560.899	
34 Produits semi-ouvrés	250.068.155	
35 Produits finis	173.342.755	
36 Produits et travaux en cours	8.404.766.546	
37 Emballages commerciaux	1.504.897	
39 Apports de stocks. — Usine de Villeurbanne	40.006.000	
Ventes de marchandises et de produits finis		6.980.713.496
700 Ventes de produits aéronautiques	6.816.218.246	
701 Ventes de produits extra-aéronautiques	64.495.250	
708 Ventes inter-usines		1.308.765.189
72 Ventes de déchets		52.818.821
73 Ventes d'emballages récupérables		25.948
75 à 79 Autres produits		233.359.131
75 Production d'immobilisations	90.413.704	
76 Produits accessoires	120.228	
77 Produits financiers	119.327.262	
78 Ristournes, rabais, remises obtenus	2.745.904	
79 Produits divers	20.722.033	
Provisions antérieures utilisées		481.394.913
6863 Pour dépréciation des stocks et travaux en cours	460.772.187	
6864 Pour dépréciations financières	•	
6865 Pour risques d'exploitation	20.622.756	
		19.238.299.468
Solde débiteur		15.350.411
		19.253.649.879

Compte 87. — Pertes et profits.

		DÉBIT	SOLDES débiteurs.			CRÉDIT	SOLDES créditeurs.
		francs.	francs.			francs.	francs.
80	Perte d'exploitation		15.350.411				
872	Pertes sur exercices antérieurs:			872	Profits sur exercices antérieurs:		
8722	Rappels d'impôts	23.368.800		8721	Provisions antérieures annulées	85.650.915	
8723	Rappels de charges	8.191.354		8724	Produits sur exercices antérieurs	5.609.467	
8725	Liquidations des exploitations antérieures	»		8725	Liquidation des exploitations antérieures	26.809	
8726	Dépenses sur commandes soldées	»		8726	Recettes sur commandes soldées	580.763	
				8729	Provisions utilisées pour pertes antérieures	28.602.350	
		31 560.154				120.470.304	88.910.150
874	Pertes exceptionnelles:			874	Profits exceptionnels:		
8745	Créances irrécouvrables	101.147		8740	Réalisations d'immobilisations	5.565.146	
8747	Pénalités et amendes fiscales	536.176		8744	Différences de change	9.390	
8748	Amendes pénales	3.249		87490	Différences sur règlements de sinistres	10.000	
87491	Remises exceptionnelles	606.362		87499	Provisions utilisées pour pertes exceptionnelles	190.842	
87492	Pertes d'espèces	10					
		1.246.944				5.775.378	4.528.434
875	Dotations aux provisions pour risques exceptionnels:						
8757	Provisions pour risques exceptionnels		1.513.330				
			16.863.741				
	Profits de l'exercice		76 574.843				
			93 438.584				93 438.584

Réévaluation à fin 1952.

	IMMOBILISATIONS			
	Valeur initiale. 1	Valeur réévaluée 1949. 2	Valeur réévaluée 1952. 3	Plus-value. 4 = 3 — 2
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Constructions normales	179.368.069	837.092.766	1.455.924.764	618.831.998
Constructions légères	2.618.320	4.455.137	7.370.442	2.915.305
Autres bâtiments	5.816.853	12.506.298	21.057.591	8.551.293
Voies de transport	16.152.666	90.767.414	162.194.059	71.426.645
Matériel	348.708.920	889.647.519	1.494.501.095	604.853.576
Outillage	79.738.075	159.467.792	257.441.015	97.973.223
Mobilier	25.778.175	88.685.375	152.462.970	63.777.595
Matériel de bureau	15.838.233	45.297.409	80.666.813	35.369.404
Installations normales	117.601.222	334.989.582	537.064.650	202.125.068
Matériel auto	94.266.258	142.669.828	216.384.571	73.714.743
Matériel fluvial	4.150.541	11.256.525	20.066.766	8.810.241
Matériel cycliste	253.824	424.152	541.558	117.406
Totaux	890.391.150	2.617.209.797	4.405.676.294	1.788.466.497

	AMORTISSEMENTS				PLUS-VALUE nette.	COMPLÉMENT d'amortissement 1952.
	Valeur initiale. 5	Valeur réévaluée 1949. 6	Valeur réévaluée 1952. 7	Plus-value. 8 = 7 - 6	9 = 4 - 8	10
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Constructions normales	55.055.406	360.295.885	575.821.623	215.525.738	403.306.260	30.943.859
Constructions légères	1.904.544	3.483.823	4.983.076	1.499.253	1.416.052	437.242
Autres bâtiments	1.376.542	4.418.010	7.023.178	2.605.168	5.946.125	427.559
Voies de transport	11.474.189	76.763.038	124.504.877	47.741.839	23.684.806	7.142.666
Matériel	235.168.446	826.860.497	1.170.900.150	344.039.653	260.843.923	95.880.543
Outillage	62.939.450	155.742.057	239.850.210	84.108.153	13.865.070	13.438.311
Mobilier	18.135.033	88.339.977	127.247.125	38.907.148	24.870.447	10.210.416
Matériel de bureau	11.771.992	42.948.829	64.943.630	21.994.801	13.374.608	5.485.729
Installations normales	45.227.489	208.892.608	279.283.927	70.391.319	131.733.749	20.129.649
Matériel auto	67.899.240	132.184.774	185.928.372	53.743.598	19.971.145	19.833.664
Matériel fluvial	4.095.914	10.998.378	15.606.247	4.607.869	4.202.372	1.321.542
Matériel cycliste	193.920	288.097	365.146	77.049	40.357	29.268
Totaux	515.242.165	1.911.215.973	2.796.457.561	885.241.588	903.224.909	205.280.418

00. — Renseignements à annexer au bilan.

000. — *Engagements.*

ENGAGEMENTS REÇUS		Montant.	ENGAGEMENTS DONNES		Montant.
		francs.			francs.
0000	Avals, cautions, garanties reçus	276.785.224	0005	Avals, cautions, garanties donnés	»
0001	Avals, cautions, garanties reçus	»	0006	Engagements pour souscription de titres	464.886.150
0002	Autres engagements reçus	»	0007	Autres engagements donnés	454.709
0003	Actions d'administrateurs détenues en garantie	105.000			
0004	Autres biens détenus en garantie	»			
	Total des engagements reçus	276.890.224		Total des engagements donnés	465.340.859

001. — *Tableau des immobilisations.*

IMMOBILISATIONS 1	TERRAINS 2	CONSTRUCTIONS 3	MATÉRIEL et outillage 4	AUTRES immobilisations corporelles. 5	IMMOBILISATIONS incorporelles 6	APPORTS à régulariser 7	IMMOBILISATIONS détruites par faits de guerre 8	TOTAL (col. 2 à 8.) 9
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Valeur d'actif des immobilisations d'exploitation	98.463.375	1.650.885.466	1.765.187.779	1.158.845.572	1	10.000.000	53.603.345	4.736.985.538
Valeur d'actif des immobilisations hors exploitation	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	98.463.375	1.650.885.466	1.765.187.779	1.158.845.572	1	10.000.000	53.603.345	4.736.985.538
Immobilisations entièrement amorties comprises dans le total ci-dessus	»	575.994	629.150.111	259.835.263	»	»	»	889.561.368
Immobilisations prêtées par l'Etat, non comprises dans le total ci-dessus (en valeur d'origine)	»	61.635.582	137.286.672	»	»	»	»	198.922.254

002. — *Montant total des amortissements.*

AMORTISSEMENTS 1	FRAIS d'établissement. 2	TERRAINS 3	CONSTRUCTIONS 4	MATÉRIEL et outillage 5	AUTRES immobilisations corporelles. 6	IMMOBILISATIONS incorporelles 7	IMMOBILISATIONS détruites par faits de guerre 8	TOTAL (col. 2 à 8.) 9
	francs.	francs.	francs	francs	francs.	francs.	francs.	francs.
Amortissements au 31 décembre 1951	»	»	291.761.927	763.249.938	423.790.531	»	14.943.421	1.493.745.817
Plus-value de réévaluation 1952	»	»	267.371.998	428.147.806	189.721.784	»	»	885.241.588
Apports usine S. N. A. C. Bourges	»	»	42.325.429	16.555.594	9.743.692	»	»	68.624.715
Virements de provisions	»	»	22.725.974	22.476.153	11.037.588	»	33.659.924	91.899.639
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements:								
Dotations réglementaires	382.600	»	91.195.591	221.032.293	143 280.510	25.000.000	»	480.890.994
En plus ou en moins	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	382.600	»	715.380.619	1.454.461.784	777 574.105	25.000.000	53.603.345	3.023.402.453
A déduire: Amortissements afférents aux immobilisations sorties de l'actif et aux frais d'établissement entièrement amortis	382.600	»	38.700	38.113.091	28.400.961	25.000.000	»	91.965.352
Montant total des amortissements à la fin de l'exercice	»	»	715.341.919	1.413.348.693	749.173.144	»	53.603.345	2.931.437.101

003. — *Montant total des provisions.*

NATURE DES PROVISIONS	SOLDE au 1er janvier 1952.	DOTATIONS de l'exercice.	TOTAL	A DÉDUIRE			SOLDE au 31 décembre 1952.
				Provisions utilisées.	Provisions annulées.	Total.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1° Pour risques.							
455. — D'exploitations	296.456.074	74.176.347	370.632.391	102.897.587	11.996.685	114.894.272	255.738.119
457. — Exceptionnels	28.062.252	7.161.258	35.223.510	446.338	»	446.338	34.777.172
458. — Location des biens Etat	138.285.913	27.797.974	166.083.887	»	»	»	166.083.887
Total	462.804.239	109.135.549	511.939.788	103.343.925	11.996.685	115.340.610	396.599.178
2° Pour dépréciations.							
2.109, 249. — Des immobilisations	51.659.924	»	51.659.924	38.659.924	»	38.659.924	13.000.000
259. — Des prêts à plus d'un an	60.000	»	60.000	60.000	»	60.000	»
319, 329, 349, 359, 379. — Des stocks	85.690.916	39.588.409	125.279.325	4.331.188	2.917.692	7.248.880	118.030.445
369. — Des travaux en cours	1.293.426.568	364.908.741	1.658.335.309	459.947.574	70.341.874	530.289.448	1.128.045.861
419. — Des comptes clients	115.496.533	123.691.314	239.187.847	5.605.515	189.385	5.794.900	233.392.947
469. — Des débiteurs divers	151.549.836	3.620.300	155.170.136	»	205.279	205.279	154.964.857
539. — Des effets à recevoir	1.994.324	»	1.994.324	»	»	»	1.994.324
Total	1.699.878.101	531.808.764	2.231.686.865	508.604.201	73.654.230	582.258.431	1.649.428.434
Total général	2.162.682.340	640.944.313	2.743.626.653	611.948.126	85.650.915	697.599.041	2.046.027.612

004. — *Montant du chiffre d'affaires de l'exercice.*

	EN FRANCE	DANS LES PAYS de l'Union française.	A L'ÉTRANGER	TOTAL
	francs.	francs.	francs.	francs.
Ventes de marchandises et de produits finis	6.865.183.623	13.398.934	2.155.887	6.880.738.444
Ventes de déchets	52.848.821	»	»	52.848.821
Totaux	6.918.032.444	13.398.934	2.155.887	(1) 6.933.587.265

(1) Ce chiffre est égal à celui des ventes figurant au compte d'exploitation, et diffère du chiffre d'affaires déclaré résultant du total des factures établies au cours de l'exercice 1951, par suite de l'influence du compte « Produits livrés et services à facturer ».

RAPPORT

du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 1953.

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte de la gestion de votre société pendant l'exercice 1952 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Endeuillés par deux graves accidents qui ont entraîné la mort de MM. Laurière, ingénieur d'essais, Descamps, pilote, Frignac, mécanicien, Marot, Landeau, Lequien, Le Gall, navigants, nous nous devons, en premier lieu, de rendre l'hommage qui est dû à des techniciens de valeur, connaissant et aimant leur métier, morts en service commandé, pour une cause dont ils avaient accepté délibérément les risques; ils faisaient partie de l'élite de votre personnel et celui-ci, à tous les échelons, s'est associé à notre épreuve, y puisant des raisons de poursuivre l'œuvre entreprise avec une efficacité à laquelle nous tenons à rendre hommage.

Au cours de l'année 1952, l'activité de votre société s'est déroulée favorablement. Les progrès dont nous avons fait état dans notre dernier rapport se sont confirmés et vous pourrez constater au cours de l'exposé concernant l'économie générale de notre industrie et les conditions dans lesquelles elle a pu travailler, que nos efforts passés ont donné des résultats appréciables.

Sur le plan industriel, la marche des usines a été mieux ordonnée que les années précédentes; trois centres: Bourges, les Mureaux, Meaulte, alimentés par la commande de série des Nord 2501 et d'importants travaux aéronautiques sous-traités, ont travaillé dans des conditions de rentabilité normales.

Par contre, après l'achèvement des N. 1402, les usines du Havre et de Sartrouville ont enregistré une rupture de charge sensible et seule une commande de transformation de 6 N. 1402 s'ajoutant à la commande de 112 N. C. 856 a permis d'éviter momentanément la fermeture du Havre. Mais, si ces deux usines ne devaient pas retrouver prochainement une activité aéronautique normale, nous nous verrions dans l'obligation de rechercher des solutions compatibles avec les principes élémentaires de gestion industrielle et la sécurité financière de votre société.

Au cours de l'année considérée, nos efforts ont continué à porter sur la qualité des productions et la tenue des délais de livraison qui ont été notamment respectés pour la tranche de pré-série du Nord 2501, en dépit des difficultés d'approvisionnement et de la mise au point généralement laborieuse des matériels tête de série; quant au marché du N. 1402 pour lequel des retards importants avaient été accumulés pendant les années précédentes en raison du nombre des modifications définitivement retenues, son achèvement s'est déroulé dans des conditions plus satisfaisantes.

Corrélativement, la modernisation des procédés de fabrication et du parc machines a été poursuivie et dans le cadre des possibilités offertes, soit au titre du P. A. M., soit par le ministère de l'air, votre société a fait l'acquisition de machines de grande capacité et de

rendement élevé; d'autre part, l'importance du programme de fabrication confié à l'usine des Ulmeaux a rendu indispensable la construction, financée par les dommages de guerre, d'un hangar de piste d'une superficie de 7.200 m².

La mise en œuvre de nouveaux moyens de production a eu pour première conséquence de permettre l'exécution des programmes sans que les effectifs ou la durée moyenne du travail aient été augmentés; aucune variation sensible des effectifs n'a été, en effet, enregistrée du 1er janvier au 31 décembre 1952 et à cette date, votre société employait 6.017 personnes, y compris les spécialistes détachés dans les formations et les élèves des écoles d'apprentissage, la proportion du personnel coopérant demeurant constamment inférieure au pourcentage fixé par le ministère.

Votre société a réalisé, en 1952, un chiffre d'affaires global de 6.933.588.263 F, dans lequel les réparations interviennent pour 719 millions de francs cependant que les travaux sous-traités par la S. N. E. C. M. A. et la S. N. C. A. S. E. figurent pour 2.439 millions de francs par rapport à l'exercice précédent l'augmentation ressort à 1.184 millions de francs.

Si la progression constatée est imputable à des facteurs divers, il est néanmoins permis d'affirmer que la recherche systématique de l'amélioration des temps et des procédés de fabrication, dans le cadre de dispositions générales prises en vue d'accroître la productivité, a été un élément déterminant de cette évolution favorable.

Tandis qu'en 1951 le nombre d'heures productives atteignaient 6.821.034 pour un chiffre d'affaires de 5.749.972.838 F, il a été effectué en 1952 7.711.748 heures productives, soit une augmentation de 13,05 p. 100 pour un chiffre d'affaires supérieur de 20,57 p. 100 à celui de l'année précédente.

Sans qu'il y ait lieu de tirer de ce rapprochement des conclusions rigoureuses que suffirait à interdire le décalage des facturations, on doit cependant considérer que l'augmentation progressive du chiffre d'affaires confirme, dans une période de stabilité relative des taux horaires et avec un effectif constant, l'efficacité des mesures prises par votre société dans ce domaine de la productivité qui retient actuellement tout particulièrement l'attention du Gouvernement.

Sur le plan technique, une part importante de l'activité de nos bureaux d'études, dont les effectifs ont dû subir des compressions consécutives à la baisse constante de la charge de travail, a été consacrée à l'établissement, compte tenu des nombreuses modifications demandées par les utilisateurs, des liasses nécessaires à la fabrication en série du cargo N. 2501 et de l'avion léger d'observation d'artillerie N. C. 856.

Parallèlement à ces travaux de série, les bureaux ont étudié de nouvelles versions des prototypes existants et élaboré des projets de nouveaux types d'appareils dont l'étude trouvait sa justification, soit dans l'évolution de la technique, soit dans les problèmes posés par la défense nationale.

Afin de développer les utilisations possibles du N. 2501, avion de classe internationale, plusieurs adaptations militaires et civiles susceptibles de présenter un grand intérêt ont été étudiées, tandis que le N. C. 856, équipé de flotteurs, se révélait comme susceptible d'être employé comme hydravion école ou appareil de liaison aux colonies.

L'étude d'un cargo de gros tonnage, dérivé du N. 2501, a été également entreprise et le projet examiné favorablement par la D. T. I.; nous avons remis, en outre, aux services officiels, l'avant-projet d'un intercepteur hydravion, puis, dans le cadre d'un concours établi par le S. T. Aé, entrepris l'étude d'un avion école et d'entraînement (N. 3200) qui est en cours d'exécution.

Le montant des crédits dont le secrétariat d'Etat à l'air dispose pour les études étant insuffisant, votre société a dû financer une grande partie des travaux que nous venons d'énumérer dans les limites de la dotation allouée, à cet effet, au groupe technique par le conseil d'administration. Celui-ci a estimé, en effet, que, sous peine de mettre en péril l'avenir de votre société, il était essentiel que les bureaux d'études soient en mesure, en raison de l'évolution constante et rapide des techniques aéronautiques, de conduire simultanément avant-projets, études, réalisation de prototypes, tandis que doivent se poursuivre par ailleurs, les essais et, éventuellement, la construction en série des différents types d'appareils.

L'abstention des services officiels envers les bureaux d'études de la S. N. C. A. N. ne peut trouver une explication plausible que dans l'exiguité des crédits budgétaires. En effet, votre société est en droit de souligner que les appareils conçus par ses bureaux d'études constituent, depuis plusieurs années, la base essentielle de son activité et que, pour être en augmentation constante, le montant des travaux sous-traités et des réparations représente une part de moins en moins importante dans son chiffre d'affaires.

Cet état de fait s'est encore confirmé à la suite des commandes de série dont ont été l'objet le Nord 1402, le Nord 2501 et le N. C. 856, qui ont consacré de manière indiscutable les mérites de nos conceptions et la valeur de nos techniciens.

Nous pouvons observer que les excellents résultats enregistrés devraient normalement être garants de l'intérêt que présenteraient les nouvelles études qui pourraient nous être confiées.

L'absence de celles-ci éliminant toute création nouvelle risque de réduire, à brève échéance, votre société à un rôle d'exécution et votre conseil se préoccupe de cette situation avec la volonté d'éviter la dislocation d'équipes de techniciens qualifiés dont le rassemblement a exigé de longues années. Il ne peut que se joindre aux représentants les plus éminents de l'industrie aéronautique française qui attirent l'attention des pouvoirs publics sur les risques qu'accumule contre notre industrie la part insuffisante réservée aux études et aux recherches dans les budgets, tout en constatant que votre société se trouve, à cet égard, être une des plus défavorisées.

L'examen du bilan au 31 décembre 1952, qui fera l'objet d'une analyse détaillée de la part des commissaires aux comptes, appelle quelques observations d'ordre général.

Au cours de l'année 1952, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 6 novembre 1952, a réalisé une augmentation de capital de 1.100.006.600 F, qui a eu pour effet de porter votre capital de 1.400.000.000 de francs à 2.500.006.600 F.

Cette opération était consécutive à la loi n° 52-757 qui, dans son article 42, a décidé la dissolution de l'ex-établissement d'Etat dit « Arsenal de l'aéronautique » et l'apport de tout ou partie de ses biens à une société nationale de constructions aéronautiques.

Par lettre n° 1274-CAB du 28 juin 1952, M. le secrétaire d'Etat aux forces armées « air » a informé la S. N. C. A. N. de sa décision d'incorporer l'arsenal à votre société. Après l'accomplissement des formalités légales, la majeure partie du capital et des biens apportés à votre société ont été rétrocédés, avec l'accord des départements ministériels intéressés, à une société filiale dénommée « Société française d'études et de constructions de matériels aéronautiques spéciaux (S. F. E. C. M. A. S.) », constituée, au capital de 850 millions, pour gérer l'ensemble des biens provenant de l'usine de Châtillon (Seine). Dans l'actif de votre société a été incorporée l'usine de Villeurbanne (Rhône), équipée spécialement pour effectuer des travaux mécaniques et de fonderie. La prise de possession effective du 1er janvier 1953 a été immédiatement suivie des réformes internes qu'imposait le passage de cet établissement en marche industrielle. Le carnet de commandes étant insuffisant, vous avons dû entreprendre une prospection commerciale active, afin d'assurer une charge de travail permettant l'utilisation rationnelle des éléments industriels.

Votre conseil avait décidé de ne pas appliquer aux comptes de l'exercice 1951 les nouveaux coefficients de réévaluation résultant du décret du 18 février 1952 et notre précédent rapport donnait les motifs de cette position. Nous avons tenu compte au cours de l'exercice 1952, dans les prix de revient et dans les comptes d'exploitation du montant d'une annuité d'amortissement réévaluée. Ainsi votre conseil, conformément aux recommandations de la commission de vérification des entreprises nationalisées, a décidé d'affecter le présent exercice des nouveaux coefficients légaux.

Le bilan se solde par un bénéfice de 76.571.843 F après dotation au compte d'amortissements de 480.890.994 F, calculé sur les valeurs réévaluées d'après les indices fixés par le décret du 18 février 1952, constitution de 634.190.579 F de provisions nouvelles et annulation ou utilisation de 690.845.307 F de provisions anciennes.

Le montant total des provisions se trouve ainsi ramené de 2.102.682.340 F à fin 1951, à 2.046.027.612 F à fin 1952.

La nouvelle plus-value de réévaluation se montant à 903.224.909 F a été virée au compte « Réserve spéciale de réévaluation » dont le nouveau montant est de 2.121.719.256 F.

En analysant la décomposition du résultat par usine, on constate que les centres du Havre et de Sartrouville sont déficitaires, conséquence de leur sous-activité. Pour ces deux usines, la perte est due en majeure partie aux nombreuses difficultés rencontrées pendant l'exécution du marché n° 1402, qui ont entraîné des travaux supplémentaires dont les prix restent à fixer. Nous pouvons espérer qu'un résultat heureux des négociations en cours concernant cette commande en améliorera la liquidation et permettra d'atténuer une partie du déficit.

Notre trésorerie ne saurait supporter indéfiniment la perte constatée pour deux usines, sans risque de compromettre l'équilibre de l'ensemble de la société. Il est avéré que la charge actuelle de travail résultant des commandes en cours ne permettra pas, en 1953, d'assurer une activité rentable de toutes les usines. En raison de la conjoncture économique et de la situation financière, nous ne pouvons pas espérer de nouveaux marchés suffisants pour rétablir la situation. La répartition entre toutes nos usines des fabrications, ne peut pas être envisagée; cette solution, contraire à toute organisation rationnelle interdisant l'utilisation à un rendement normal des moyens industriels, grèverait lourdement les prix de revient. Si nous ne voulons pas anéantir le bénéfice des efforts passés et les résultats acquis au prix de lourds sacrifices, votre conseil devra procéder à une concentration des moyens industriels de votre société et envisager à brève échéance la fermeture d'une usine, solution logique imposée par la situation actuelle et le souci d'une saine gestion du patrimoine social.

Toutefois, notre industrie, commerciale dans sa forme et ses principes, a un caractère d'intérêt public du fait que ses fabrications intéressent la défense nationale. Cette particularité primant le côté industriel peut justifier certaines dispositions que condamneraient les principes de l'industrie. Les mesures qu'impose l'intérêt national sont du ressort des pouvoirs publics. Seuls ceux-ci peuvent dire s'il convient d'éviter la dispersion d'une main-d'œuvre qualifiée dont on pourrait avoir besoin à échéance plus ou moins lointaine et si l'intérêt général commande de conserver de nombreux centres de fabrication décentralisés, même si leur maintien n'est pas, au seul point de vue industriel, une opération rentable.

Sur ce plan, les principes commerciaux et industriels sont mis en échec; le problème échappe à la compétence de votre conseil. En raison de ces éléments d'intérêt national, la décision finale appartient donc aux ministères de tutelle. En fonction de la solution qu'ils croiront devoir adopter, votre conseil pourra envisager les mesures les plus propres à sauvegarder les intérêts de votre société, qui devrait obtenir le remboursement des charges considérables qu'imposeraient le maintien d'une main-d'œuvre excédentaire et l'entretien d'une usine sans charge de travail suffisante.

Les résultats techniques et financiers que nous vous avons exposés peuvent paraître satisfaisants. Toutefois, nous ne devons pas vous dissimuler les difficultés de la situation présente de votre société et les préoccupations que nous inspirent ses perspectives d'avenir.

Dans la conjoncture actuelle, nous devons faire face aux difficultés d'un programme comportant une charge de travail insuffisante, et assurer au personnel la stabilité de son emploi, tout en conservant les techniciens indispensables à nos productions.

Un grand espoir vient de naître; la propagande effectuée autour de l'avion cargo N. 2501 porte ses fruits. Des compagnies et services officiels étrangers s'intéressent à cet appareil dont la classe internationale est reconnue. Nous pouvons trouver dans l'exportation des débouchés intéressants pour notre matériel, assurant ainsi un supplément de charge à nos ateliers. Une action énergique doit être menée dans ce domaine à l'heure où les réalisations de la technique française ont retenu l'intérêt des pays étrangers; nous devons profiter de ce mouvement et avoir une politique réaliste. Actuellement, un avion N. 2501 effectue au Brésil et dans les Etats de l'Amérique du Sud une tournée de propagande et de vols de présentation. Votre société mettra de son côté tout en œuvre pour réussir une opération qui servira grandement le prestige national, mais il importe que les pouvoirs publics nous aident dans notre effort d'expansion et nous facilitent la conclusion de contrats d'intérêt général.

Dans le domaine des études, un programme doit être fixé de toute urgence afin de sauvegarder l'existence des bureaux d'études qui conditionnent l'avenir de toute industrie aéronautique. L'évolution constante de la technique, véritable course contre le temps, qui n'est pas dénuée de tout risque, impose des dépenses que, sans soutien officiel, aucune société ne pourrait effectuer sur une longue durée.

En terminant notre exposé, nous souhaitons ardemment que nos appels soient entendus et que soient mises en œuvre les mesures propres à redonner à notre aviation, facteur de la liberté et de l'indépendance de notre pays, le rang qu'elle occupait.

RAPPORT de MM. Retail et Boisgontier,

commissaires aux comptes agréés par la cour d'appel,

Messieurs les actionnaires

DE LA

Société nationale de constructions aéronautiques du Nord

20, RUE VERNIER, PARIS (17e)

Messieurs,

En exécution du mandat de commissaire aux comptes que nous a confié M. le premier président de la cour d'appel de Paris, dans les conditions prévues par la loi du 5 avril 1946, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de votre sociétés arrêtés à la date du 31 décembre 1952.

Les registres, documents et pièces comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux et nous avons pu, en procédant à des vérifications par sondages, nous assurer de la concordance entre les écritures générales de votre société et le bilan qui vous est présenté par votre conseil d'administration, et que nous reproduisons en annexe.

L'analyse des divers postes du bilan au 31 décembre 1952 et leur comparaison avec les postes du bilan au 31 décembre 1951 appellent les explications suivantes:

ACTIF

IMMOBILISATIONS

Ce chapitre est porté au bilan pour un montant net de 2.036.963.063 F, qui se décompose comme suit:

	VALEUR A L'ACTIF au 31 décembre 1952.	AMORTISSEMENTS et provisions au 31 décembre 1952.	VALEUR NETTE au 31 décembre 1952.
	France.	France	France.
Terrains	98.463.375	»	98.463.375
Constructions	1.650.309.472	714.765.925	935.543.547
Constructions entièrement amorties	575.994	575.994	»
Autres immobilisations corporelles	2.035.047.977	1.286.506.463	748.541.514
Autres immobilisations corporelles entièrement amorties	888.985.374	888.985.374	»
Apports à régulariser (usine de Villeurbanne, ex-arsenal aéronautique)	10.000.000	»	10.000.000
Immobilisations incorporelles	1	»	1
Immobilisations en cours	244.414.631	»	244.414.631
Immobilisations détruites par faits de guerre	53.603.345	53.603.345	»
	4.981.400.169	2.944.437.101	2.036.963.068

Par rapport au montant indiqué au bilan au 31 décembre 1951, qui a fait l'objet d'une analyse dans notre précédent rapport, la valeur à l'actif des immobilisations enregistre une augmentation de 2.299.829.184 F, laquelle se décompose comme suit:

Plus-value de réévaluation opérée sur le bilan au 31 décembre 1952 en application des dispositions de la loi du 13 mai 1948 et d'après les indices fixés par le décret du 18 février 1952 utilisés à plein	1.788.466.497
Augmentation nette de la valeur d'actif résultant des mouvements enregistrés au cours de l'exercice 1952	511.362.687
Ensemble	2.299.829.184

Nous faisons observer que, toutefois, les éléments suivants ont été écartés de la présente réévaluation:

Terrains, installations précaires, matériel aérien, matériel des œuvres sociales.

L'augmentation de la valeur à l'actif des immobilisations se répartit ainsi qu'il suit par postes:

	AU 31 DÉCEMBRE 1951	AU 31 DÉCEMBRE 1952	FLUCTUATIONS
	France.	France.	France.
Terrains	93.153.375	98.463.375	+ 5.310.000
Constructions	740.162.477	1.650.309.472	+ 910.146.995
Constructions amorties	»	575.994	+ 575.994
Autres immobilisations corporelles	1.085.393.625	2.035.047.977	+ 949.654.352
Autres immobilisations corporelles amorties	»	888.985.374	+ 888.985.374
Apports à régulariser (Bourges, ex-S. N. C. A. C.)	120.000.000	»	— 120.000.000
Apports à régulariser (usine de Villeurbanne, ex-arsenal aéronautique)	»	10.000.000	+ 10.000.000
Immobilisations incorporelles	25.000.001	1	— 25.000.000
Immobilisations entièrement amorties	534.214.148	»	— 534.214.148
Immobilisations en cours	30.044.014	244.414.631	+ 214.370.617
Immobilisations détruites par faits de guerre	53.603.345	53.603.345	»
	2.681.570.985	4.981.400.169	+ 2.299.829.184

L'augmentation de 5.310.000 F sur le poste « Terrains » s'analyse ainsi:

Prise en charge des terrains de Bourges (apport S. N. C. A. Centre)	5.244.000
Achat terrain extérieur de Sartrouville	66.000
Ensemble	5.310.000

L'augmentation sur les postes « Constructions » s'explique comme suit:

Plus-value de réévaluation	701.725.241
Reprise de constructions amorties	319.810
Prise en charge des constructions de Bourges (apport S. N. C. A. Centre)	158.797.129
Edification d'un hangar de piste aux Mureaux	44.435.600
Achats, créations, travaux et mouvements divers de l'exercice	5.445.209
Ensemble	910.722.989

Cette augmentation s'applique:

Au poste « Constructions », pour	910.146.995
Au poste « Constructions amorties », pour	575.994

En ce qui concerne ce dernier poste, qui ne figurait pas sous cette forme au précédent bilan (les éléments le composant étant alors groupés avec les autres immobilisations amorties sous la rubrique « Immobilisations entièrement amorties »), l'augmentation signalée se décompose elle-même ainsi:

Reprise de constructions déjà amorties à fin 1951, figurant alors dans le poste « Immobilisations entièrement amorties »	319.810
Accroissement en 1952 résultant de la réévaluation et des mouvements de l'exercice	256.184

Sous les rubriques « Autres immobilisations corporelles » figurent le matériel, l'outillage, le mobilier, les installations, le matériel de transport et le matériel divers, dont l'ensemble accuse une augmentation de:

a) Pour la rubrique « Autres immobilisations corporelles »	949.654.352
b) Pour la rubrique « Autres immobilisations corporelles amorties »	888.985.374
	1.838.639.726

La rubrique « Autres immobilisations corporelles amorties » ne figurait pas sous cette forme au précédent bilan. Les éléments la composant étaient, en effet, alors groupés avec les autres immobilisations amorties sous la rubrique « Immobilisations entièrement amorties ». L'augmentation signalée pour les « Autres immobilisations corporelles amorties » se décompose ainsi:

Reprise d' « Autres immobilisations corporelles » déjà amorties à fin 1951, figurant alors dans le poste « Immobilisations entièrement amorties »	533.894.338
Accroissement en 1952 résultant de la réévaluation et des mouvements de l'exercice (dont 12.005.400 F provenant du compte « Apports à régulariser », Bourges, ex-S. N. C. A. Centre)	355.091.036

L'augmentation accusée par la rubrique « Autres immobilisations corporelles » se répartit de la façon suivante, compte tenu de celle des éléments entièrement amortis (soit 355.091.036):

	FIN 1951	FIN 1952	FLUCTUATIONS
	Francs.	Francs.	Francs.
Matériel	827.932.556	1.506.021.498	+ 678.088.942
Outillage	138.040.305	259.166.281	+ 121.125.976
Mobilier et matériel de bureau	141.889.654	247.101.528	+ 105.211.874
Agencements, installations	332.819.545	640.503.864	+ 307.684.319
Gros et petit matériel de cantines et œuvres	12.164.207	14.034.660	+ 1.870.453
Matériel de transport	166.229.696	257.205.520	+ 90.975.824
Animaux de trait	212.000	»	— 212.000
	1.619.287.963	2.924.033.351	1.304.745.388

L'augmentation affectant le poste « Matériel » s'analyse comme suit:

Plus-value de réévaluation	604.853.576
Prise en charge du matériel de Bourges (apport S. N. C. A. Centre)	37.744.714
Acquisitions et créations de l'exercice	68.351.410
	710.949.700
Sous déduction des divers éléments cédés, virés, détruits ou réformés	32.860.758
	678.088.942

L'augmentation affectant le poste « Outillage » s'analyse ainsi:

Plus-value de réévaluation	97.973.223
Prise en charge de l'outillage de Bourges (apports S. N. C. A. Centre)	12.005.400
Acquisitions et créations de l'exercice	24.463.265
	134.441.888
Sous déduction des divers éléments cédés, virés, détruits ou réformés	13.315.912
	121.125.976

L'augmentation affectant le poste « Mobilier et matériel de bureau » se décompose ainsi:

Plus-value de réévaluation	99.146.999
Prise en charge du matériel de bureau de Bourges (apport S. C. N. A. Centre)	7.388.761
Acquisitions et créations de l'exercice	6.228.377
	112.764.137
Sous déduction des divers éléments cédés, virés, détruits ou réformés	7.552.263
	105.211.874

L'augmentation enregistrée par le poste « Agencements, installations » s'analyse comme suit:

Plus-value de réévaluation	202.125.063
Prise en charge des agencements et installations de Bourges (apport S. N. C. A. Centre)	24.245.079
Acquisitions et créations de l'exercice	89.304.200
	315.671.347
Sous déduction des divers éléments cédés, virés, détruits ou réformés	7.987.028
	307.684.319

L'augmentation accusée par le poste « Gros et petit matériel de cantines et œuvres » se décompose ainsi:

Prise en charge du matériel de Bourges (apport S. N. C. A. Centre)	78.200
Acquisitions et créations de l'exercice	2.020.237
	2.098.437
Sous déduction des divers éléments cédés, virés, détruits ou réformés	227.984
	1.870.453

L'augmentation accusée par le poste « Matériel de transport » s'analyse ainsi:

Plus-value de réévaluation	82.642.390
Acquisitions et créations de l'exercice	25.281.323
	107.923.713
Sous déduction des divers éléments cédés, virés, détruits ou réformés	16.947.889
	90.975.824

La disparition du poste « Animaux de trait » résulte du virement, à « Gros et petit matériel de cantines et œuvres », de la somme de 212.000 F qui y figurait à fin 1951.

La disparition du poste « Apports à régulariser Bourges, ex-S.N.C.A.C. », qui figurait au précédent bilan pour 120 millions, a pour cause la répartition, signalée précédemment, des éléments qui le composaient entre les différents postes d'immobilisations. La régularisation des écritures d'incorporation desdits apports s'analyse comme suit:

a) La somme de 120 millions figurant au poste « Apports à régulariser Bourges, ex-S.N.C.A.C. » représentait le montant de l'acompte versé par votre société à Aérocentre. La valeur de rachat des immobilisations de l'usine de Bourges ayant été fixée par les experts des cabinets Galtier et Roux à 176.878.868 F, il a d'abord été nécessaire d'enregistrer un complément de valeur d'acquisition, en créditant en contrepartie un compte de régularisation au passif d'une somme de 56.878.868 F;

b) D'autre part, vos services ont estimé que, les évaluations des experts représentant la valeur vénale des immobilisations à l'époque de la cession, en 1949, il convenait — afin de ne pas prolonger indûment la durée des amortissements — de considérer que cette valeur constitue en fait la valeur comptable des immobilisations au 1er janvier 1949, et non leur valeur d'acquisition, par suite de l'usure partielle, dont il est d'ailleurs tenu compte dans les évaluations. Autrement dit, vos services ont pensé que la valeur d'acquisition à inscrire au débit des comptes d'immobilisations devait être égale au montant des évaluations majoré d'un montant d'amortissements, tel qu'il eût été pratiqué, si votre société avait elle-même acquis les immobilisations.

Sur cette base, il a été déterminé des valeurs d'immobilisations et d'amortissements — au 1er janvier 1949 — dont la différence, autrement dit la valeur comptable nette, est égale au montant de l'évaluation, soit 176.878.868 F. Les chiffres ainsi déterminés se présentent comme suit:

Valeur d'immobilisations	245.503.283
Valeur d'amortissements	68.624.415
Valeur comptable nette	176.878.868

En définitive, c'est la valeur d'immobilisations ci-dessus qui a été répartie entre les différents postes d'immobilisations (la valeur d'amortissement correspondante ayant elle-même été répartie entre les différentes rubriques d'amortissements), de la manière suivante:

Terrains	5.244.000
Constructions	158.797.129
Autres immobilisations corporelles amorties	12.005.400
Matériel	37.744.714
Matériel bureau	7.388.761
Agencements, installations	24.245.079
Matériel de cantine	78.200
	245.503.283

Le poste « Apports à régulariser, usine de Villeurbanne, ex-arsenal aéronautique », qui n'existait pas à fin 1951, et qui se chiffre à 10 millions, représente la valeur de l'outillage (5 millions) et du matériel (5 millions) situés dans les locaux de l'ex-arsenal de Villeurbanne, et faisant partie des appports effectués par l'Etat dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 1952 et définitivement approuvée par votre assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1952.

Le poste « Immobilisations incorporelles », qui figurait au précédent bilan pour 25.000.001 F, accuse une diminution de 25 millions, par suite de l'amortissement, en 1952, de la prise en charge qui avait été effectuée en 1951, d'une facture S.N.C.A. Centre relative au protocole de cession des études, dessins, brevets, outillages des avions de tourisme N. C. 856. La somme de 1 F restant au poste « Immobilisations incorporelles » à fin 1952 représente le droit à la jouissance de 14 lits au sanatorium de la Grange-sur-le-Mont.

Le poste « Immobilisations entièrement amorties » a disparu sous cette forme du bilan au 31 décembre 1952, en raison de la nouvelle présentation de ces éléments qui figurent maintenant à des postes distincts, pour chaque nature d'immobilisations, à la suite des immobilisations de même nature non amorties.

Les « Immobilisations en cours » au 31 décembre 1952 représentent une valeur de 244.414.631 F, contre 30.044.014 F au 31 décembre 1951. Les principaux éléments figurant à ce poste sont les suivants:

Matériel et outillage en cours aux usines de Bourges et du Havre;
Avion de transport Nord O;
Hangar de piste aux Mureaux.

Le poste « Immobilisations détruites par faits de guerre » continue de figurer pour le même montant qu'aux précédents bilans, soit 53.603.345 F, et ceci pour ordre puisque ce montant est intégralement amorti ou provisionné.

Les « Amortissements et provisions sur immobilisations » atteignent à fin 1952 un total de	2.944.437.401
Contre (à fin 1951)	1.545.405.741
Soit une augmentation de	1.399.031.360

Cette augmentation s'explique de la façon suivante:	
Réévaluation des amortissements à fin 1952	885.241.589
Valeurs d'amortissements (au 1er janvier 1949) des immobilisations de l'usine de Bourges, apports de la S. N. C. A. C., dont il a été question *supra* au chapitre « Apports à régulariser, Bourges, S. N. C. A. C. »	68.624.415
Prise en charge par le poste « Amortissements » d'une partie de la provision pour biens S. N. C. A. C. (Bourges) constituée de 1949 à 1951	56.239.715
Dotations de l'exercice avant réévaluation	275.610.576
Dotations de l'exercice sur réévaluation	205.280.418
	1.490.996.712
A déduire:	
Amortissements sur immobilisations vendues, réformées ou détruites	91.965.352
Différence en augmentation	1.399.031.360

Les amortissements de l'exercice 1952 ont été décomptés en principe:

Pour les constructions normales au taux de 5 0/0, et pour les constructions légères au taux de 15 0/0;
Pour le matériel d'usine, le mobilier et le matériel de bureaux, au taux de 15 0/0;
Pour les installations précaires et l'outillage, au taux de 33,33 0/0;
Pour les agencements, aménagements et installations, au taux de 10 0/0;
Pour le matériel fluvial, au taux de 15 0/0;
Pour le matériel roulant, au taux de 25 0/0;
Pour le matériel aérien, au taux de 33,33 0/0.

Ces amortissements ont été calculés sur la valeur d'acquisition réévaluée des immobilisations

Autres valeurs immobilisées

Les postes inscrits à ce chapitre ont enregistré les fluctuations suivantes:

	A fin 1952.		Fluctuations depuis le 31 décembre 1952.
	—		—
Fonds de l'habitat	1.431.774	+	1.431.774
Prêts non gagés	5.250.195	—	317.894
Emprunt libératoire du prélèvement	13.000.000		—
Titres de participation non cotés	447.795.051	+	415.460.000
Dépôts et cautionnements	6.321.408	+	500.633

Le poste « Fonds de l'habitat » n'existait pas au précédent bilan. Il représente la partie, remboursable en 1954, des prêts accordés au personnel au titre du fonds de l'habitat.

Le poste « Prêts non gagés » accuse une diminution d'ensemble de 317.894 F, constituée par l'excédent d'un certain nombre de remboursements de prêts anciens sur un prêt nouveau de 39.470 F.

Le poste « Emprunt libératoire du prélèvement » n'a été affecté par aucun changement.

Le poste « Titres de participation non cotés » enregistre une augmentation de 415.460.000 F, qui s'explique ainsi:

Libération du 3e quart appelé sur 6.000 actions de 10.000 F de la société Maroc-Aviation	15.000.000
Souscription à 500 parts de 1.000 F de la société à responsabilité limitée Société immobilière de l'aéronautique	500.000
Souscription à 25.000 actions d'apport de 10.000 F entièrement libérées de la Société française d'études et de constructions de matériels aéronautiques spéciaux, en représentation de vos apports en nature « Ex-arsenal de Châtillon »	250.000.000
Souscription à 59.984 actions de numéraire de 10.000 F libérées du quart de la Société française d'études et de constructions de matériels aéronautiques spéciaux	149.960.000
	415.460.000

Le poste « Dépôts et cautionnements » enregistre une augmentation de 500.633 F, excédent de nouveaux dépôts de garantie constitués en 1952 sur un certain nombre de récupérations.

Valeurs d'exploitation

Matières, fournitures, pièces et produits finis	1.834.914.497
A déduire:	
Provision	117.565.844
Valeur comptable nette	1.717.348.653

Par rapport au 31 décembre 1951, cette rubrique est en augmentation nette de 712.824.425 F.

Le chiffrage des stocks de matières premières, matières consommables, produits semi-ouvrés et finis, a eu lieu au prix de revient moyen, et vos services nous ont déclaré avoir procédé, au cours de l'exercice 1952, à des inventaires tournants.

Produits et travaux en cours	8.404.766.546
A déduire:	
Provision	1.128.045.861
Valeur comptable nette	7.276.720.685

Par rapport au 31 décembre 1951, cette rubrique est en augmentation nette de 2.152.620.870 F, s'expliquant comme suit:

Augmentation de la valeur comptable au prix de revient des travaux en cours	1.987.240.163
Diminution d'ensemble de la provision	165.380.707
	2.152.620.870

Les prix de revient ont été calculés comme précédemment, c'est-à-dire en y incluant les frais généraux (jusques et y compris les frais administratifs et financiers) et les amortissements des usines et du siège.

Les provisions ont été constituées dans la mesure où le prix de revient des commandes apparaissait ne pouvoir être couvert par les prix stipulés aux marchés. Les provisions les plus importantes concernent:

La commande 3.610.169 Nord 1403; la provision y afférente s'élevant à 218 millions en chiffres ronds;

La commande 1.612.055, outillage des avions Nord 1203; la provision y afférente s'élevant à 115 millions en chiffres ronds;

Les études du prototype Nord 1600; la provision y afférente s'élevant à 178 millions en chiffres ronds;

Les études du prototype Nord 2200; la provision y afférente s'élevant à 241 millions en chiffres ronds.

Emballages commerciaux	1.504.897
A déduire:	
Provision	464.601
Valeur comptable nette	1.040.296

chiffre sensiblement égal à celui figurant au précédent bilan.

Marchandises en cours de transport et de réception.

Ce poste, qui figurait au précédent bilan pour une valeur de 129.319.840 F, et qui groupe les marchandises pour lesquelles la réception définitive n'est pas intervenue à la clôture de l'exercice, figure au présent bilan parmi les comptes de régularisation.

Apports de stocks à régulariser. — Usine de Villeurbanne (ex arsenal aéronautique)	40.006.000

Ce poste, qui ne figurait pas au précédent bilan, représente la valeur des stocks de l'arsenal de Villeurbanne faisant partie des apports effectués par l'Etat dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 1952 et définitivement pprouvée par votre assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1952, valeur majorée d'une somme de 6.000 F représentant une partie des approvisionnements provenant de l'ex-arsenal de Châtillon, dont les éléments ont été apportés dans le cadre de la même augmentation de capital.

VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES

Fournisseurs débiteurs	1.407.162.033
A déduire:	
Provision	12.629.187
Valeur comptable nette	1.394.532.846

Ce poste apparaît en augmentation de 562.076.199 F provenant principalement des sommes versées à des fournisseurs sur des commandes d'exploitation concernant l'usine de Bourges.

Clients	1.031.330.880
A déduire:	
Provision	212.505.359
Valeur comptable nette	818.825.521

Cette rubrique s'établit en augmentation nette de 164.283.695 F, ainsi qu'il suit:

	Diminutions.	Augmentations.
Clients privés	29.861.202	»
Créances sur l'Etat	»	196.921.170
Pénalités en discussion	»	94.331.086
Clients douteux	98.533	»
	29.959.735	291.252.256
Provision	»	97.008.826
	29.959.735	194.243.430
Différence en augmentation	164.283.695	»
	194.243.430	194.243.430

La plus grosse part de la provision totale venant en déduction de la valeur d'actif du poste « Clients » est constituée par la provision pour « Pénalités en discussion ».

Produits livrés et services à facturer	1.466.038.649

Cette rubrique, en augmentation de 344.627.733 F, enregistre la valeur des produits qui, bien que livrés, n'étaient pas encore facturés à la clôture de l'exercice, soit que les prix définitifs n'aient pas été homologués à cette date, soit que les documents relatifs à la réception des produits ne soient pas encore parvenus.

Dans le premier cas, le chiffrage de la valeur des produits a été effectué au prix de revient; dans le second cas, il a été effectué aux prix homologués.

Autres débiteurs	915.079.941
A déduire:	
Provision	142.335.670
Valeur comptable nette	772.744.271

Ce chapitre enregistre une augmentation de 81.254.685 F.

Le compte « Taxe production à récupérer », débiteur de 5.047.801 F au 31 décembre 1951, le devient de 54.466.914 F au 31 décembre 1952.

Le compte de la S. N. E. C. M. A. et ceux des sociétés nationales de constructions aéronautiques figurent pour un total de 533 millions en chiffres ronds, contre 520 millions au 31 décembre 1951, en chiffres ronds.

Le compte « Société Maroc-Aviation » s'établit à 5.021.374 F contre 18.594.435 F au 31 décembre 1951.

Le compte « Liquidation des commandes allemandes » continue à figurer pour 142.167.241 F, entièrement provisionné, ladite provision constituant la quasi-totalité de la provision globale venant en déduction de la valeur d'actif du chapitre « Autres débiteurs ».

Comptes de régularisation		247.847.033
Contre 18.902.390 F au 31 décembre 1951, savoir:		
Charges payées d'avance	19.284.172	
Marchandises en cours de réception et de transport	228.562.861	
	247.847.033	

Le poste « Charges payées d'avance » est d'un montant très voisin de celui figurant au précédent bilan.

Le poste « Marchandises en cours de réception et de transports », au précédent bilan, était groupé sous la rubrique « Valeurs d'exploitation ». Il s'élevait alors à 129 millions en chiffres ronds.

Comptes financiers:

Prêt à moins d'un an	2.728.000

Ce compte, qui ne figurait pas au précédent bilan, représente la partie remboursable en 1953 des prêts accordés au personnel au titre du fonds de l'habitat.

Effets à recevoir	111.176.683
A déduire:	
Provision	1.994.324
Valeur comptable nette	109.182.359

contre 12.731.424 F au 31 décembre 1951.

Ce poste comprend un bon du Trésor grec non recouvré d'un montant de 1.994.324 F, intégralement provisionné, ainsi qu'au précédent bilan; pour la plus grosse part, il est constitué par des effets sur le Crédit national, sur la S. N. C. A. S. E. et sur la S. N. E. C. M. A.

Nous signalons que, par suite de l'escompte en banque des effets remis à votre société, il existait au 31 décembre 1952 un montant d'effets escomptés et non arrivés à échéance, d'un total de 3 milliards 965 millions en chiffres ronds, dont moins d'un million seulement concernait le secteur privé.

Mandats émis non crédités	212.162.227

contre 114.363.206 F au 31 décembre 1951.

Ce poste représente le montant des mandats ordonnancés par le ministère avant le 31 décembre 1952, en règlement de factures et acomptes, et qui n'ont été encaissés en banque qu'au début de 1953. La contre-partie a été portée en 1952 au crédit du compte « Clients » ou du compte « Acomptes ».

Chèques à encaisser	2.212.010

Ce poste ne figurait pas au précédent bilan.

Titres de placement	10.139.000

En augmentation de 2 millions par rapport au 31 décembre 1951.

Ce compte exprime le montant de deux certificats de la Caisse autonome de la reconstruction au prix d'achat soit	8.139.000
et de votre souscription, en juillet 1952, à 70.000 F de rente 3 1/2 0/0 1952, soit	2.000.000
	10.139.000
Banques et chèques postaux	125.439.261
Caisse	15.765.979
Ensemble	141.205.240

contre 62.010.860 F à fin 1951.

Les montants portés au bilan ont été trouvés en concordance avec les documents justificatifs, compte tenu des chevauchements habituels.

PASSIF

CAPITAL PROPRE ET RÉSERVES

Capital social	2.500.006.600

En augmentation de 1.100.006.600 F, par suite de l'augmentation de capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire en date du 6 novembre 1952, et définitivement approuvée par votre assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 1952.

Cette augmentation de capital a été réalisée:

1° Par la création de 428.580 actions de 700 F chacune, entièrement libérées, attribuées à l'Etat français en représentation d'apports en nature (mobiliers, matériels et outillages situés à Châtillon [Seine] et à Villeurbanne [Rhône]), soit	300.006.000
2° Par la création de 1.142.858 actions de 700 F chacune, souscrites en numéraire par l'Etat français, soit	800.000.600
Ensemble	1.100.006.600

Actionnaires. — Capital non appelé..... 600.000.450

Montant des trois quarts non libérés sur 1.142.858 actions de numéraire, de 700 F chacune, souscrites par l'Etat français.

Primes d'émission d'actions..... 237.153.045

Sans changement.

Réserves:

Réserve légale..... 4.859.670

Sans changement.

Réserves statutaires et contractuelles..... 5.661.033

Sans changement.

Réserves facultatives..... 519.000

Sans changement.

Réserves résultant de dispositions fiscales..... 15.952.096

Sans changement.

Réserve spéciale de réévaluation..... 2.121.719.256

En augmentation de 903.224.909 F, savoir:

Plus-value de réévaluation à fin décembre 1952, par application des coefficients publiés par le décret du 18 février 1952.... 1.788.466.497

Sous déduction de:

Part de la plus-value affectée à la réévaluation des amortissements 885.241.588

903.224.909

Report à nouveau..... 304.232.733

Sans changement.

Provisions pour risques..... 396.599.178

En diminution de 6.205.061 F, savoir:

	EN PLUS	EN MOINS
	Francs.	Francs.
Provision pour litiges.....		37.941.695
Provision pour bénéfices sur cessions entre centres.....	27.129.879	
Provision propre assureur.....		6.361.384
Provision pour amortissement complémentaire biens Etat.....	41.599.788	
Provision pour amortissement des immobilisations S. N. C. A. Centre, Bourges		65.168.543
Provision pour amendes et doubles droits	4.314.151	
Provision pour indemnités de licenciement personnel ex-S. N. C. A. C.....	2.400.769	
Provision pour biens Etat.....	27.797.974	
	103 242.561	109.447.622
Différence en diminution.....	6.205.061	
	109.447.622	109.447.622

La diminution de la provision pour litiges résulte essentiellement de l'utilisation ou de l'annulation de la provision antérieurement constituée pour taxes sur intérêts des traites Crédit national, consécutivement à la solution du litige qui opposait votre société à l'administration des contributions indirectes.

La provision pour bénéfices sur cessions entre centres, en augmentation de 27.129.879 F, a toujours pour objet la reprise des bénéfices sur les cessions entre centres encore inclus dans les travaux en cours à la clôture de l'exercice.

La provision pour amortissement complémentaire des biens Etat a été complétée sur les mêmes bases que précédemment.

La provision pour amortissement des immobilisations S. N. C. A. C., Bourges, a disparu au 31 décembre 1952. Elle a été virée pour partie aux amortissements et pour partie au compte d'exploitation.

La provision pour biens Etat a été complétée sur les mêmes bases que précédemment.

Les autres provisions n'appellent aucune remarque particulière.

Compte tenu de ces fluctuations, les « Provisions pour risques » se décomposent comme suit au 31 décembre 1952:

Provision pour litiges.....	13.681.399
Provision pour bénéfices cessions entre centres.....	31.211.684
Provision propre assureur.....	11.446.425
Provision pour amortissement complémentaire biens Etat	139.998.511
Provision pour amendes et pénalités.....	13.354.031
Provision pour pertes change.....	5.5 0.972
Provision pour avoirs en devises bloqués.....	30.038
Provision pour indemnités licenciement personnel ex-S. N. C. A. C.....	14.132.123
Provision pour inondations.....	1.750.000
Provision pour biens Etat.....	166.083.387
Ensemble.....	396.599.178

Emprunts à plus d'un an..... 280.000.000

En augmentation de 266.608.000 F, ce poste représente la partie remboursable après 1953 du prêt consenti à votre société par le Trésor au titre de la lettre d'agrément n° 791 (Nord 1200).

Dettes a court terme

Fournisseurs 817.024.082

Contre 452.481.290 F au 31 décembre 1951. Ce poste se décompose ainsi:

Fournisseurs ordinaires.....	790.836.746
Fournisseurs règlements différés.....	26.187.336
	817.024.082

Avances reçues sur travaux en cours et dommages de guerre..... 9.273.874.183

Ce poste, en augmentation de 4.307.953.263 F, s'analyse ainsi:

Acomptes clients privés.....	607.271.018	en —	25.479.089
Avances marchés Etat.....	1.432.412.425	en +	1.151.123.673
Acomptes marchés Etat.....	6.991.473.294	en +	3.174.703.679
Etat, avances dommages de guerre	198.192.746	en +	1.000.000
Quote-part emprunt reconstruction	44.525.000	en +	3.305.000
	9.273.874.183	en +	4.307.953.263

Autres créanciers..... 419.045.071

En diminution de 42.353.806 F, provenant de multiples fluctuations dont nous ne mentionnons que les principales.

Le compte « Impôts indirects » passe de 201 millions à 157 millions en chiffres ronds, soit une diminution de 44 millions en chiffres ronds.

Le compte « Taxe compensatrice de l'impôt cédulaire » diminue de 13 millions en chiffres ronds.

Le compte « Sécurité sociale » passe de 109 millions à 66 millions en chiffres ronds, soit une diminution de 43 millions en chiffres ronds.

Le compte « Prélèvements sur stocks ministère » passe de 7 millions à 68 millions en chiffres ronds, soit une augmentation de 61 millions en chiffres ronds. Il s'agit de prélèvements restant à payer par précompte ou par ordre de reversement.

Comptes de régularisation..... 552.637.469

Ce chapitre, en augmentation de 185.135.430 F, par rapport au 31 décembre 1951, comprend, à fin 1952, les postes suivants:

Charges à payer..... 495.758.601

(En augmentation de 147 millions environ.) Ce poste est principalement constitué par des salaires, charges sociales et impôts, afférents à l'exercice 1952 et dont le règlement devait s'effectuer au cours de l'exercice 1953.

Solde de l'apport usine de Bourges..... 56.878.868

Ce poste ne figurait pas au précédent bilan. Il représente l'excédent de la valeur de rachat des immobilisations de l'usine de Bourges fixée par les cabinets Galtier et Roux (176.878.868 F) sur la somme versée à ce titre, par votre société, à Aérocentre (120 millions de francs).

Ensemble 552.637.469

Comptes financiers

Emprunts à moins d'un an..... 39.799.000

Ce chapitre ne figurait pas au précédent bilan. Il se décompose ainsi:

Solde convention 4052/47, frais spéciaux Goëland..... 4.464.000

(Montant de la dernière annuité à rembourser).

Prêts Nord 1200..... 35.335.000

(Partie remboursable en 1953 du prêt consenti à votre société par le Trésor au titre de la lettre d'agrément n° 791).

Ensemble 39.799.000

Effets à payer	886.902.973

En diminution de 666.987.281 F, ce poste s'analyse ainsi:

Contributions indirectes	126.785.224
S. N. C. A. S. O.	3.313.788
Fournisseurs	619.063.961
Warrants à payer	137.740.000
Ensemble	886.902.973

La diminution signalée provient principalement de la disparition du chapitre « Caisse des marchés », soit 423 millions en chiffres ronds, et de la diminution du chapitre « Fournisseurs », laquelle s'établit à 229 millions en chiffres ronds.

Parmi les 423 millions signalés ci-dessus, figurait le montant de la somme due par votre société au titre de la lettre d'agrément Nord 1200. Au 31 décembre 1952, il restait dû sur cette opération 315.335.000 F. A cette dette envers la Caisse des marchés, représentée par des effets renouvelables, s'est substituée une dette envers le Trésor qui a consenti un prêt remboursable en neuf ans. Ce prêt figure en partie au poste « Emprunts à plus d'un an », en partie au poste « Emprunts à moins d'un an ».

Banques:

Ce poste, qui figurait au précédent bilan pour 172.404.110 F, a disparu du passif au 31 décembre 1952.

PERTES ET PROFITS 1952

Le compte d'exploitation se trouve résumé ci-après:

	DÉBIT	CRÉDIT
	Francs.	Francs.
Stocks au 1er janvier 1952	7.638.082.626	»
Achats matières et marchandises	2.588.948.805	»
Achats inter-usines	1.289.617.274	»
Apport stock Villeurbanne	40.006.000	»
Autres charges	6.585.827.700	»
Dotations amortissements	488.890.994	»
Dotations provisions	630.276.480	»
Stocks au 31 décembre 1952	»	10.281.191.940
Ventes marchandises et produits finis	»	6.880.713.496
Ventes inter-usines	»	1.303.765.189
Ventes déchets	»	52.848.821
Ventes emballages	»	25.948
Autres produits	»	233.359.131
Provisions antérieures utilisées	»	481 394.943
	19.253.649.879	19.238.299.468
Perte d'exploitation	»	15.350.411
	19.253.649.879	19.253.649.879

Ce compte appelle les précisions suivantes:

Les comptes de stocks au 31 décembre 1951 ont été examinés dans notre précédent rapport, et ceux au 31 décembre 1952 dans le présent rapport, lors de l'examen de l'actif.

Les achats se répartissent en:

Achats de matières de fabrication	956.616.855
Achats d'organes et d'équipements	1.309.946.364
Achats de matières consommables	330.199.005
Achats d'emballages	186.581
Ensemble	2.588.948.805

Les comptes « Achats inter-usines » et « Ventes inter-usines » sont des comptes d'ordre qui s'équilibrent à 19 millions près en chiffres ronds.

Les « Autres charges » comprennent:

Frais de personnel	4.312.943.142
Impôts et taxes	1.028.718.469
Frais pour biens meubles et immeubles	143.355.056
Transports et déplacements	113.824.369
Fournitures extérieures	679.729.307
Frais gestion générale	66.310.655
Frais financiers	240.949.702
Ensemble	6.585.827.700

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions relatives à l'exploitation se décomposent ainsi:

Pour dépréciation des stocks et travaux en cours	402.631.163
Pour dépréciations financières	125.671.026
Pour risques d'exploitation	32.576.529
Pour biens Etat	69.397.762
Ensemble	630.276.480

Les « Autres produits » comprennent principalement des produits financiers et des productions d'immobilisations.

Les provisions antérieures utilisées se groupent ainsi:

Pour dépréciation des stocks et travaux	460.772.187
Pour risques d'exploitation	20.622.756
Ensemble	481.394.943

Le compte de pertes et profits se présente ainsi:

	DÉBIT	CRÉDIT
	Francs.	Francs.
Perte d'exploitation	15.350.411	
Pertes sur exercices antérieurs	32.560.154	
Pertes exceptionnelles	1.246.944	
Dotations aux provisions exceptionnelles	1.513.330	
Profits sur exercices antérieurs		120.470.304
Profits exceptionnels		5 775.378
	49.670.839	126.245.682
Profits	76.574.843	
	126.245.682	126.245.682

Il convient de préciser.

Que les profits sur exercices antérieurs sont essentiellement constitués par des annulations de provisions antérieures;

Que les profits exceptionnels sont constitués presque uniquement par des bénéfices sur réalisations d'immobilisations;

Que les pertes sur exercices antérieurs sont constituées par des rappels d'impôts et de charges;

Que les pertes exceptionnelles, d'un montant très peu élevé, résultent de créances irrécouvrables, de pénalités fiscales et de remises consenties exceptionnellement.

Votre société présente un certain nombre de renseignements dans les états annexés au bilan

Le rapport de votre conseil d'administration nous a été communiqué en temps utile, et les informations qui y sont données sur les comptes de votre société n'appellent aucune remarque particulière de notre part.

Compte tenu des observations qui précèdent, il vous appartiendra, messieurs, d'approuver les comptes et le bilan au 31 décembre 1952, tels qu'ils vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Paris, le 24 juin 1953.

Les commissaires aux comptes,
J. BOISGONTIER. L. RETAIL.

RAPPORT SPECIAL

SUR LES OPÉRATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1867, nous avons l'honneur de vous rendre compte qu'un avis nous a été adressé par votre conseil d'administration relativement à l'existence de conventions de la nature de celles visées à l'article 40 de la loi précitée.

Cet avis concerne des commandes reçues en 1952, par votre société, de sociétés nationales avec lesquelles vous avez des administrateurs communs. S.N.E.C.M.A., S.N.C.A.S.E., Air France, O.N.E.R.A., S.N.C.F.

Les plus importantes de ces commandes portent sur la fabrication de rechanges Vampire pour le compte de la S.N.C.A.S.E. (307 millions environ), et sur la fabrication de rechanges G.M.P. et travaux et fournitures divers, pour le compte de la S.N.E.C.M.A. (302 millions environ).

Aucune commande n'a été passée par votre société, en 1952, à des sociétés nationales.

Les opérations susvisées n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Paris, le 24 juin 1953.

Les commissaires aux comptes,
J. BOISGONTIER. L. RETAIL.

L'AIGLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET TOUS RISQUES

FONDÉE EN 1921

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 100 millions de francs entièrement libéré.

R. C.: Seine 164109.

Siège Social : 44, Rue de Châteaudun, PARIS

ETAT A 1

Bilan au 31 décembre 1952.

ACTIF

Placements:		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations	32.993.496	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	54.198.321	
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (art. 153 du décret du 30 décembre 1938):		
a) Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français garanties par l'Etat français ou assimilées, admises sans limitation 184.253.476		
b) Autres valeurs.. 68.651.995	252.905.471	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats...	1.522.031.817	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	4.867.359	
		1.866.996.464
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		55.784.815
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants et rétrocédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	15.645.911	
b) Espèces	65.586.383	81.232.294
Créances sur les fonds de majoration prévus par la législation française des assurances contre les accidents du travail et de l'automobile		459.504
Espèces en caisse au siège social		798.703
Banques, chèques postaux		76.723.998
Compte courant au Trésor		15.113.224
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences	204.671.220	
b) Primes acquises à l'exercice et non émises	40.220.244	
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date	157.258.629	
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	76.681.441	
f) Primes contentieuses	35.975.459	514.806.993

PASSIF

Capital social		100.000.000
Réserve de garantie		4.191.201
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (valeurs mobilières)	49.603	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (valeurs mobilières)	5.640.025	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (immeubles)	10.482.874	16.172.502
Réserve pour cautionnements		66.543.824
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats:		
1. — Gestion spéciale des rentes accidents du travail (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathématiques...	234.251.980	
b) Réserve de capitalisation...	1.682.796	
c) Autres réserves techniques.	13.269.201	249.203.977
2. — Opérations d'assurances directes (réassurances non déduites):		
a) Réserve pour risques en cours	459.226.391	
b) Réserve pour sinistres à payer	1.298.216.824	
c) Autres réserves techniques.	23.124.909	1.780.568.124
3. — Acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserve pour risques en cours	14.219.184	
b) Réserve pour sinistres à payer	50.571.587	
c) Autres réserves techniques.	•	64.790.771
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	70.644.494	
b) Dettes immédiatement exigibles.	45.768.891	116.413.385
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces		10.106.164
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°, du décret du 30 décembre 1938)		12.312.226
Dettes envers les agents et courtiers		78.076.752
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	178.740.140	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	55.784.815	234.524.955

ACTIF (suite).		
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		83.975.671
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		19.953.656
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		30.248.305
Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		5.076.515
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		317.414.317
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		12.379.965
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		311.780
Réserve pour annulation de primes à la charge des cessionnaires		500.000
Créances diverses:		
Immédiatement exigibles	37.723.444	
Débiteurs divers	8.292.828	
		46.016.272
Intérêts échus et non recouvrés		4.421.751
Autres éléments d'actif		2.105.298
Total		3.133.989.525

PASSIF (suite).	
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	239.548.840
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants	17.746.942
Dettes diverses: créditeurs divers	2.908.045
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:	
Provision pour impôts	170.000
Réserves ou provisions pour annulations de primes et frais de recouvrement de primes arriérées	114.240.801
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances	25.088.922
Provision pour fluctuations de changes sur devises étrangères	519.169
Intérêts aux parts bénéficiaires	679.340
Solde à reporter	153.508
Total	3.133.989.525

ETAT A 2

Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'exercice 1952.

DEBIT				
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*				
Sinistres payés				856.696.647
Participation des assurés aux bénéfices				1.626.364
Commissions échues				417.154.668
Primes cédées en réassurances				527.915.000
Réserves techniques au 31 décembre 1952 (réassurances non déduites):				
a) Risques en cours				473.445.575
b) Sinistres à payer				1.348.816.411
c) Autres réserves techniques				23.124.909
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1952				114.240.801
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1952				25.088.922
Réserves techniques au 31 décembre 1951 à la charge des réassureurs:	Réserves.	Change.	Ensemble	
a) Risques en cours	17.900.055	+ 2.195	17.902.250	
b) Sinistres à payer	170.255.110	+ 6.096	170.261.206	
c) Autres réserves techniques	464.609	»	464.609	
				188.628.065
Réserve pour annulation de primes au 31 décembre 1951 à la charge des réassureurs				150.000
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs				90.529.618
Autres éléments de débit imputables aux catégories				2.751.553
Frais généraux				137.933.739
Impôts à la charge de la société				7.456.362
				4.265.560.634

CREDIT				
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances*				
Primes émises, accessoires et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations				1.946.757.933
Primes acquises à l'exercice, non émises				40.220.244
Part des réassureurs dans les sinistres payés				166.176.250
Recours et sauvetages sur sinistres				34.637.293
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie				13.845
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1952:				
a) Risques en cours				35.294.820
b) Sinistres à payer				329.791.282
c) Autres réserves techniques				311.780
Réserve pour annulation de primes à la charge des réassureurs au 31 décembre 1952				500.000
Réserves techniques au 31 décembre 1951 (réassurances non déduites):	Réserves.	Change.	Ensemble.	
a) Risques en cours	308.330.650	+ 91.887	308.422.537	
b) Sinistres à payer	1.036.169.242	+ 75.287	1.036.244.529	
c) Autres réserves techniques	13.922.759	»	13.922.759	
				1.358.589.825
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1951	91.177.252	+ 861	91.178.116	91.178.116
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1951	21.746.674	+ 5.360	21.752.034	21.752.034
Autres éléments de crédit imputables aux catégories:				
Commissions reçues des réassureurs			103.245.747	
Autres éléments			5.088.164	
				108.333.911
Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes « accidents du travail »				840.633
				4.131.600.966

DEBIT (*suite*)

2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*

	Métropole et Algérie. Anc. gestion.	Métropole et Algérie. Nouv. gest.	Etranger et pays de protectorat.	
	—	—	—	
Arrérages de rentes payés	13.322.482	2.995.729	494.463	16.812.674
Frais généraux	666.124	149.786	24.723	840.633
Capitaux constitutifs sortis:				
a) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger (virement à la gestion générale).	21.139	»	516	21.655
b) Par suite de revisions (virement à la gestion générale).	4.104.504	948.322	13.683	5.066.509
Pertes sur réalisations de valeurs affectées à la G.S.	16.660	»	»	16.660
Réserves au 31 décembre 1952:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise:				
Réserves mathématiques	176.866.416	48.668.888	8.716.646	234.251.980
Réserve de capitalisation.	297.637	1.385.159	»	1.682.796
Autres réserves techniques	11.433.025	1.659.617	176.559	13.269.201
Autres éléments de débit imputables à la G. S.	184.608	115.585	»	300.193
				272.262.301

3e PARTIE. — *Gestion générale.*

Pertes sur réalisations de valeurs mobilières		748.096
Moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1952		3.221.827
Moins-values par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		17.441
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères.		210.312
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		
a) Versés	71.419.110	
b) Dûs	51.988.609	
		123.407.719
Allocation à la caisse de prévoyance		277.720
Amortissement réglementaire des immeubles		2.942.962
Autres amortissements		841.530
Réserves ou provisions au 31 décembre 1952:		
Réserve de garantie	4.191.201	
Réserve pour cautionnements	66.543.821	
		70.735.022
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (valeurs mobilières)	49.603	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (valeurs mobilières)	5.640.025	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (immeubles)	10.482.874	
		16.172.502
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
Provision pour fluctuation de change		519.189
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie		13.845
Intérêts débiteurs		3.538.525
Solde créditeur		832.908
		4.761.302.536

CREDIT (*suite*).

2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*

	Métropole et Algérie. Anc. gestion.	Métropole et Algérie. Nouv. gest.	Etranger et pays de protectorat.	
	—	—	—	
Capitaux constitutifs de rentes virés de la gestion générale:				
a) A la suite de sinistres	53.671.614	»	1 602.615	55.277.229
b) A la suite de revisions.	3.268.927	515.483	41.705	3.796.115
Revenu des valeurs et prêts affectés à la G. S.	9.002.322	3.403.988	436.517	12.842.827
Bénéfices sur réalisations de valeurs affectées à la G. S.	958.871	140.683	33.842	1.133.396
Report des réserves au 31 décembre 1951:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'exercice:				
Réserves mathématiques.	132.482.459	49.899.924	7.273.866	189.656.249
Réserve de capitalisation .	314.297	1.385.159	»	1.699.456
Autres réserves techniques	4.779.156	1.441.387	51.749	6.272.292
Autres éléments de crédit imputables à la G. S.	7.251.360	»	124.810	7.376.170
				278.053.734

3e PARTIE. — *Gestion générale.*

Revenu des valeurs mobilières		59.704.951
Revenu des immeubles		5.958.253
Bénéfices sur réalisations de valeurs mobilières		32.781.863
Report des moins-values par estimation des valeurs au 31 décembre 1951		14.499.048
Report des moins-values par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1951		48.136
Revenu sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		851.582
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères.		407.238
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)		123.300.706
Report des réserves ou provisions antérieures:		
	Réserves. — Change. — Ensemble.	
Réserve de garantie	4.191.201 » 4.191.201	
Réserve pour cautionnements	55.096.292 + 11.250 55.107.542	
		59.298.743
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (valeurs mobilières)	49.603	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (valeurs mobilières)	5.640.025	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (immeubles)	10.482.874	
		16.172.502
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
Provision pour fluctuation de change		322.363
Autres éléments de crédit		35.212.492
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		30.070
		4.761.302.536

Répartition du solde créditeur.

Attribution aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946)	679.310
Solde à reporter	153.598
	832.908

Etat général des valeurs figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 1952.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de la Bourse au 31 décembre 1952.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	Francs.	Francs.	Francs.
Récapitulation.			
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	31.281.135	31.551.440	32.993.496
Total I	31.281.135	31.551.440	32.993.496
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	51.198.321	51.850.291	51.198.321
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	184.253.476	186.761.866	184.253.476
b) Autres valeurs	68.651.995	68.651.995	68.651.995
Total III	252.905.471	255.413.861	252.905.471
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.168.490.233	1.225.654.181	1.166.348.937
A *bis* — Valeurs visées à l'article 154 du décret (engagements en Sarre)	810.570	880.530	810.570
C. — Valeurs visées à l'article 164 du décret	355.729.877	361.068.469	350.837.198
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats. A+A *bis*+C (chiffre porté au bilan en IV — 1)	1.525.030.680	1.587.603.180	1.517.996.705
D. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	4.035.112	4.035.112	4.035.112
Total IV	1.529.065.792	1.591.638.292	1.522.031.817
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 154	4.867.359	4.972.500	4.867.359
VI — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	41.628.415	41.628.415	41.628.415
b) Autres valeurs	14.156.400	14.156.400	14.156.400
Total général	1.931.102.893	1.997.211.199	1.922.781.279

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de la Bourse au 31 décembre 1952.	VALEUR figurant à l'actif du bilan
	Francs.	Francs.	Francs.
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A + IV A *bis* + V a + VI a)	1.215.796.577	1.273.135.626	1.213.655.281
2. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938. (Ia + II a + III b + IV A + IV A *bis* + IV C + V)	1.685.039.959	1.718.639.875	1.676.718.345
3. Total des immeubles:			
G. S. comprise	210.634.979	205.535.192	205.535.192
G. S. déduite	210.634.979	205.535.192	205.535.192
4. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit:			
G. S. comprise	38.381.794	38.381.794	38.381.794
G. S. déduite	z	z	z
5. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues):			
G. S. comprise	1.624.311.774	1.695.519.867	1.621.089.947
G. S déduite	1.409.788.097	1.478.487.800	1.406.566.270
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:			
G. S. comprise	1.989.531	1.989.531	1.989.531
G. S. déduite	1.989.531	1.989.531	1.989.531
8. Total 1+2+3+4+5+6+7:			
G S. comprise (total égal au total I a+II a+III+IV+V)	1.875.318.078	1.941.426.384	1.866.996.464
G. S. déduite (total égal au total I a+II a+IV+V)	1.622.412.607	1.686.012.523	1.614.090.993

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS ET TOUS RISQUES

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

FONDEE EN 1865

Capital social: 100 millions de francs (entièrement libéré).

R. C. : Seine 70642

Siège Social : 44, Rue de Châteaudun, PARIS

ETAT A 1

Bilan au 31 décembre 1952.

ACTIF

Placements:		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations	52.177.386	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	83.380.580	
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes « Accidents du travail » (art. 153 du décret du 30 décembre 1938):		
a) Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français garanties par l'Etat français ou assimilées, sans limitation	540.808.923	
b) Autres valeurs	146.622.373	
	687.431.296	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	2.416.370.056	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	13.537.877	3.282.807.215
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		99.218.588
VII. — Autres valeurs détenues par la société		3.000.123
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants et rétrocédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	51.262.702	
b) Espèces	159.568.735	210.831.437
Créances sur les fonds de majoration prévus par la législation française des assurances contre les accidents du travail et de l'automobile		1.579.926
Espèces en caisse au siège social		3.014.863
Banques, chèques postaux		99.126.023
Compte courant au Trésor		16.701.856
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences	315.106.356	
b) Primes acquises à l'exercice et non émises	112.983.115	
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date	182.942.986	
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	150.757.514	
f) Primes contentieuses	56.868.811	818.659.082
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		279.138.175
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		23.487.383
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		55.345.428
Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		13.310.948
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		503.381.603
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		38.546.571
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionaires		753.539
Réserve pour annulation de primes à la charge des cessionnaires		1.000.000
Créances diverses:		
Immédiatement exigibles	68.627.262	
Débiteurs divers	41.429.115	110.056.377
Intérêts échus et non recouvrés		9.823.865
Autres éléments d'actif		44.999.909
Total		5.614.872.871

PASSIF

Capital social		100.000.000
Réserves diverses:		
Réserve pour éventualités	1.000.000	
Réserve pour réinvestissements	11.584.696	12.584.696
Réserve de garantie		35.970.783
Réserve spéciale de réévaluation 1945. — Immeubles	26.485.135	
Réserve spéciale de réévaluation 1949. — Immeubles	44.396.506	
Réserve spéciale de réévaluation 1951. — Immeubles	75.491.577	146.373.218
Réserve pour cautionnements		109.912.970
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats:		
I. — Gestion spéciale des rentes « Accidents du travail » (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathématiques	634.414.936	
b) Réserve de capitalisation	6.376.625	
c) Autres réserves techniques	41.689.315	682.480.876
II. — Opérations d'assurances directes (réassurances non déduites):		
a) Réserve pour risques en cours	664.397.945	
b) Réserve pour sinistres à payer	2.326.447.393	
c) Autres réserves techniques	32.951.025	3.023.796.363
III. — Acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserve pour risques en cours	35.589.482	
b) Réserve pour sinistres à payer	110.627.516	
c) Autres réserves techniques	28.700	146.245.698
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	147.482.111	
b) Dettes immédiatement exigibles	48.116.814	195.598.925
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	20.589.716	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	3.000.123	23.589.839
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°, du décret du 30 décembre 1938)		27.554.560
Dettes envers les agents et courtiers		131.863.249
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires ou rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	291.886.231	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	99.218.588	391.104.819
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		240.344.992
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		14.780.427
Dettes diverses: créditeurs divers		22.676.047
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:		
Provision pour impôts		71.710.000
Réserves ou provisions pour annulations de primes et frais de recouvrement de primes arriérées		215.170.489
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances		17.784.353
Provision pour fluctuations de change sur devises étrangères		3.948.702
Intérêts aux parts bénéficiaires		4.331.060
Solde à reporter		50.863
Total		5.614.872.871

ÉTAT A 2

Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'exercice 1952.

DEBIT

1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*

Sinistres payés				1.403.969.691
Participation des assurés aux bénéfices				3.763.656
Commissions échues				649.153.170
Primes cédées en réassurances				702.258.548
Réserves techniques au 31 décembre 1952 (réassurances non déduites):				
a) Risques en cours				699.987.427
b) Sinistres à payer				2.437.074.909
c) Autres réserves techniques				32.979.725
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1952				215.170.489
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1952				17.784.353
Réserves techniques au 31 décembre 1951 à la charge des réassureurs:				
	Réserves.	Change.	Ensemble.	
a) Risques en cours	43.328.826	+ 60.696	43.389.522	
b) Sinistres à payer	323.354.185	+ 43.808	323.397.993	
c) Autres réserves techniques	240.440	»	240.440	367.027.955
Réserve pour annulation de primes au 31 décembre 1951 à la charge des réassureurs				800.000
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs				144.536.314
Autres éléments de débit imputables aux catégories				2.177.367
Frais généraux				314.966.284
Complément aléatoire de traitement				700.000
Impôts à la charge de la société				62.835.132
				7.054.685.020

CREDIT

1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*

Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations				3.027.675.408
Primes acquises à l'exercice, non émises				112.983.415
Part des réassureurs dans les sinistres payés				256.444.644
Recours et sauvetages sur sinistres				42.614.969
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie				701.102
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1952:				
a) Risques en cours				68.656.370
b) Sinistres à payer				541.928.174
c) Autres réserves techniques				753.539
Réserve pour annulation de primes à la charge des réassureurs au 31 décembre 1952				1.000.000
Réserves techniques au 31 décembre 1951 (réassurances non déduites):				
	Réserves.	Change.	Ensemble.	
a) Risques en cours	472.104.468	+ 244.750	472.349.218	
b) Sinistres à payer	2.004.489.427	+ 115.853	2.004.605.280	
c) Autres réserves techniques	34.510.166	»	34.510.166	2.511.464.664
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1951	191.625.656	+ 10.851	191.636.507	191.636.507
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1951	13.680.317	+ 469	13.680.786	13.680.786
Autres éléments de crédit imputables aux catégories:				
Commissions reçues des réassureurs			141.343.901	
Autres éléments			17.904.915	159.248.816
Portion de frais généraux à la charge de la G. S. des rentes accidents du travail				2.451.090
				6.931.269.484

DEBIT (*suite*).

2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*

	Métropole et Ancienne gestion.	Algérie. Nouvelle gestion.	Etranger et pays de protectorat.	
	—	—	—	
Arrérages de rentes payés	33.945.686	11.867.393	3.238.701	49.021.780
Frais généraux	1.695.785	593.370	161.935	2.451.090
Capitaux constitutifs sortis:				
a) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger (virement à la G. G.).	429.053	130.767	31.056	590.876
b) Par suite de revisions (virement à la G. G.)	14.108.672	2.248.328	957.039	17.314.039
Pertes sur réalisation de valeurs affectées à la G. S.	2.806	»	»	2.806
Réserves au 31 décembre 1952:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise:				
Réserves mathématiques	408.742.505	177.973.332	47.690.099	634.414.936
Réserve de capitalisation	1.589.930	4.786.695	»	6.376.625
Autres réserves techniques	40.788.330	11.181	889.804	41.689.315
Autres éléments de débit imputables à la G. S.	607.140	440.741	»	1.047.881
				752.909.348

3e PARTIE. — *Gestion générale.*

Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		4.064.717
Moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1952		8.053.728
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères		625.870
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		
a) Versés	168.376.240	
b) Dus	90.669.488	
		259.045.728
Allocation à la caisse de prévoyance		437.404
Amortissement réglementaire des immeubles		3.042.932
Autres amortissements		14.630.825
Réserves ou provisions au 31 décembre 1952:		
Réserve de garantie	35.970.783	
Réserve pour cautionnements	109.912.970	
		145.883.753
Réserve spéciale de réévaluation:		
1945 (immeubles)	26.485.135	
1949 (immeubles)	44.396.506	
1951 (immeubles)	75.491.577	
		146.373.218
Réinvestissements à effectuer		2.810.576
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
Provision pour fluctuation de change		3.948.702
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie		701.102
Autres éléments de débit		34.954.487
Intérêts débiteurs		5.594.544
Solde créditeur		1.381.935
		8.439.143.899

CREDIT (*suite*).

2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*

	Métropole et Ancienne gestion.	Algérie. Nouvelle gestion.	Etranger et pays de protectorat.	
	—	—	—	
Capitaux constitutifs de rentes virés de la G. G.:				
a) A la suite de sinistres	126.396.948	789.107	14.552.614	141.738.669
b) A la suite de revisions	12.247.431	1.525.541	611.600	14.384.572
Revenu des valeurs et prêts affectés à la G. S.	21.351.533	11.160.825	2.013.989	34.526.347
Bénéfices sur réalisations de valeurs affectées à la gestion spéciale	1.226.076	750.270	32.563	2.008.909
Report des réserves au 31 décembre 1951:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'exercice:				
Réserves mathématiques	306.759.252	183.937.717	35.886.677	526.583.646
Réserve de capitalisation	1.592.736	4.786.695	»	6.379.431
Autres réserves techniques	12.542.937	164.025	139.871	12.846.833
Autres éléments de crédit imputables à la G. S.	20.115.062	287.897	749.933	21.152.892
				759.621.299

3e PARTIE. — *Gestion générale.*

Revenu des valeurs mobilières				101.301.541
Revenu des immeubles				9.914.213
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières				60.768.397
Bénéfices sur réalisations d'immeubles				8.266.400
Report des moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1951				35.297.441
Report des moins-values par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1951				2.525.392
Revenu sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants				3.089.085
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères				1.158.139
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)				258.754.473
Report des réserves ou provisions antérieures:	Réserves.	Change.	Ensemble.	
	—	—	—	
Réserve de garantie	31.479.105	»	31.479.105	
Réserve pour cautionnements	85.162.026	+ 25.142	85.187.168	
				116.666.273
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (immeubles)			26.485.135	
Réserve spéciale de réévaluation 1949 (immeubles)			44.396.506	
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (immeubles)			75.491.577	
				146.373.218
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:				
Provision pour fluctuation de change				3.416.452
Autres éléments de crédit				707.436
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs				14.678
				8.439.143.899

Répartition du solde créditeur.

Attribution aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946)	1.331.069
Solde à reporter	50.866
	1.381.935

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de la Bourse au 31 décembre 1952.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	Francs.	Francs.	Francs.
Récapitulation.			
I. — Valeurs en espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisses des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	54.969.963	52.832.524	52.177.386
Total I	54.969.963	52.832.524	52.177.386
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	84.844.533	83.594.893	83.380.580
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	540.808.923	544.093.098	540.808.923
b) Autres valeurs	146.622.373	146.622.373	146.622.373
Total III	687.431.296	690.715.471	687.431.296
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.943.731.389	2.036.907.098	1.941.930.675
A *bis*. — Valeurs visées à l'article 154 du décret (engagements en Sarre)	788.515	856.570	788.515
C. — Valeurs visées à l'article 164 du décret	501.466.802	499.916.921	492.995.950
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats A+A *bis*+C (chiffre porté sur bilan en IV-1)	2.445.986.706	2.537.680.589	2.435.715.140
D. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	10.654.936	10.654.936	10.654.936
Total IV	2.456.641 642	2.548.335.525	2.446.370.076
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 154	13.537.877	13.650.000	13.537.877
VI. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	95.679.488	95.679.488	95.679.488
b) Autres valeurs	3.539.100	3.539.100	3.539.100
VII. — Autres valeurs détenues par la société	3.000.123	3.000.123	3.000.123
Total général	3.399.644.022	3.491.347.124	3.385.115.926

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de la Bourse au 31 décembre 1952.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	Francs.	Francs.	Francs.
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A+IV A *bis*+V *a*+VI *a*)	2.053.737.269	2.147.093.156	2.051.936.555
3 Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938: (I *a*+II *a*+III *b*+IV A+IV A *bis*+IV C+V)	2.744.013.440	2.832.462.367	2.729.515.344
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	318.507.463	312.033.105	312.033.105
G. S. déduite	318.507.463	312.033.105	312.033.105
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit:			
G. S. comprise	89.422.450	89.422.450	89.422.450
G. S. déduite	»	»	»
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues):			
G. S. comprise	2.887.577.386	2.985.754.846	2.879.523.648
G. S. déduite	2.289.568.540	2.384.461.825	2.281.514.802
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:			
G. S. comprise	1.918.012	1.918.012	1.918.012
G. S. déduite	1.918.012	1.918.012	1.918.012
8. Total 4+5+6+7:			
G. S. comprise (total égal au total I *a*+II *a*+III+IV+V)	3.297.425.311	3.389.128.413	3.282.897.215
G. S. déduite (total égal au total I *a*+II *a*+IV+V)	2.609.994.015	2.698.412.942	2.595.465.919

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance rendue le 21 mai 1953, le président du tribunal civil de Toulouse, statuant en audience spéciale de référé, il appert que les mesures de séquestre ordonnées sur les biens du sieur Ricard, demeurant à Paris, 8, rue de Courty, le 3 juin 1949, à la requête du commissaire du Gouvernement près la cour de justice de Toulouse, ont été levées.

Par ordonnance du 8 décembre 1952, le président du tribunal de Sousse a prononcé la mainlevée du séquestre des biens de Di Malta (Umberto), ordonnance de mise sous séquestre du 6 juillet 1949

Par ordonnance du 25 juin 1953, le président du tribunal de Sousse a clôturé les opérations de liquidation des patrimoines:

Di Mercurio (Rosa), veuve Catania, ordonnance de séquestre du 18 juin 1949;
Caleca (Andréa), ordonnance de séquestre du 18 juillet 1949;
Loschi (Vittorio), ordonnance de séquestre du 20 novembre 1950;
Ferrero (Aspromonte), ordonnance de séquestre du 20 novembre 1950;
Scardigli (Armando), ordonnance de séquestre du 20 novembre 1950;
Verry (Jean), ordonnance de séquestre du 20 novembre 1950.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-529 du 21 mars 1947, art 19.)

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 10 juin 1953, le nommé Dumont (François), né le 16 février 1917 à Kœnigsmacker (Moselle), ayant demeuré à Kœnigsmacker (Moselle), fils de Pierre et de Toussaint (Louise), a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 10 juin 1953, la nommée Keller (Yvonne-Ida), née le 25 septembre 1923 à Strasbourg (Bas-Rhin), fille d'Emile et de Waeschle (Ida), ayant demeuré à Colmar, 23, rue de Turckheim (Haut-Rhin), a été condamnée à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour trahison.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Handelsmann (Max), né le 8 juillet 1913 à Lucavatul (Roumanie), demeurant à Paris, 2, rue de Suez, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Hardy.

M. Delerne-Buard (André-Richard), né à Antony (Seine) le 7 juillet 1925, demeurant à Rouen (Seine-Inférieure), 40, rue Caucholse, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de supprimer Delerne de son nom patronymique et ne s'appeler à l'avenir que Buard.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

12 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association locale des aides familiales rurales d'Athis.** But: aide aux mères de famille. Siège social: chez M. Pierre Doxin, président, 12, rue du Moulin-à-Vent, Athis.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Cantine scolaire des écoles publiques de Montmeyran.** But: favoriser la fréquentation scolaire en servant le repas de midi aux élèves des écoles publiques de la commune de Montmeyran. Siège social: mairie de Montmeyran.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Bar-le-Duc. **Société de pêche La Truitelle de Guerpont et de Silmont.** But: exploitation du droit de pêche, réempoissonnement, répression du braconnage. Siège social: café Walter, Guerpont.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Coutances. **Association familiale rurale du canton de Coutances.** But: étude, défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial. Siège social: mairie de Coutances.

13 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Union sportive vieux-berquinoise.** But: pratique du football association et éducation physique. Siège social: café de la Concorde, route d'Estaires, à Vieux-Berquin.

13 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité permanent des fêtes de Loubaut.** But: organisation de la fête locale. Siège social: mairie de Loubaut.

15 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Compagnie Brizeux.** But: entr'aide littéraire et artistique bretonne. Siège social: maison de la Bretagne, 3, rue du Départ, Paris.

15 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Fédération départementale de l'union des vaillants et vaillantes de Saône-et-Loire.** But: éducation et instruction des jeunes. Siège social: 5, rue de la Préfecture, Mâcon.

15 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Comité des fêtes de Saint-Quay-Perros.** But: organiser chaque année des fêtes diverses. Siège social: mairie de Saint-Quay-Perros.

15 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres.** But: défense des intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social: mairie de Thézan.

15 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association fraternelle des classes 1934-1935.** But: resserrer les relations amicales et s'entr'aider. Siège social: hôtel de ville de Chagny.

16 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association de formation professionnelle agricole et ménagère rurale de Canisy.** But: promouvoir dans le canton de Canisy la formation professionnelle agricole et ménagère rurale conformément aux dispositions légales en vigueur; grouper les jeunes ruraux du canton ou de la région pour parfaire leur formation professionnelle et sociale. Siège social: mairie de Canisy.

16 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Société culturelle et d'éducation populaire de Gentilly.** But: organisation de cours, conférences éducatives, littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, visites de musées et voyages d'études. Siège social: 17, rue Raymond-Lefèbvre, à Gentilly.

16 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amitiés France-Israël.** But: développement et renforcement des liens culturels et économiques entre la France et l'Etat d'Israël. Siège social: 135, avenue de Wagram, Paris.

16 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis de l'Union française et de la France métropolitaine.** But: grouper les amis de l'Union française, assurer l'organisation et la gestion d'un comité d'accueil dans la métropole des ressortissants de la France d'outre-mer et patronner un comité d'accueil. Siège social: 7 *bis*, villa Eugène-Manuel, Paris.

16 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Télé-Club de Lisses.** But: faire des séances de télévision dans la commune pour procurer des loisirs éducatifs à ses membres. Siège social: rue de Paris, Lisses.

17 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Amis de la nature, section Littoral-Sud.** But: plein air, pêche sous-marine, ski. Siège social: 97, avenue de la Madrague-de-Montredon, Marseille.

17 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association de l'union sociale haut-saônoise des indépendants et paysans affiliée au parti paysan d'union sociale.** But: organisation des forces nationales, libérales et rurales afin d'assurer leur action dans le département et de travailler à la propagande et à la réalisation de leur idéal. Siège social: chez M. Courrier, à Quincey.

18 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Groupement des Castors de Gretz.** But: construction de maisons d'habitation. Siège social: gare de Gretz.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Equipes cyclistes des Auvergnats de Paris.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: 29, rue Bourgon, Paris.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association familiale pour la formation ménagère rurale de la région de Yenne.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles adhérentes et de toutes les familles; gérer moralement et matériellement l'établissement ménager. Siège social: centre ménager, Yenne.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes de Claouey-les-Bains.** But: organisation et direction des fêtes ou réjouissances. Siège social: café Le Relais, Claouey, commune de Lège.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis (île de la Réunion). **Association sportive Sport-Club Saint-Joseph.** But: pratique du sport football. Siège social: mairie de Saint-Joseph (Réunion).

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **L'Union.** But: pratique de jeux de boules et de société. Siège social: dans le local de la société, à Montsoreau.

23 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Club des amis du camp de Socoa.** But: favoriser les loisirs des campeurs du camp. Siège social: camp de Socoa, par Urrugne.

23 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Société hippique du Havre.** But: faire renaître dans le milieu urbain, le goût de l'équitation, former des cavaliers, organiser des manifestations sportives hippiques, organiser des compétitions. Siège social: 21, rue Jules-Lecesne, le Havre.

23 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Association sportive ocanaise.** But: développer la pratique de l'éducation physique et du sport. Siège social: maison commune d'Ocana.

24 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Les Aides familiales rurales de Violot et Heuilley-le-Grand.** But: aider les mères de familles rurales. Siège social: mairie de Violot.

24 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Les Louises de Marillac.** But: assistance aux vieillards. Siège social: rue Wilson, centre hospitalier Jean-Rougier, Cahors.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les loisirs de la jeunesse des écoles publiques du groupe Romainville.** But: procurer des loisirs à la jeunesse. Siège social: 57, rue de Romainville, Paris.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciennes élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: conserver et affermir les liens d'amitié existant entre ses membres et perpétuer leur sentiment de reconnaissance envers les anciens maîtres. Siège social: 31, chemin Feuillat, Lyon.

25 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Dolus-Sporting-Club.** But: omnisports. Siège social: mairie de Dolus.

25 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Barcelonnette. **Centre d'études techniques agricoles de Barcelonnette.** But: recherche, étude et vulgarisation des procédés techniques et des méthodes d'organisation qui permettront à ses membres de faciliter la gestion de leur exploitation. Siège social: mairie de Barcelonnette.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Comité pour l'érection du monument aux combattants de la guerre 1939-1945.** But: ériger un monument en souvenir des combattants valentinois morts pendant la guerre 1939-1945. Siège social: hôtel de ville de Valence.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Caen. **Amicale du réseau Action P. T. T. zone normande.** But: resserrer les liens qui unissent les résistants des postes, télégraphes et téléphones de la région normande, assurer la liaison avec tous organismes similaires. Siège social: 77, rue Saint-Martin, Caen.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Mouvement d'aide au logement de la région stéphanoise.** But: grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant au problème du logement et à la lutte contre le taudis; mettre en œuvre tous moyens appropriés pour remédier à la crise du logement. Siège social: 19, rue du Grand-Moulin, Saint-Etienne.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association Saint-Alexis.** But: création, organisation, entretien, fonctionnement de foyers, centres d'accueil ou asiles ou maisons de retraite ou de repos pour personnes âgées, infirmes, malades ou économiquement faibles. Plus particulièrement la continuation de l'œuvre dite: Maison Saint-Alexis. Siège social: asile Saint-Alexis, Noyal-sur-Vilaine.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association La Providence.** But: création, entretien, protection, développement des écoles et établissements d'enseignement, des œuvres d'éducation populaire, des patronages, des œuvres scolaires et postscolaires dans la région bretonne; recrutement et formation professionnelle des maîtres et professeurs de l'enseignement privés; création de centres de repos ou de retraites pour les maîtresses et professeurs et les élèves fréquentant les établissements gérés par l'association; création et fonctionnement de colonies et œuvres de vacances, pensions de famille et lieux de repos; création et organisation de centre d'accueil, foyers ou maisons pour personnes âgées, malades ou économiquement faibles. Siège social: 13, rue de la Visitation, Rennes.

26 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Etoile sportive risouline.** But: pratique des sports, ski, boules, volley-ball, basket-ball. Siège social: école, chez M. Jaccoz, président, Risoul.

26 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Association locale des aides familiales rurales de Moutiers, Saint-Jean-Fain-les-Moutiers.** But: soulager la mère de famille grâce au concours d'aides familiales rurales. Siège social: cure de Fain-les-Moutiers.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Société amicale des sapeurs-pompiers retraités de la ville de Blois.** But: maintenir les relations amicales avec le corps des sapeurs-pompiers de Blois; défendre les intérêts des adhérents; accorder des secours aux pompiers retraités dans le besoin. Siège social: hôtel de ville de Blois.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Société communale de chasse de Billy-Chevannes.** But: exploitation de la chasse, repeuplement en gibier, répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie, Billy-Chevannes.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'études économiques des marchés d'Afrique occidentale française.** But: étude, sous l'angle économique, industriel et financier, des possibilités d'importation en Afrique occidentale française de marchandises en provenance de la métropole. Siège social: 3, avenue Ruysdaël, Paris.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association populaire des travailleuses familiales de Colombes.** But: venir en aide à domicile aux mères de famille, afin de leur permettre de remplir l'ensemble de leur tâche familiale et ménagère; ce travail est accompli par des travailleuses familiales, dont l'activité et la valeur sont garanties par l'association responsable du recrutement. Siège social: 26, rue de la Reine-Henriette, Colombes.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Les Coëlands.** But: éducation physique, tir, sports, préparation militaire, éducation populaire. Siège social: à l'école Saint-Gildas, Penestin.

29 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'étude et de diffusion du film scientifique et médical.** But: rechercher les moyens et prendre toutes mesures pour faciliter une diffusion accrue du film scientifique en général et médical en particulier, en France et à l'étranger. Siège social: 7, rue du Dragon, Paris.

29 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des écolières d'Abscon.** But: grouper les enfants inscrites au patronage et leurs dirigeantes; organiser toutes activités concernant les loisirs des enfants; patronnage et colonies de vacances; développer par l'éducation physique, gymnastique et sports les forces physiques et morales des enfants. Siège social: 58, rue Jules-Guesde, Abscon.

29 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Groupe actif de sauvetage et de premiers secours du collège des Flandres.** But: développer parmi ses adhérents et répandre dans la masse le sentiment du devoir civique et de l'abnégation, former des équipes toujours prêtes à intervenir en cas de sinistres de tous genres et faire fonctionner des cours populaires pour préparer les adhérents et les élèves en vue de porter secours. Siège social: 42, rue de l'Eglise, Hazebrouck.

29 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Hand-ball Club Nantais.** But: pratique du hand-ball en compétition. Siège social: brasserie La Cigale, place Graslin, Nantes.

30 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Société de concours hippique de Marmande.** But: procéder à des réunions hippiques (raid, concours) à l'exclusion des courses de chevaux dans la région de Marmande. Siège social: hôtel des Messageries Maritimes, 1, boulevard Gambetta, Marmande.

30 juin 1953. Déclaration au territoire militaire de Ghardaïa. **Cercle de la ligue de l'enseignement du M'Zab.** But: défense de l'école laïque par les œuvres post et périscolaires. Siège social: école de garçons de Gardaïa.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club du théâtre.** But: contribuer au développement artistique de la production théâtrale par l'information et l'éducation du public. Siège social: 9, rue Daunou, Paris.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Groupement intercommunal de chasse.** But: repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles et répression du braconnage et du maraudage. Siège social: café Jean Roche, 70, rue de la République, Izieux.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des anciens du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient et des forces françaises d'Indochine, section départementale d'Oran.** But: honorer la mémoire des camarades du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient morts pour la France; aider les familles victimes de la campagne d'Indochine. Siège social: 5, rue Léon-Djian (ex-rue de Vienne), Oran.

30 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Football-Club de Léoville.** But: exercices physiques et, en particulier, le football. Siège social, mairie de Léoville.

1er juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'éducation populaire Bretcuil-Grignan.** But: éducation populaire. Siège social: 50, rue Grignan, Marseille.

2 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association d'hygiène et médecins du travail d'Angoulême et de la région.** But: amélioration de l'hygiène industrielle; organisation et fonctionnement de services médicaux. Siège social: chambre de commerce, Angoulême.

3 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association de défense des intérêts des commerçants détaillants en alimentation.** But: amélioration de la situation des commerçants détaillants; défense de leurs intérêts. Siège social: Palace-Bar, 21, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.

3 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Groupement communal de défense contre les maladies des animaux.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Greneville-en-Beauce.

3 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association de la cité paroissiale de la Sainte-Famille de Talence.** But: fondation d'une cité paroissiale pour l'édification d'une église et de tous bâtiments pouvant assurer le développement des œuvres sociales et d'éducation populaire dans une partie de la commune de Talence. Siège social: voie n° 1 du lotissement de Maucamp, Talence.

3 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Pétanque du Canelou.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: café Moulins, à Tournebelle.

3 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Comité de défense des créanciers de la faillite du comptoir financier Samain.** But: grouper les créanciers de la faillite du Comptoir financier Samain en vue de poursuivre par une action commune la défense de leurs droits et la réparation de tous préjudices qui les concernent. Siège social: 25, cours Montaigne, Périgueux.

4 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Groupement communal de défense contre les maladies des animaux.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social, mairie de Châteaurenard.

7 juillet 1953. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Espérance de la rue de Lorient.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football. Siège social: 85, rue de Lorient, Rennes.

7 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Poitiers. **Comité des fêtes de Ligugé.** But: organiser des fêtes dans la commune de Ligugé. Siège social: mairie de Ligugé.

7 juillet 1953. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Groupement communal de défense contre les maladies des animaux.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Sully-sur-Loire.

7 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association de défense des intérêts des habitants du quartier Mion.** But: défense des intérêts des habitants. Siège social: 19, boulevard de Strasbourg, Montpellier.

7 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves du collège d'altitude Le Nid,** au Montcel. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits au collège; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: Le Nid, le Montcel.

8 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Timbre antituberculeux, comité local de Montpellier.** But: action en faveur du timbre antituberculeux sous toutes ses formes. Siège social: 14, rue Marcel-de-Serres, Montpellier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 février 1952: page 2220, 2e colonne, 7e insertion, au lieu de: « Amicale laïque de l'école publique de Vauréal », lire: « **Amicale scolaire et postscolaire de Vauréal** ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1953: page 5319, 1re colonne, 8e insertion, **Football-Club tarasconnais,** au lieu de: « sous-préfecture d'Aix », lire: « sous-préfecture d'Arles ».

MODIFICATIONS

9 avril 1953. Déclaration à la préfecture de l'Oise. Le Vélocé-Club beauvaisien change de titre qui devient l'**Association sportive de Beauvais-Marissel.** Siège social: café du Centre, Therdonne.

4 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Geneviève change de titre qui devient **Association des parents d'élèves de l'institut Saint-Dominique-de-Neuilly.** Siège social: 28, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association aéronautique du Plessis-Ermenonville** transfère son siège social du 10, rue de la Croix-Faubin, Paris, au 17, avenue Anatole-France, Clichy.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Poitiers. L'Union fraternelle des victimes de la guerre et anciens combattants de la Vienne change de titre qui devient **Union fraternelle des anciens combattants et victimes des deux guerres de la Vienne.** But: entr'aide et défense des droits des anciens combattants et victimes de guerre et défense mutuelle. Siège social: 13, rue Rabelais, Poitiers.

25 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. Le Foyer rural change de titre qui devient **Foyer rural de Champlemy.** But: émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: salle du Foyer rural, école publique de Champlemy.

2 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le **Cercle Charles de Foucauld** de Puteaux transfère son siège social du 8, rue de la République, à Puteaux, au 23, rue des Pavillons, à Puteaux.

6 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Groupement d'action sociale du bâtiment et des travaux publics de la région du Nord-Est (Aisne, Aube, Marne, Haute-Marne).** Modifications aux statuts. Siège social: 43, rue Libergier, Reims.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

20 janvier 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Valenciennes le 29 juin 1953.) **Union des sociétés polonaises catholiques en France** (section de Vieux-Condé), dénommée: **Association polonaise catholique de femmes.** But: développement de l'esprit catholique et maintien des traditions polonaises; action culturelle; action d'éducation physique et morale de l'enfance; action de charité; approfondissement des relations amicales avec le peuple français. Siège social: 21, rue de l'Escaut, Vieux-Condé.

12 mai 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 12 juin 1953.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée **Sainte-Barbe.** But: développement de l'esprit catholique et maintien des traditions polonaises. Siège social: café Kryslak, rue Félix-Faure, Dourges.

MODIFICATIONS

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union européenne de l'ameublement** transfère son siège social du 3, rue de Bucarest, au 221, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.